



**CAISSE D'ÉPARGNE  
LOIRE DRÔME ARDECHE**

# **RAPPORT ANNUEL**

**Année 2010**



**CAISSE D'ÉPARGNE**  
LOIRE DROME ARDECHE

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>RESUME .....</b>	<b>5</b>
<b>1.1</b>	<b>Présentation de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche .....</b>	<b>5</b>
1.1.1	Forme juridique .....	5
1.1.1.1	Place de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche au sein du Groupe BPCE.....	5
1.1.1.2	Organisation de l'administration : .....	5
1.1.2	Politique d'émission et de rémunération des parts sociales.....	5
<b>1.2</b>	<b>Éléments marquants du dernier exercice.....</b>	<b>7</b>
1.2.1	Activité et gestion .....	7
1.2.2	Facteurs de risques .....	8
1.2.3	Principaux agrégats financiers à fin décembre 2010.....	8
<b>2</b>	<b>INFORMATIONS GENERALES.....</b>	<b>9</b>
<b>2.1</b>	<b>Présentation de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche .....</b>	<b>9</b>
2.1.1	Description du Groupe BPCE et de la place de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche au sein du Groupe.....	9
2.1.2	Dénomination, siège social et administratif .....	9
2.1.3	Forme juridique .....	9
2.1.4	Objet social.....	9
2.1.5	Date de constitution, durée de vie .....	10
2.1.6	Exercice social .....	10
2.1.7	Information sur les participations, liste des filiales importantes : .....	10
<b>2.2</b>	<b>Capital social de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche .....</b>	<b>11</b>
2.2.1	Parts sociales et Certificats Coopératifs d'Investissement .....	11
2.2.2	Politique d'émission et de rémunération des parts sociales.....	11
2.2.3	Sociétés Locales d'Epargne .....	12
<b>2.3</b>	<b>Organes d'administration, de direction et de surveillance .....</b>	<b>13</b>
2.3.1	Directoire .....	13
2.3.1.1	Composition .....	13
2.3.1.2	Fonctionnement.....	14
2.3.1.3	Pouvoirs.....	14
2.3.1.4	Obligations .....	14
2.3.1.5	Gestion des conflits d'intérêts .....	14
2.3.2	Conseil d'Orientation et de Surveillance.....	15
2.3.2.1	Composition .....	15
2.3.2.2	Mode de désignation .....	16
2.3.2.3	Fonctionnement.....	16
2.3.2.4	Pouvoirs.....	16
2.3.2.5	Comités .....	16
2.3.2.6	Gestion des conflits d'intérêts .....	18
2.3.3	Commissaires aux comptes .....	18
<b>3</b>	<b>RAPPORT DE GESTION : .....</b>	<b>20</b>
<b>3.1</b>	<b>Contexte .....</b>	<b>20</b>

3.1.1	Environnement économique et financier .....	20
3.1.2	Activité et gestion .....	21
<b>3.2</b>	<b>Activités et résultats de l'entité sur base individuelle .....</b>	<b>25</b>
3.2.1	Résultats financiers .....	25
3.2.2	Présentation des branches d'activités .....	29
3.2.3	Synthèse de la Banque de détail .....	29
3.2.4	Synthèse de la Banque de Développement Régional .....	31
3.2.5	Ressources et Moyens de l'entreprise .....	32
<b>3.3</b>	<b>Fonds propres et solvabilité : (Base French).....</b>	<b>35</b>
3.3.1	Composition des fonds propres .....	35
3.3.2	Exigences de fonds propres .....	35
<b>3.4</b>	<b>Contrôle interne et gestion des risques.....</b>	<b>36</b>
3.4.1	Organisation et activité du Contrôle Interne : .....	36
3.4.1.1	Présentation du dispositif de contrôle permanent.....	36
3.4.2	Présentation du dispositif de contrôle périodique.....	38
3.4.3	Gouvernance .....	39
<b>3.5</b>	<b>Gestion des risques.....</b>	<b>41</b>
3.5.1	Risque de crédit et de contrepartie .....	45
3.5.1.1	Organisation du suivi des risques de crédits et de contreparties au sein de la Banque commerciale 45	
3.5.1.2	Système de mesure des risques de crédit / contrepartie au sein de la Banque commerciale .....	51
3.5.1.3	Technique de réduction des risques.....	53
3.5.1.4	Simulation de crise relative aux risques de crédit .....	55
3.5.1.5	Suivi du risque de contrepartie des activités financières .....	55
3.5.1.6	Dépassements de limites de crédit observés en 2010 .....	57
3.5.1.7	Travaux réalisés en 2010.....	58
3.5.2	Risques financiers .....	59
3.5.2.1	Risques de marché.....	59
3.5.2.2	Risques de la gestion de bilan .....	64
3.5.3	Information financière spécifique (FSF : titrisation, CDO, RMBS, LBO...).....	68
3.5.4	Risques opérationnels.....	68
3.5.4.1	Organisation du suivi des risques opérationnels.....	68
3.5.4.2	Système de mesure des risques opérationnels .....	69
3.5.4.3	Principaux incidents opérationnels en 2010 .....	70
3.5.5	Risques juridiques faits exceptionnels et litiges .....	70
3.5.6	Risques de Conformité .....	70
3.5.6.1	Règlementation bancaire .....	71
3.5.6.2	Règlementation financière.....	73
<b>3.6</b>	<b>Evénements postérieurs à la clôture et perspectives .....</b>	<b>74</b>
3.6.1	Les perspectives et évolutions prévisibles.....	74
<b>3.7</b>	<b>Eléments complémentaires .....</b>	<b>76</b>
3.7.1	Tableau des cinq derniers exercices .....	76
3.7.2	Tableau des délégations accordées pour les augmentations de capital et leur utilisation .....	77
3.7.3	Décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance.....	77
3.7.4	Tableau des mandats exercés par les mandataires sociaux et les membres du COS .....	78
3.7.4.1	Mandats exercés par les mandataires sociaux .....	78
3.7.4.2	Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les Membres du COS.....	79

<b>AUTRES MANDATS/FONCTIONS .....</b>	<b>79</b>
<b>4 DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES : .....</b>	<b>80</b>
4.1 Personne responsable des informations contenues dans le rapport : .....	80
4.2 Attestation du responsable : .....	80
<b>5 ETATS FINANCIERS : COMPTES INDIVIDUELS ANNUELS : .....</b>	<b>80</b>

## 1 RÉSUMÉ

### 1.1 Présentation de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche

#### 1.1.1 Forme juridique

La Caisse d'Épargne et de Prévoyance Loire Drôme Ardèche, au capital de 258 876 880 et dont le siège social est situé 17, rue des Frères Ponchardier – Espace Fauriel – B.P. 147 – 42012 SAINT-ETIENNE cedex 2, est une banque coopérative, société anonyme à directoire et conseil de surveillance dénommé Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS) régie par le code monétaire et financier, et en particulier par les articles L.512-85 et suivants, la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, les dispositions du code de commerce relatives aux sociétés commerciales et par ses statuts.

##### 1.1.1.1 Place de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche au sein du Groupe BPCE

La Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche est affiliée à BPCE. Le groupe à caractère coopératif, dénommé Groupe BPCE, résulte de la constitution d'un organe central unique, BPCE, aux réseaux Caisse d'Épargne et de Prévoyance et Banques Populaires.

Organe central au sens de la loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE est constituée sous forme de SA à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à hauteur de 40% par les Caisses d'Épargne. La Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche en détient 1.59%.

BPCE est notamment chargée d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, d'organiser la garantie des déposants, d'agréer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du Groupe. Elle détermine aussi les orientations stratégiques et coordonne la politique commerciale du Groupe dont elle garantit la liquidité et la solvabilité.

##### 1.1.1.2 Organisation de l'administration :

La Caisse d'Épargne est dirigée par un Directoire composé de 4 membres : Jean-Pierre LEVAYER, Président du Directoire, Elisabeth PHILIBERT, Jérôme BALLE, Fabien CHAUVE, Membres du Directoire, nommés par le C.O.S et dont les mandats viennent à expiration lors de l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2012.

Le COS est composé actuellement de 18 membres, dont 15 sont nommés parmi les SLE, 1 parmi les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) sociétaires, 1 parmi les salariés sociétaires.

Le Conseil comprend, en outre, un représentant universel des salariés.

Assistent également aux réunions du COS avec voix consultative, un censeur nommé par BPCE et un représentant du Comité d'entreprise ainsi que 3 censeurs statutaires.

#### 1.1.2 Politique d'émission et de rémunération des parts sociales

*S'agissant des parts sociales de la Caisse d'Épargne :*

Au 31 décembre 2010, le capital social de la Caisse d'Épargne est fixé à la somme de 258 876 880 euros. Il est divisé en parts sociales de 20 euros entièrement libérées pour 207 101 500 euros et en certificats coopératifs d'investissement (CCI) de 20 euros entièrement libérés pour 51 775 380 euros, soit 20 % du capital social entièrement détenus par Natixis. Les parts sociales de la Caisse d'Épargne ne peuvent être détenues que par les Sociétés Locales d'Épargne affiliées à la Caisse d'Épargne. Les parts sociales sont obligatoirement nominatives. Elles ne peuvent être détenues et cédées qu'à des Sociétés Locales d'Épargne affiliées à la Caisse

d'Epargne et de Prévoyance. Leur cession s'effectue au moyen d'un ordre de mouvement signé par le cédant ou son mandataire.

Les parts sociales donnent droit à un intérêt annuel fixé par l'assemblée générale annuelle de la Caisse d'Epargne dans la limite du plafond fixé par la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Elles donnent également droit à l'attribution de parts gratuites en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves. Elle donne le droit de participer dans les conditions fixées par la loi et les statuts aux assemblées générales et au vote des résolutions.

*S'agissant des parts sociales de la SLE :*

Les parts sociales émises par les SLE affiliées à la Caisse d'Epargne sont des parts de sociétaires au sens de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération. Elles sont représentatives d'une quote-part du capital de la SLE.

Les parts sociales sont émises dans le cadre de la législation française, en euros et sous forme nominative.

La propriété de ces parts est établie par inscription en compte ou sur un registre spécial tenu par la Caisse d'Epargne pour le compte des SLE. Les parts sociales des SLE affiliées à la Caisse d'Epargne ne peuvent être détenues que sur des comptes ouverts à la Caisse d'Epargne.

L'offre au public de parts sociales émises par les SLE affiliées à la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche s'inscrit dans une volonté d'élargir le sociétariat à un plus grand nombre de clients, de rajeunir le sociétariat et de le diversifier. Cette démarche contribue, par ailleurs, à assurer la pérennité du capital social des SLE et, a fortiori, de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche.

Il peut être servi un intérêt aux parts dont le niveau est fixé annuellement par l'Assemblée Générale de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance à laquelle la Société Locale d'Epargne est affiliée. Le taux ne peut être supérieur au taux moyen des émissions obligataires du secteur privé (TMO), tel que défini à l'article 14 de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947.

Au cours des derniers exercices, les intérêts versés aux sociétaires par les SLE affiliées à la Caisse d'Epargne ont été les suivants :

2007	2008	2009
<b>4 569 512 euros</b>	<b>5 316 814 euros</b>	<b>5 425 190 euros</b>

Les intérêts servis au titre de la rémunération des CCI se sont élevés respectivement à

2007	2008	2009
<b>3 268 066 euros</b>	<b>3 432 911 euros</b>	<b>3 118 732 euros</b>

L'intérêt est calculé, *prorata temporis*, par mois civil entier de détention à compter du premier jour du mois suivant l'agrément du sociétaire, ou de la date de réception de la souscription et la libération des parts pour les sociétaires déjà agréés.

Seules les parts détenues au 31 mai, date de clôture de l'exercice, donnent lieu au paiement effectif de l'intérêt, selon la règle prévue ci-dessus.

## 1.2 Eléments marquants du dernier exercice

### 1.2.1 Activité et gestion

#### Le Groupe BPCE :

L'année 2010 a vu l'organisation de BPCE se structurer en application de son plan stratégique :

Le Groupe BPCE se recentre ainsi sur ses métiers cœur en optimisant leur organisation :

- le groupe organise son pôle à l'international : Financière Océor a adopté en juin la dénomination sociale BPCE International et Outre-mer (BPCE IOM) et regroupe désormais la plus grande partie des actifs détenus par le Groupe dans les départements et territoires d'outre-mer, en Europe et en Afrique (au Maghreb et au sud du Sahara) ;
- il rassemble ses activités de crédit-bail : Natixis, à travers sa filiale Natixis Lease, a finalisé le 31 décembre 2010 l'acquisition de 99,91 % du capital de Cicobail auprès du Crédit Foncier de France, de la Banque Palatine et d'Eurosic ;
- il se dote d'un GIE pour fédérer les achats de ses entreprises : GCE Achats devient BPCE Achats en juillet 2010 et ouvre ses activités aux Banques Populaires et à Natixis ;
- il réduit son profil de risque, en organisant des opérations de cession très significatives de portefeuilles de la gestion active des portefeuilles cantonnés ou GAPC de Natixis.

Par ailleurs, l'organisation capitalistique du Groupe a été également revue au cours de l'année avec la disparition de CE Participation.

Enfin, au cours du second semestre 2010, le Groupe BPCE a remboursé une partie des fonds propres qui avaient été apportés par l'Etat à l'occasion de la création du nouveau groupe :

#### Activité commerciale en Loire Drôme Ardèche :

L'année 2010 avait été anticipée dans le profil de 2009, qui intégrait un contexte de fin de crise. Les résultats commerciaux montrent une exceptionnelle vigueur. Le marché des particuliers, tout d'abord, a performé dans un premier temps avec une activité soutenue des produits d'assurance vie, répondant à une demande clientèle à la recherche de placement sécurisé. De la même façon, les engagements de crédits immobiliers ont été un réel moteur de développement de la Caisse Loire Drôme Ardèche sur l'ensemble de l'année, établissant un record de production autour de 700Meuros.

Le marché des professionnels et des marchés spécialisés, ont montré aussi une demande d'engagements importante notamment au cours du second semestre 2010, avec un engagement cumulé de 611Meuros versus 417Meuros en 2009.

#### Activités de Portefeuille financier :

La politique financière est restée fondée sur une logique de prudence intégrant la volonté de développement d'un PNB additionnel et récurrent, en favorisant les supports obligataires et monétaires notamment émis par le Groupe BPCE, et des supports collectifs monétaires ou monétaires dynamiques principalement.

#### Chantiers et projets internes :

L'année 2010 a vu la migration de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche de son système informatique, communautaire ARPEGE, vers le système, unique désormais, de l'ensemble des Caisses d'Epargne MySys. Cette migration préparée depuis l'année 2008 a été une réussite tant dans la maîtrise de ses impacts avec la clientèle que dans le fonctionnement interne de l'entreprise. Elle doit permettre à terme de dégager des économies substantielles dans le coût de l'informatique bancaire qui représente environ 12% de l'ensemble des dépenses, mais également de profiter d'un outil performant dans le cadre de son développement commercial.

Par ailleurs La Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche a poursuivi au cours de l'année 2010 l'optimisation de son fonctionnement interne dans un objectif de rationalité et d'efficacité contribuant à la maîtrise de ses charges, lesquels sont en diminution par rapport à l'année 2009. Les différentes fonctions du siège (fonctions supports) ont été analysées et optimisées dans leur organisation et leur fonctionnement.

### Vie institutionnelle et Gouvernance

Suite au renouvellement des instances en 2009, la vie institutionnelle en 2010 s'est orientée vers la stabilisation des instances nouvellement élues, notamment par la mise en place de formations régulières au cours de l'exercice 2010. La volonté de la Caisse d'Épargne de la Caisse Loire Drôme Ardèche d'impliquer tous les niveaux de la gouvernance s'est concrétisée par la mise en place de deux missions pour les administrateurs : mission dans le cadre de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise et Mission Tandem Qualité.

### 1.2.2 Facteurs de risques

De par son activité bancaire et financière, la Caisse d'Épargne est exposée à un certain nombre de risques d'exploitation, notamment :

- les risques de crédit : risque dû à l'incapacité de clients ou émetteur à faire face à leurs obligations contractuelles de remboursement,
- les risques de marché : risque lié aux variations des paramètres de marché (prix, cours, taux d'intérêt...) ou à la liquidité de ces marchés,
- les risques opérationnels : risques résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs,
- les risques structurels de bilan : risques de liquidité, de taux d'intérêt ou de taux de change sur l'ensemble des postes du bilan.

La gestion de ces risques repose sur des systèmes de mesure établis par le Groupe BPCE et visant à la conformité avec la réglementation bancaire et financière. Un système de limites de risques est géré par une direction des risques indépendante de toutes les fonctions opérationnelles de la Caisse d'Épargne et placée sous l'autorité du directoire.

### 1.2.3 Principaux agrégats financiers à fin décembre 2010

<b>Comptes sociaux</b>			<b>Evolution</b>	<b>Evolution</b>
<b>En milliers d'euros</b>	<b>Déc. 2010</b>	<b>Déc. 2009</b>	<b>En euros</b>	<b>En %</b>
<b>Produit net bancaire</b>	<b>204 977</b>	<b>207 528</b>	-2 551	-1,2%
Frais généraux et amortissements	-142 460	-147 607	- 5 147	-3,5%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>62 517</b>	<b>59 921</b>	2 596	4,3%
<b>Coefficient d'exploitation</b>	<b>69 ,5%</b>	<b>71,1%</b>		
<b>Résultat net</b>	<b>29 740</b>	<b>22 413</b>	7 327	32,7%
<b>Total du bilan</b>	<b>10 338 503</b>	<b>10 070 331</b>	268 165	2,7%
<b>Capitaux Propres</b>	<b>587 764</b>	<b>533 081</b>	54 683	10,3%



## 2 INFORMATIONS GENERALES

### 2.1 Présentation de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche

#### 2.1.1 Description du Groupe BPCE et de la place de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche au sein du Groupe

La Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche est affiliée à BPCE. Organe central au sens de la loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE est constituée sous forme de SA à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à hauteur de 40% par les Caisses d'Épargne. La Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche en détient **1.59%**

BPCE est notamment chargée d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, d'organiser la garantie des déposants, d'agréer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du Groupe. Elle détermine aussi les orientations stratégiques et coordonne la politique commerciale du Groupe dont elle garantit la liquidité et la solvabilité.

En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de Groupe. Elle détient et gère les participations dans les filiales.

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources des Caisses d'Épargne et de réaliser toutes opérations financières utiles au développement et au refinancement du Groupe. Elle offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du Groupe.

#### 2.1.2 Dénomination, siège social et administratif

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Loire Drôme Ardèche

Siège social : 17, rue des Frères Ponchardier – Espace Fauriel – B.P. 147 – 42012 SAINT-ETIENNE cedex 2

#### 2.1.3 Forme juridique

La Caisse d'Épargne et de Prévoyance Loire Drôme Ardèche, au capital de 258 876 880 et dont le siège social est situé 17, rue des Frères Ponchardier – Espace Fauriel – B.P. 147 – 42012 SAINT-ETIENNE cedex 2, est une banque coopérative, société anonyme à directoire et conseil de surveillance dénommé Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS) régie par le code monétaire et financier, et en particulier par les articles L.512-85 et suivants, la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, les dispositions du code de commerce relatives aux sociétés commerciales et par ses statuts.

#### 2.1.4 Objet social

La Caisse d'Épargne et de Prévoyance Loire Drôme Ardèche a pour objet toutes opérations de banque, de services d'investissement et d'intermédiation d'assurance effectuées avec ses sociétaires, les sociétaires des Sociétés Locales d'Épargne qui lui sont affiliées et avec les tiers. Elle peut également effectuer toutes opérations connexes aux opérations de banque et de services d'investissement, exercer l'activité d'intermédiaire ou d'entremise dans le domaine immobilier, prendre toutes participations et, généralement, effectuer toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus de nature à favoriser son développement.

Dans le cadre de l'article L 512-85 du code monétaire et financier, la caisse d'épargne participe à la mise en œuvre des principes de solidarité et de lutte contre les exclusions. Elle a en particulier pour objet la promotion et la collecte de l'épargne ainsi que le développement de la prévoyance, pour satisfaire notamment les besoins

collectifs et familiaux. Elle contribue à la protection de l'épargne populaire, au financement du logement social, à l'amélioration du développement économique local et régional et à la lutte contre l'exclusion bancaire et financière de tous les acteurs de la vie économique, sociale et environnementale.

### 2.1.5 Date de constitution, durée de vie

Immatriculée en date du 4 décembre 1991, la durée de la société est fixée à 99 ans, à compter de sa transformation en banque coopérative, société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

La Caisse d'Epargne est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Saint-Etienne sous le numéro 383 686 839.

### 2.1.6 Exercice social

L'exercice social a une durée de 12 mois du premier janvier au 31 décembre. Les documents juridiques relatifs à la Caisse d'Epargne (statuts, procès-verbaux d'assemblées générales, rapports des contrôleurs légaux) peuvent être consultés au greffe du tribunal de commerce de Saint-Etienne.

### 2.1.7 Information sur les participations, liste des filiales importantes :

#### Principales filiales et participations

Principales participations nationales :	% de détention	Valeur Bilan (en K€)	VNC (en K€)
BPCE	1,6	376 278	359 682
CE HOLDING PROMOTION SAS	3,2	31 266	31 266
SPPICAV FONCIERE ECUREUIL 1	2,2	3 715	3 715
FONCIERE DES CAISSES D'EPARGNE	4,0	1 839	1 747
SAS TRITON	3,2	1 593	1 593
VIVALIS INVESTISSEMENTS	24,0	849	849
FONCIERE ECUREUIL	2,3	349	349
SCI DE LA CROIX BLANCHE	12,5	244	244
ASSURECUREUIL PIERRE VI	6,3	156	134
Principales participations locales :	% de détention	Valeur Bilan (en K€)	VNC (en K€)
SIPAREX ASSOCIES	1,5	425	425
SIPAREX CROISSANCE	0,6	299	299
SEM "IN SITU" - VALENCE	3,5	305	281
RHONE ALPES CREATION	1,2	198	196
FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	0,2	139	139
SIFA	0,2	125	125

#### Principaux mouvements sur l'exercice :

L'essentiel des mouvements sur participations est lié aux mouvements capitalistiques de la constitution du Groupe BPCE. Ainsi, pour ce qui concerne CE Participation :

- Suite à l'Ag de Ce Participation du 30/06/2010 il a été décidé de reclasser des actions de préférence en actions ordinaires à raison de 14 445 697 actions ordinaires versus 286 737 actions de préférence ;

- Dans le cadre du projet de fusion acquisition de CE-Participation et BP-participations, CE Participation procède à une distribution exceptionnelle de réserves au bénéfice de tous les actionnaires.
- Souscription des actions Ce Participation dans la SAS TRITON et participation à l'augmentation de capital pour un montant de 1 593 Meuros.

## 2.2 Capital social de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche

### 2.2.1 Parts sociales et Certificats Coopératifs d'Investissement

Le capital social est divisé en parts sociales d'une valeur nominale de 20 euros, entièrement libérées et toutes de même catégorie, et en certificats coopératifs d'investissement (CCI) d'une valeur nominale de 20 euros chacun, entièrement libérés et tous de même catégorie.

Le capital social de la Caisse d'Epargne s'élève à 258 876 880 euros au 31 décembre 2010 et est composé de 10 355 075 parts sociales de 20 euros de valeur nominale, entièrement souscrites par les Sociétés Locales d'Epargne et de 2 588 769 CCI de 20 euros de valeur nominale détenus en totalité par Natixis.

#### Evolution et détail du capital social de la Caisse d'Epargne

Au 31 décembre 2010	Montant en K€	% en capital	% en droit de vote
Parts sociales détenues par les SLE	207 101 500	80%	100%
CCI détenus par Natixis	51 775 380	20%	
Total	258 876 880	100%	100%

### 2.2.2 Politique d'émission et de rémunération des parts sociales

#### S'agissant des parts sociales de la Caisse d'Epargne

Les parts sociales de la Caisse d'Epargne sont obligatoirement nominatives. Elles ne peuvent être détenues et cédées qu'à des Sociétés Locales d'Epargne affiliées à la Caisse d'Epargne et de Prévoyance. Leur cession s'effectue au moyen d'un ordre de mouvement signé par le cédant ou son mandataire.

Les parts sociales donnent droit à un intérêt annuel fixé par l'assemblée générale annuelle de la Caisse d'Epargne dans la limite du plafond fixé par la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Elles donnent également droit à l'attribution de parts gratuites en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves. Elle donne le droit de participer dans les conditions fixées par la loi et les statuts aux assemblées générales et au vote des résolutions.

#### S'agissant des parts sociales de SLE

Les parts sociales émises par les SLE affiliées à la Caisse d'Epargne sont des parts de sociétaires au sens de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération. Elles sont représentatives d'une quote-part du capital de la SLE.

Les parts sociales sont émises dans le cadre de la législation française, en euros et sous forme nominative.

La propriété de ces parts est établie par inscription en compte ou sur un registre spécial tenu par la Caisse d'Épargne pour le compte des SLE. Les parts sociales des SLE affiliées à la Caisse d'Épargne ne peuvent être détenues que sur des comptes ouverts à la Caisse d'Épargne.

L'offre au public de parts sociales émises par les SLE affiliées à la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche s'inscrit dans une volonté d'élargir le sociétariat à un plus grand nombre de clients, de rajeunir le sociétariat et de le diversifier. Cette démarche contribue, par ailleurs, à assurer la pérennité du capital social des SLE et, a fortiori, de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche.

Il peut être servi un intérêt aux parts dont le niveau est fixé annuellement par l'Assemblée Générale de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance à laquelle la Société Locale d'Épargne est affiliée. Le taux ne peut être supérieur au taux moyen des émissions obligataires du secteur privé (TMO), tel que défini à l'article 14 de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947.

L'intérêt est calculé, *pro rata temporis*, par mois civil entier de détention à compter du premier jour du mois suivant l'agrément du sociétaire, ou de la date de réception de la souscription et la libération des parts pour les sociétaires déjà agréés.

Seules les parts détenues au moment de la clôture de l'exercice donnent lieu au paiement effectif de l'intérêt, selon la règle prévue ci-dessus.

#### **Intérêt des parts sociales des sociétés locales d'épargne, versé au titre des trois exercices antérieurs :**

2007	2008	2009
<b>4 569 512 euros</b>	<b>5 316 814 euros</b>	<b>5 425 190 euros</b>

L'intérêt à verser aux parts sociales des sociétés locales d'épargne, au titre de l'exercice 2010, proposé à l'approbation de l'assemblée générale, est estimé à 7 000 000 euros, ce qui permet une rémunération des parts sociales détenues par les sociétaires des sociétés locales d'épargne à un taux de 3,00%.

#### **Rémunération des certificats coopératifs d'investissement :**

Les intérêts servis au titre de la rémunération des CCI se sont élevés respectivement à

2007	2008	2009
<b>3 268 066 euros</b>	<b>3 432 911 euros</b>	<b>3 118 732 euros</b>

La rémunération au titre de l'exercice 2010 proposée à l'approbation de l'assemblée générale est estimée à 3 241 000 euros.

### **2.2.3 Sociétés Locales d'Épargne**

#### Objet

Les sociétés locales d'épargne sont des sociétés coopératives locales sans activité bancaire. Au 31/12/2010, le nombre de SLE sociétaires était de 18.

#### Dénomination, Sièges et Capital Social

Les 18 SLE ont leur siège social au 17, rue des Frères Ponchardier – Espace Fauriel – B.P. 147 – 42012 SAINT-ETIENNE cedex 2. La répartition du capital social détenu par chacune des SLE est fixée comme suit au 31 décembre 2010 :

SLE affiliées à la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Drôme Ardèche	Encours de capital au 31/12/10	Nombre de sociétaires au 31/12/2010	Droit de vote détenu au 31/12/2010
Drôme Provençale Centre	13 257,98	5 256	5,13%
Drôme Provençale Sud et Est	10 934,74	5 078	4,49%
Forez	15 578,16	6 475	5,95%
Gier	16 589,26	6 560	6,26%
Montbrison Forez	15 006,02	7 182	5,43%
Nord Vivarais	13 657,40	6 987	5,02%
Ondaine Pilat	19 519,92	7 773	7,81%
Roanne Brison	16 118,28	6 711	6,11%
Roanne Le Coteau	17 606,56	7 291	6,47%
Rovaltain Centre	11 280,92	4 488	4,66%
Rovaltain Nord	11 163,46	4 970	4,41%
Rovaltain Sud	13 456,62	6 175	5,44%
Saint-Etienne Centre	13 267,56	5 351	5,25%
Saint-Etienne Nord	14 560,92	6 631	5,64%
Saint-Etienne Sud	17 489,10	6 553	6,70%
Sud Vivarais	13 761,00	5 075	5,70%
Valence Plaine	12 931,22	6 939	4,86%
Vivarais Rhodanien	12 465,56	4 723	4,69%
<b>TOTAL</b>	<b>258 644,68</b>	<b>110 218</b>	<b>100%</b>

## 2.3 Organes d'administration, de direction et de surveillance

### 2.3.1 Directoire

Les membres du directoire peuvent, sur proposition du président du directoire, répartir entre eux les tâches de direction après avoir obtenu l'autorisation de principe du COS. Le directoire informe le COS de la répartition retenue. En aucun cas cependant, cette répartition ne peut avoir pour effet de retirer au directoire son caractère d'organe assurant collégalement la direction de la société.

#### 2.3.1.1 Composition

Nom	Fonction	C.V.
LEVAYER Jean-Pierre	Président du Directoire	Nommé par le COS du 13/11/09  En charge du Développement de 1999 à 2006 (CE, CNCE)  Président du Directoire Natixis Epargne Financière de 2006 à 2009

Nom	Fonction	C.V.
BALLET Jérôme	Membre du Directoire Pôle Gestion Bancaire	Nommé par le COS du 17/12/07, renouvelé par le COS du 03/03/2008.  Directeur Financier CE Lorraine de 2003 à 2007
PHILIBERT Elisabeth	Membre du Directoire Pôle BDD	Nommée par le COS du 08/09/08  Directeur Régional au Crédit Lyonnais de 2007 à 2008
CHAUVE Fabien	Membre du Directoire Pôle Ressources	Nommé par le COS du 27/04/10  DRH CE Bourgogne Franche Comté de 2006 à 2010

Tableau des Mandats en annexe

### 2.3.1.2 Fonctionnement

Le directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et de façon hebdomadaire sur les principaux sujets suivants :

- orientations générales de la Société
- plan de développement pluriannuel
- budget annuel de fonctionnement et le budget d'investissements
- arrêté des documents comptables accompagnés du rapport annuel de gestion
- rapport d'activité trimestriel présenté au conseil d'orientation et de surveillance
- mise en œuvre des décisions de BPCE
- information du COS

### 2.3.1.3 Pouvoirs

Le directoire dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi au COS et aux assemblées de sociétaires. Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du directoire qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

### 2.3.1.4 Obligations

Le Directoire propose au COS les orientations générales de la société, le plan de développement pluriannuel, le budget annuel, le programme annuel de la RSE. Il établit et publie tous les documents requis par la réglementation en vigueur.

### 2.3.1.5 Gestion des conflits d'intérêts

Conformément aux statuts types de la Caisse d'Epargne, toute convention intervenant entre la société et l'un des membres du directoire ou du COS, directement, indirectement ou par personne interposée, doit être soumise à l'autorisation préalable du COS.

Il en est de même pour les conventions entre la société et une autre entreprise si l'un des membres du directoire ou du COS est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général ou membre du directoire ou du CS de ladite entreprise.

Ces conventions sont soumises à l'approbation la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire des sociétaires.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

4 conventions de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche ont été soumises à ces dispositions, à ces obligations pendant l'exercice de l'année 2010.

## 2.3.2 Conseil d'Orientation et de Surveillance

### 2.3.2.1 Composition

Le COS est composé de 18 membres, dont un membre élu par les salariés de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance, dans les conditions prévues par l'article L.225-79 du code de commerce et par les statuts de la Caisse d'Epargne.

QUALITE	NOM	PRENOM	PROFESSION
<i>Représentant des Sociétés Locales d'Epargne</i>			
Drôme Provençale Centre	<b>AMIN-GARDE</b>	<b>Catherine</b>	Déléguée du Préfet
Rovaltain Nord	<b>BESSIERE</b>	<b>Jean</b>	Retraité enseignement
St Etienne Nord	<b>BONNEVIAL</b>	<b>Jean</b>	Délégué départemental Météo France
Roanne Le Coteau	<b>BOUSSAT</b>	<b>Maurice</b>	Enseignant retraité
Valence Plaine	<b>DOMENACH</b>	<b>Catherine</b>	Correspondante de presse
Drôme Provençale Sud & Est	<b>JEAN</b>	<b>Pierre</b>	Cadre de banque retraité
Rovaltain Sud	<b>JOUVE</b>	<b>Gérard</b>	Fonctionnaire retraité
St Etienne Sud	<b>PEYRARD</b>	<b>Robert</b>	Huissier retraité
Forez	<b>PONS</b>	<b>Marie-France</b>	Chef d'entreprise retraitée
Sud Vivarais	<b>QUINTARD</b>	<b>Anne-Marie</b>	Conseillère en relooking
Ondaine Pilat	<b>RESSEQUIER</b>	<b>Vincent</b>	Médecin
Vivarais Rhodanien	<b>RIOU</b>	<b>Bernard</b>	Chargé de mission environnement au Conseil Général
Roanne Brison	<b>ROFFAT</b>	<b>Nicole</b>	Retraîtée
Montbrison Forez	<b>ROMEUF</b>	<b>Patrice</b>	Directeur Mission Locale
Gier	<b>TINOT</b>	<b>Pierre</b>	Chef d'entreprise retraité

*Représentant des salariés sociétaires*

DI CRESCENZO

Pierre

Salarié CE

---

*Représentant du salarié universel*

BONNET

Pierre-Yves

Salarié CE

---

*Représentant des collectivités territoriales et EPCI sociétaires*

WEISS

Maurice

Fonctionnaire territorial

### 2.3.2.2 Mode de désignation

Les membres du COS sont élus au sein de 3 collèges : collège des sociétaires, collège des collectivités territoriales, collèges des salariés.

En outre, un membre est élu par les salariés de la Caisse d'Épargne selon l'article L225-79 du Code de Commerce

### 2.3.2.3 Fonctionnement

Le COS se réunit sur convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Durant l'exercice 2010, il s'est réuni 6 fois et a abordé les principaux sujets suivants :

- Respect des recommandations formulées par l'inspection générale de BPCE et des décisions de BPCE
- Examen du bilan social de la société
- Décisions, sur proposition du directoire sur :
  - les orientations générales de la société,
  - le plan de développement pluriannuel,
  - le budget annuel de fonctionnement et le budget d'investissements
  - le programme annuel des actions de responsabilité sociale et son plan de financement, dans le cadre des orientations définies par la FNCEP.
- Applications institutionnelles et statutaires : élections, nominations, comptes rendus du Comité de Rémunération et de Sélection

### 2.3.2.4 Pouvoirs

Le COS exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par les statuts de la Caisse d'Épargne et par les dispositions légales et réglementaires. Il exerce notamment le contrôle permanent de la gestion de la société assurée par le directoire.

### 2.3.2.5 Comités

#### **Le comité d'audit**

Le comité d'audit est chargé d'émettre des avis à l'attention du conseil d'orientation et de surveillance :

- sur la clarté des informations fournies et sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche des comptes individuels et, le cas échéant consolidés ;



- sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et proposer, en tant que de besoin des actions complémentaires à ce titre ;
- les conclusions des missions d'audit d'interne.

Le Comité est composé de 5 membres, ayant voix délibérative, choisis parmi les membres du conseil d'orientation et de surveillance. Le président du conseil d'orientation et de surveillance est, en outre, membre de droit du Comité.

Par ailleurs, les censeurs du COS, peuvent être membres du Comité avec voix consultatives.

Gérard JOUVE	Président	Voix délibérative
Catherine AMIN-GARDE	Membre	Voix délibérative
Robert PEYRARD	Membre	Voix délibérative
Patrice ROMEUF	Membre	Voix délibérative
André LUQUET	Membre	Voix consultative

Durant l'exercice 2010, le Comité d'audit s'est réuni 4 fois et a abordé les principaux sujets suivants :

- arrêté des comptes
- rapports de contrôle interne (97-02)
- états de risques
- contrôle de conformité
- Bâle 2
- suivi des recommandations de l'Inspection Générale Groupe et de la Commission Bancaire
- suivi de l'activité de l'audit et de l'activité des contrôles permanents
- suivi du portefeuille

#### **Le Comité de rémunération et de sélection**

Le comité de rémunération et de sélection est chargé de formuler des propositions au conseil d'orientation et de surveillance concernant notamment :

- le niveau et les modalités de rémunération des membres du directoire,
- les modalités de répartition des jetons de présence à allouer aux membres du conseil et, le cas échéant, aux membres des comités du conseil, ainsi que le montant total soumis à la décision de l'assemblée générale de la Caisse d'Epargne.

Le comité de rémunération et de sélection formule également des propositions et des recommandations au conseil d'orientation et de surveillance sur les nominations des membres du directoire de la Caisse d'Epargne ; Il émet un avis portant sur l'honorabilité et les incompatibilités éventuelles des candidatures reçues et proposées à l'assemblée générale ou au COS en cas de cooptation du fait de vacance d'un siège au COS.

Le Comité se compose de 4 membres, ayant voix délibérative, choisis parmi les membres du conseil d'orientation et de surveillance.

Catherine AMIN-GARDE	Présidente	Voix délibérative
Maurice BOUSSAT	Membre	Voix délibérative
Anne-Marie QUINTARD	Membre	Voix délibérative
Vincent RESSEGUIER	Membre	Voix délibérative

Durant l'exercice 2010, le Comité de Rémunération et de Sélection s'est réuni 4 fois et a abordé les principaux sujets suivants :

- fixation des indicateurs de part variable et chiffrage de la part variable des membres du Directoire
- proposition au COS de la rémunération des dirigeants
- proposition sur la nomination, révocation, remplacement d'un membre de Directoire
- proposition sur les modalités de répartition des jetons de présence aux membres du COS

#### 2.3.2.6 Gestion des conflits d'intérêts

Le membre du COS fait part au conseil de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel et s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante.

Ainsi, les statuts des Caisse d'Epargne prévoient que toute convention intervenant entre la société et l'un des membres du directoire ou du COS, directement, indirectement ou par personne interposée, doit être soumise à l'autorisation préalable du COS.

Il en est de même pour les conventions entre la société et une autre entreprise si l'un des membres du directoire ou du COS est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général ou membre du directoire ou du CS de ladite entreprise.

Ces conventions sont soumises à l'approbation la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire des sociétaires.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Enfin, s'agissant des comités, le COS nomme des membres indépendants, c'est-à-dire sans lien de subordination avec la Caisse d'Epargne et sans relations d'affaires (hors opérations courantes).

#### 2.3.3 Commissaires aux comptes

Le contrôle des comptes de la société est exercé dans les conditions fixées par la loi, par deux commissaires aux comptes titulaires remplissant les conditions légales d'éligibilités.

Les commissaires aux comptes ont été nommés pour six exercices par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2009. Ils peuvent être reconduits dans leurs fonctions.

Les commissaires aux comptes sont investis des fonctions et des pouvoirs que leur confèrent les dispositions légales et réglementaires.

Les commissaires aux comptes sont convoqués à toute assemblée de sociétaires au plus tard lors de la convocation des sociétaires.

Les commissaires aux comptes doivent être convoqués à la réunion du directoire au cours de laquelle sont arrêtés les comptes de l'exercice. Ils peuvent être convoqués à toute autre réunion du directoire. Le délai de convocation est de trois jours au moins avant la réunion.

Les commissaires aux comptes peuvent être également convoqués à toute réunion du COS ou leur présence paraît opportune en même temps que les membres du COS.

Cabinet	Qualité	Date de nomination	Signataires	Adresse postale
<b>ERNST&amp;YOUNG</b>	Titulaire	AG statuant sur les comptes 2008 (29/04/2009)	Bertrand BLUZAT	Tour Ernst&Young - Faubourg de l'Arche - 92037 Paris-La Défense Cédex
<b>PICARLE &amp; ASSOCIES</b>	Suppléant	AG statuant sur les comptes 2008 (29/04/2009)	Marc CHARLES	Tour Ernst&Young - Faubourg de l'Arche - 92037 Paris-La Défense Cédex
<b>MAZARS</b>	Titulaire	AG statuant sur les comptes 2008 (29/04/2009)	Odile COULAUD	Tour Exaltis - 61 rue Henri Regnault - 92400 COURBEVOIE Cédex
<b>MAZARS</b>	Titulaire	AG statuant sur les comptes 2008 (29/04/2009)	Frédéric MAUREL	131 Bd Stalingrad - 69624 VILLEURBANNE Cédex
<b>Anne VEAUTE</b>	Suppléante	AG statuant sur les comptes 2008 (29/04/2009)	Anne VEAUTE	Tour Exaltis - 61 rue Henri Regnault - 92400 COURBEVOIE Cédex

## 3 RAPPORT DE GESTION :

### 3.1 Contexte

#### 3.1.1 Environnement économique et financier

*Conjoncture en 2010 : une reprise fragile et des craintes durables*

Après la pire récession d'après-guerre en 2008-2009, l'économie mondiale s'est nettement redressée en 2010, pour rejoindre un taux de croissance de 4,7%, proche de ceux de 2006 et de 2007, contre -0,9% en 2009. Cette performance masque de grandes divergences, car la phase de rebond a été très inégale selon les zones économiques : impressionnante au Brésil (7,7%) et en Asie émergente (9%), surtout en Chine (10,2%), en nette accélération aux Etats-Unis (2,8%), voire au Japon (4,3%), mais décevante en Europe (1,9%), hormis en Allemagne (3,5%) et dans les pays du nord. Les pays d'Europe du Sud sont demeurés sous contrainte forte d'ajustement budgétaire, à l'exemple de la Grèce (-4%) et de l'Irlande (-1,7%). L'ampleur de la récession a laissé des traces profondes et durables, notamment en matière de dette publique, mais aussi de chômage élevé et d'importantes capacités de production inutilisées.

La France a poursuivi sa croissance amorcée au printemps 2009, sans pour autant retrouver le terrain perdu durant la récession. Le PIB a progressé d'environ 1,6% en 2010, contre -2,5% en 2009. Ce rythme a été porté par une consommation des ménages à nouveau soutenue (1,5%), par l'investissement productif (3,1%) et par la reconstitution des stocks des entreprises. Cependant, l'activité a continué de pâtir d'une compétitivité extérieure toujours fragile. Le taux de chômage, qui a atteint 9,3% en 2010, contre 9,1% en 2009, s'est accru en moyenne sur l'année mais a légèrement reculé à partir du deuxième trimestre. L'inflation a augmenté modérément, surtout du fait d'une hausse d'environ 30% des prix du pétrole en 2010. En moyenne annuelle, elle s'est située à 1,5%, contre 0,1% en 2009. Enfin, le déficit public est resté élevé à 7,6% du PIB, comme en 2009. La dette publique s'est donc creusée à 82,8% du PIB, contre 78,1% en 2009.

L'année 2010 a notamment été marquée par deux épisodes majeurs d'incertitudes, entraînant ainsi une forte volatilité de l'euro face au dollar, des taux longs publics et du CAC 40. Le premier a concerné la crise des dettes souveraines européennes, qui s'est intensifiée avec la Grèce à partir du printemps. Elle menaçait de s'étendre au Portugal et à l'Espagne, voire à l'Italie, à la France et au Royaume-Uni, en raison du manque de réactivité des autorités politiques et de la déficience des mécanismes européens de solidarité. Elle a été la première crise de survie de l'euro. Elle s'est apaisée grâce à la mise en place d'un plan historique d'urgence, en concertation avec le FMI, d'un montant de 750 milliards d'euros, et surtout grâce à l'attitude de la BCE de prêteur temporaire en dernier ressort. Le second épisode a concerné, durant la période estivale, la crainte d'une déflation rampante à la japonaise aux Etats-Unis. Ceci a conduit la Réserve fédérale à annoncer une intensification de sa politique monétaire quantitative ultra-accommodante de monétisation de la dette publique. L'euro, tout comme le yen, en ont été les victimes collatérales, le dollar apparaissant alors comme une arme de protectionnisme déguisé contre la déflation, peut-être au service d'une stratégie implicite de soutien de l'activité.

Face à la fragilité du contexte économique, la BCE a globalement poursuivi sa politique monétaire très accommodante, avec un taux directeur inchangé à 1% et le maintien des refinancements illimités à taux fixe sur le marché interbancaire. L'OAT 10 ans, qui était autour de 3,5% en début 2010, s'est affaibli vers 2,5% au cours de l'été, avant de revenir vers 3,4% en fin d'année. Ce recul estival est historique : il s'explique par le retour de l'aversion au risque extrême de déflation aux Etats-Unis et par l'intensification des arbitrages de capitaux au détriment des dettes publiques des pays d'Europe du Sud. Les cours boursiers ont été très volatiles au gré des épisodes de défiance, en dépit d'une conjoncture américaine et européenne finalement meilleure qu'initialement projetée et de bons résultats des sociétés. Le CAC 40 a légèrement diminué de 3,3% en 2010 : il est passé de 3936 points fin décembre 2009 à 3805 points fin 2010.

### 3.1.2 Activité et gestion

#### a- Faits majeurs du Groupe BPCE

##### *Simplification de la structure faîtière du Groupe BPCE*

Prévu dès la constitution du Groupe BPCE le 31 juillet 2009, le projet de fusion absorption de BP Participations et de CE Participations avec BPCE a été approuvé le 3 juin 2010 par le conseil de surveillance de BPCE et les conseils d'administration des holdings de participation et réalisé le 5 août 2010, à l'issue des assemblées générales des trois sociétés.

Préalablement à l'opération, les participations détenues par CE Participations dans Nexity (40,82 %), GCE SEM (100 %), GCE Habitat (100 %) et Erixel (99,25 %) ont été apportées à une holding dédiée dénommée CE Holding Promotion. D'autres étapes ont complété le dispositif, notamment la mise en œuvre d'un mécanisme de protection des activités de compte propre de CE Participations.

A l'issue de ces opérations, BPCE a procédé à une augmentation de capital en numéraire de 1,8 milliard d'euros souscrite à parité par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne.

##### *Recentrage du groupe sur ses métiers cœur et vente d'actifs devenus non stratégiques*

Le Groupe BPCE se recentre ainsi sur ses métiers cœur en optimisant leur organisation :

- le groupe organise son pôle à l'international : Financière Océor a adopté en juin la dénomination sociale BPCE International et Outre-mer (BPCE IOM) et regroupe désormais la plus grande partie des actifs détenus par le Groupe dans les départements et territoires d'outre-mer, en Europe et en Afrique (au Maghreb et au sud du Sahara) ;
- il rassemble ses activités de crédit-bail : Natixis, à travers sa filiale Natixis Lease, a finalisé le 31 décembre 2010 l'acquisition de 99,91 % du capital de Cicobail auprès du Crédit Foncier de France, de la Banque Palatine et d'Eurosic ;
- il se dote d'un GIE pour fédérer les achats de ses entreprises : GCE Achats devient BPCE Achats en juillet 2010 et ouvre ses activités aux Banques Populaires et à Natixis ;
- il réduit son profil de risque, en organisant des opérations de cession très significatives de portefeuilles de la gestion active des portefeuilles cantonnés ou GAPC de Natixis.

Au titre de la vente d'actifs non stratégiques, Natixis réalise en octobre 2010, à la suite des accords annoncés le 5 juillet dernier, la cession effective à un fonds conseillé par AXA Private Equity de la majeure partie de ses activités de gestion privée pour compte propre en France, pour un prix global de 507 millions d'euros.

Par ailleurs, BPCE a finalisé en septembre la cession de la Société Marseillaise de Crédit (SMC) au Crédit du Nord, pour un montant de 872 millions d'euros. Au plan financier, cette vente se traduit par une libération de fonds propres Core Tier One de l'ordre de 700 millions d'euros.

##### *Renforcement de la solidité financière du Groupe BPCE*

Au cours du second semestre 2010, le Groupe BPCE a remboursé une partie des fonds propres qui avaient été apportés par l'Etat à l'occasion de la création du nouveau groupe :

- 60 % des actions de préférence détenues par l'Etat ont été rachetées, soit 1,2 milliard d'euros début août et 0,6 milliard d'euros à l'issue de la cession de la SMC en septembre 2010 ;
- Un complément de 1,3 milliard d'euros de titres super subordonnés a fait l'objet d'un remboursement, portant à 75 % la part des titres super subordonnés souscrits par l'Etat et remboursés.

## **b- Faits majeurs de la Caisse Loire Drôme Ardèche :**

### *Mise en œuvre d'un mécanisme de protection des activités de Compte Propre de CE Participations*

La mise en place de cette garantie se traduit par :

- la constitution en juin 2010 de la SAS TRITON, détenue par la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche à hauteur de 3,2% (participation de 1 593 milliers d'euros) ;
- un acte de cautionnement par lequel les Caisses d'Épargne garantissent BPCE de l'exécution des obligations et engagements de la SAS TRITON au titre des TRS ;
- un accord de financement par lequel les Caisses d'Épargne mettent à disposition de la SAS TRITON la trésorerie nécessaire à l'exécution de ses engagements au titre des TRS.

### *Distribution de dividende de CE Participations :*

L'Assemblée Générale Ordinaire de CE Participations, réunie le 28 mai 2010, a approuvé la distribution au titre de l'exercice 2009 d'un dividende de 117 898 milliers d'euros, dont 3 756 Keuros pour la Caisse d'Épargne à comptabiliser en Produit Net Bancaire.

Les travaux de valorisation réalisés pour la détermination de la parité de fusion (absorption de CE Participations par BPCE) se sont traduits par la constatation d'une dépréciation 19 173 Milliers d'euros sur les titres CE Participations dont 5 861 Keuros sont la conséquence de la distribution de dividende. Elle est inscrite en Gains et Pertes sur Autres Actifs.

### *Conversion des actions de préférence de CE Participations en actions ordinaires*

L'Assemblée Générale Ordinaire de CE Participations réunie le 30 juin 2010 a approuvé la conversion des actions de préférence détenues par les Caisses d'Épargne 28 673 Milliers d'euros en actions ordinaires.

Cette opération d'échange est sans incidence sur les comptes de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche .

En 2009, des travaux d'harmonisation des principes comptables des groupes Banque Populaire et Caisse d'Épargne ont été menés dans le cadre de la création du Groupe BPCE. Ces travaux se sont poursuivis au cours de l'exercice 2010 et se sont traduits de la façon suivante :

- Harmonisation des modèles de calcul des engagements sur les contrats d'épargne logement : un modèle de taux commun à l'ensemble du Groupe a été mis en œuvre au cours de la période et s'est traduit par un impact de 1 172 Milliers d'euros comptabilisé en marge nette d'intérêt. Les travaux d'harmonisation du modèle comportemental se poursuivront jusqu'en 2011 ;
- Harmonisation des méthodologies de calcul et des règles de présentation des dépréciations sur base de portefeuilles : un modèle de calcul commun aux Banques Populaires et aux Caisses d'Épargne et défini autour de paramètres et de classes de risques bâlois a été mis en œuvre au cours de la période et s'est traduit par un impact de 5 445 Milliers d'euros, comptabilisé en « Coût du risque »

Elargissement du périmètre de consolidation aux sociétés locales d'épargne (SLE), détentrices de 80 % du capital des Caisses d'Épargne : cette évolution a permis de supprimer la différence de traitement des parts sociales qui existait entre les réseaux Banques Populaires et Caisses d'Épargne. La consolidation des SLE au 1er janvier 2010 a un impact de 51 543 Milliers d'euros sur les capitaux propres consolidés.

### Activité commerciale en Loire Drôme Ardèche :

L'année 2010 avait été anticipée dans le profil de 2009, qui intégrait un contexte de fin de crise. Les résultats commerciaux montrent une exceptionnelle vigueur. Le marché des particuliers, tout d'abord, a performé dans un premier temps avec le placement des produits d'assurance vie, répondant à une demande clientèle à la recherche de placements sécurisés. De la même façon, les engagements de crédits immobiliers ont été un réel moteur de développement de la Caisse Loire Drôme Ardèche sur l'ensemble de l'année, établissant un record de production autour de 700Meuros.

Le marché des professionnels et les marchés spécialisés ont montré aussi une demande d'engagements importante notamment au cours du second semestre 2010, avec un engagement cumulé de 611Meuros versus 417Meuros en 2009.

### Activités de Portefeuille financier :

La politique financière est restée fondée sur une logique de prudence intégrant la volonté de développement d'un PNB additionnel et récurrent, en favorisant les supports obligataires et monétaires notamment émis par le Groupe BPCE.

Concernant la politique de placement :

- - La CAISSE D'EPARGNE LOIRE DRÔME ARDÈCHE a maintenu un portefeuille d'OPCVM d'environ 200 M€ générant une performance sensiblement supérieure à un simple placement monétaire, tout en ayant résisté aux différentes secousses du marché.
- - par ailleurs, la Note d'Orientation Financière prévoyait le remplacement de produits structurés arrivés à échéance par des titres obligataires standards. Au total, ce sont 220 M€ qui ont été investis dans des titres d'états (OAT inflation), de grandes entreprises et de BPCE, permettant de compenser les 180 M€ de tombées.

### Chantiers et projets internes :

L'année 2010 a vu la migration de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche de son système informatique vers le système, unique désormais, de l'ensemble des Caisses d'Épargne. Cette migration préparée depuis 2008 a été une réussite tant dans la maîtrise de ses impacts avec la clientèle que dans le fonctionnement interne de l'entreprise. Elle doit permettre à terme de dégager des économies substantielles dans le coût de l'informatique bancaire qui représente environ 12% de l'ensemble des dépenses.

Par ailleurs La Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche a poursuivi au cours de l'année 2010 l'optimisation de son fonctionnement interne dans un objectif de rationalité et d'efficacité contribuant à la maîtrise de ses charges et de ses risques, lesquels sont en diminution par rapport à l'année 2009.

### Vie institutionnelle et gouvernance :

#### *Gouvernance*

Suite au renouvellement des instances en 2009, la vie institutionnelle en 2010 s'est orientée vers la stabilisation des instances nouvellement élues, notamment par la mise en place de formations régulières au cours de l'exercice 2010, tant à destination des 324 administrateurs qu'à destination des élus du Conseil d'Orientation et de Surveillance et du Comité d'audit.

La volonté de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche d'impliquer tous les niveaux de la gouvernance s'est concrétisée par la mise en place de deux missions pour les administrateurs : mission dans le cadre de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise et mission Tandem-Qualité.

Ainsi, la politique institutionnelle de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche se développe en créant en permanence de véritables synergies avec la politique commerciale de l'entreprise.

## *Vie Coopérative*

Pour ce qui relève de l'animation du sociétariat, 2010 a essentiellement été consacrée à la consolidation de la Vie Coopérative en créant une véritable implication de nos administrateurs afin de développer la synergie entre la vie institutionnelle et le développement commercial.

C'est ainsi que la démarche Tandem-Qualité a été lancée, permettant une relation de proximité commerciale entre les administrateurs et le réseau.

Par ailleurs, les manifestations (Rencontres Privilège, conseils d'administration de SLE, Forums du Club) sont organisées de telle sorte que les thèmes retenus puissent renforcer les liens d'affaires avec nos clients-sociétaires.

Parallèlement à ces actions d'animation, la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche, en 2010, a mis l'accent sur la formation de ses élus afin de renforcer leur professionnalisme et leur connaissance de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche, de BPCE et des obligations liées au métier de banquier.

Pour ce qui concerne la Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE), l'enveloppe RSE de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche s'est élevée à 1 850 000 euros en 2010 et a été utilisée dans les différents domaines composant la RSE :

La philanthropie : ce domaine comporte l'ensemble des actions d'intérêt général menées au niveau national (les Fondations) et au niveau local (les Projets Ecureuil Solidarité) Il a représenté 45% de l'enveloppe RSE en 2010 avec 2 axes prioritaires : « la cohésion sociale et le Développement Durable » et « la satisfaction des besoins fondamentaux ».

Par ailleurs, la Fondation LDA a continué à développer ses actions dans le domaine de la lutte contre la dépendance, notamment des personnes âgées.

L'inclusion financière : ce domaine comporte l'ensemble des actions en faveur des particuliers et des micro-entrepreneurs rencontrant des difficultés d'accès ou d'usage aux services bancaires. Il a représenté 45% de l'enveloppe RSE de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche en 2010, avec notamment le dispositif Parcours Confiance et l'association Finances et Pédagogie.

L'innovation RSE : ce domaine comporte les actions intégrant les aspects sociaux et environnementaux dans la gestion de la Caisse d'Épargne, au-delà des obligations légales et/ou réglementaires. Il s'est agit, pour la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche, de mettre en place toute la communication liée à la Vie Coopérative, les formations permanentes de nos élus, l'opération « A DONF LE DON » (don de plaquettes).

Notre politique de responsabilité sociétale en 2010 reste un engagement volontaire de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche en matière de lutte contre toutes les formes d'exclusion.

### **c- Modifications de présentation et de méthodes d'évaluation :**

Le Règlement CRC n° 2009-03 relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours s'applique depuis le 1er janvier 2010. Les commissions et coûts relevant du périmètre d'application du règlement doivent désormais faire l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit. Ce changement de méthode a eu un impact négatif de 6513 milliers d'euros sur les capitaux propres de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche au 1er janvier 2010.



## 3.2 Activités et résultats de l'entité sur base individuelle

### 3.2.1 Résultats financiers

Les comptes sociaux sont établis en normes françaises. La Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche établit par ailleurs des comptes en normes IFRS dans le cadre de la consolidation des comptes du Groupe

#### ACTIF PUBLIABLE

ACTIF	31/12/2010	31/12/2009
CAISSES, BANQUES CENTRALES	36 620	40 811
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	4 649 189	4 977 490
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4 060 236	3 638 288
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	729 101	538 943
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	203 488	217 029
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	6 189	6 369
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	401 770	377 363
OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET DE LOCATIONS SIMPLES		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 787	4 283
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	41 395	44 894
AUTRES ACTIFS	84 519	127 672
COMPTES DE REGULARISATION	120 208	97 191
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>10 338 503</b>	<b>10 070 331</b>
<b>HORS BILAN</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Engagements donnés		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	715 465	514 669
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	159 108	73 685
ENGAGEMENTS SUR TITRES		

Le total bilan de la Caisse Loire Drôme Ardèche s'élève à 10 339 Meuros pour la fin 2010 en progression de 2,7% par rapport à 2009.

#### Actif publiable :

Les créances sur établissement de crédits régressent de 6,6% par le double effet de la baisse des encours de Livret A détenu par la clientèle, ce poste comprenant la partie centralisée auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, et des prêts auprès des intermédiaires financiers.

L'évolution des opérations à la clientèle de 11,6% est liée à l'évolution des engagements de crédits. Ainsi, l'année 2010 aura vu l'encours des crédits immobiliers progresser de 13,50% et les crédits entreprises et professionnels de 9,4%.

Les obligations et autres titres progressent de 190 Meuros par l'acquisition de titres obligataires (Titres OAT Inflation, Titres BPCE), en remplacement des prêts structurés inscrits en créances sur les établissements de crédits.

Les participations (Parts dans les entreprises liées) affichent un accroissement de 24 Meuros constitué des opérations capitalistiques de constitution de l'organe central BPCE évoqué dans les faits principaux de l'année.

## PASSIF PUBLIABLE

en milliers d'euros		
PASSIF	31/12/2010	31/12/2009
<b>BANQUES CENTRALES</b>	<b>5</b>	
<b>DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	2 071 896	1 950 661
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	7 165 708	7 117 036
<b>DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE</b>	20 011	15 737
<b>AUTRES PASSIFS</b>	48 123	26 880
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	172 152	145 566
<b>PROVISIONS</b>	67 541	76 111
<b>DETTES SUBORDONNEES</b>	112 608	112 563
<b>FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)</b>	92 696	92 696
<b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</b>	587 764	533 081
Capital souscrit	258 877	218 877
Primes d'émission	60 269	60 269
Réserves	245 391	231 523
Ecart de réévaluation		
Provisions réglementées et subventions d'investissement		
Report à nouveau	-6 513	0
Résultat de l'exercice (+/-)	29 740	22 413
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>10 338 503</b>	<b>10 070 332</b>
<b>HORS BILAN</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
<b>Engagements reçus</b>		
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT</b>	375 000	185 000
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE</b>	26 896	18 322
<b>ENGAGEMENTS SUR TITRES</b>	561	

### *Passif publiable :*

Les dettes avec les établissements de crédits sont en évolution de 6,3% à la fin de l'année 2010 et sont liées aux refinancements nécessaires de l'activité de crédits de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche.

Les opérations avec la clientèle sont composées à 14,5% des Comptes dépôts de la clientèle et à 78,1% des comptes d'épargne portés au bilan. L'évolution des encours d'épargne de 0,7% montre des évolutions contrastée : une quasi stabilité des dépôts sur le Livret A (0,3%) et une évolution positive des dépôts sur les Livrets B et des PEL qui compensent les retraits sur les LEP et les PEP.

Les provisions inscrites au bilan régressent de 8,5Meuros avec quelques éléments significatifs. Le risque de contrepartie se traduit par une dotation de 4,3Meuros supplémentaires. Le risque inhérent à la distribution des produits d'épargne logement entraîne une reprise de 1,2Meuros. Enfin dans le cadre des accords de groupe les charges provisionnées concernant la retraite baissent de 8,5Meuros sur l'exercice.

Le capital et les réserves enregistrent une hausse de 54Meuros, avec d'une part une augmentation de capital à hauteur de 40Meuros et la mise en réserve du résultat non distribué de 2009.

## COMPTE DE RESULTAT

en milliers d'euros

	Exercice 2010	Exercice 2009
Intérêts et produits assimilés	322 971	350 979
Intérêts et charges assimilées	-195 602	-242 673
Produits sur opérations de crédit-bail et de locations simples		
Charges sur opérations de crédit-bail et de locations simples		
Revenus des titres à revenu variable	5 003	4 974
Commissions (produits)	81 442	79 227
Commissions (charges)	-12 228	-12 444
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	164	214
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	-3 826	16 805
Autres produits d'exploitation bancaire	11 122	11 981
Autres charges d'exploitation bancaire	-4 070	-1 536
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>204 977</b>	<b>207 528</b>
Charges générales d'exploitation	-134 872	-140 090
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	<b>-7 588</b>	-7 517
	-142 460	-147 607
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>62 517</b>	<b>59 921</b>
<b>COEX</b>	-69,5%	-71,1%
Coût du risque	-8 784	-3 373
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>53 733</b>	<b>56 547</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-5 644	-406
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>48 089</b>	<b>56 142</b>
Résultat exceptionnel		-29 909
Impôt sur les bénéfices	-18 350	-3 821
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		
<b>RESULTAT NET</b>	<b>29 739</b>	<b>22 412</b>

PUBLIABLE

Le produit net bancaire se contracte de 2,5 Meuros sur la période mais tient compte d'éléments exceptionnels notamment sur la gestion de titre en 2009.

La marge nette d'intérêts progresse de 19,1Meuros et présente sur l'année 2010 des effets opposés.

**Les intérêts et produits assimilés** affichent une baisse de 28Meuros entre les deux périodes avec les deux éléments suivants:

- Les intérêts avec la clientèle progressent de 7,9Meuros de par essentiellement la progression de nos encours de crédits tenant compte du niveau de nos engagements sur la période, qui compensent la perte en terme de rendement moyen. En effet sur la période le taux moyen des encours de crédits perd 28bp compte tenu des niveaux de taux de marché.
- Les intérêts des produits avec établissements financiers baissent de 35,2Meuros et comprennent pour moitié la baisse de la rémunération de la collecte de Livret A lié à la baisse des excédents confiés, à mettre en perspective de la commercialisation de ce produit par les

autres réseaux bancaires. L'autre effet est lié à la baisse de rémunération des prêts interbancaires expliqué principalement par les conditions de marché.

**Les intérêts et charges assimilés** baissent de 47Meuros. Cette baisse est pour l'essentiel (26Meuros) expliquée par la baisse du coût de la ressource confiée par notre clientèle, l'année 2010 ayant connue une baisse de rémunération moyenne de l'ordre de 39Bp en comparaison à 2009. L'autre impact majeur (16Meuros) est lié à la baisse du coût de la ressource interbancaire essentiellement expliquée par les niveaux de taux courts.

**Les revenus des titres** comprennent pour l'essentiel les dividendes de l'organe central et sont quasi stables sur les deux années.

**Les commissions en produit** progressent de 2,2Meuros essentiellement par l'activité commerciale avec notamment l'incidence de la vente des produits d'assurance vie au cours de l'année 2010. Les charges de commissions sont essentiellement composées des commissions sur moyens de paiement et sont stables sur les deux périodes.

**Le produit des opérations de placement** montre une forte évolution entre les deux périodes. Pour l'essentiel, une reprise de provision est constatée sur l'année 2009 et tient compte des arrivées à échéance de titres fortement décotés et couverts par provision dans le contexte de crise débutée en 2007 (VALLERITE CDO par exemple). De plus, la baisse des taux longs a eu un impact négatif sur les titres à taux fixes non couverts du risque de taux.

**Les autres produits d'exploitation bancaire et les autres charges d'exploitation bancaire** correspondent aux refacturations des charges dans le cadre de la mise en commun de moyen et sont stables sur la période.

Au global le PNB affiche une récession de 2,5Meuros avec pour l'essentiel une contribution positive de l'activité commerciale eu égard aux performances de la Banque de Détail et de la Banque de Développement Régional, et un effet non récurrent sur le portefeuille en 2009.

Les charges de fonctionnement se composent pour une part des charges de personnels pour un montant global de 74,9Meuros en baisse de 3,1Meuros par rapport à 2009. La masse salariale est stable (47Meuros) sur les deux années ainsi que les charges de retraite (9,6Meuros). La variation des charges de personnels est expliquée par les éléments de rémunération variable, servi en 2010 pour le compte de l'année 2009.

**Les impôts et taxes** affichent une évolution fondée sur le remplacement de la taxe professionnelle en cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui se traduit par un surcôt de 0,3Meuros sur le budget de la Caisse d'Épargne. Par ailleurs ce poste comprend une taxe due par les établissements bancaires à l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

**Les services extérieurs** (55,9Meuros) intègrent une économie sur les redevances payées à BPCE dans le cadre du plan d'économie du Groupe pour une part et pour l'autre une économie sur les dépenses prévues en 2009 sur le chantier de migration MySys qui se traduit par une reprise de provisions sur l'exercice.

**Les dotations aux amortissements** (7,6Meuros) restent stables sur la période et traduisent les investissements, qui portent pour l'essentiel sur le réseau d'agences.

Ainsi, la combinaison de ces éléments se traduit par une amélioration du Résultat Brut d'Exploitation de la Caisse Loire Drôme Ardèche de 2,6Meuros et une évolution positive de notre coefficient d'exploitation de l'ordre de 1,5point.

**Le coût du risque**, pour cette année 2010 comprend une dotation aux provisions dynamiques de 5,4Meuros qui est liée à une harmonisation de nos méthodes au sein du Groupe. La sinistralité des dossiers est restée contenue sur l'exercice.

Les gains et pertes sur actifs immobilisés sont la dépréciation des titres détenus par la Caisse Loire Drôme Ardèche sur l'organe central dans le cadre de la mise en place capitalistique de BPCE.

Le résultat net de la Caisse Loire Drôme Ardèche ressort au final à 29,7Meuros en progression de 7,3Meuros par rapport à 2009.

### 3.2.2 Présentation des branches d'activités

L'organisation commerciale de la Caisse d'Epargne repose sur une distinction de la Banque de Détail comprenant pour l'essentiel le marché des particuliers et le marché des professionnels, et la Banque de Développement Régional ayant pour cœur les P.M.E, le Logement Social, l'Economie Sociale les Collectivités Locales et la Promotion Immobilière.

### 3.2.3 Synthèse de la Banque de détail

#### La Collecte :

Collecte nette hors DAV par marché en M€	Cumuls 2010	Cumuls 2009
01 - PARTICULIER	9,1	-205,3
02 - PROFESSIONNELS	0,5	4,5
<b>Banque de Détail</b>	<b>9,6</b>	<b>-200,8</b>

Les effets de la banalisation du Livret A intervenue début 2009 se sont estompés et le 1er Août 2010, on observait une première remontée timide des taux réglementés. Ainsi, dans un contexte toujours dominé par une forte aversion au risque, l'amélioration de la collecte s'est particulièrement concentrée sur les trois supports que sont le Livret A, le PEL et la gamme Assurance-Vie.

Par rapport à 2009, le redressement de la collecte est spectaculaire (+ 210,4 M€) et particulièrement net en Epargne Liquide (+ 262,4 M€), Epargne Logement (+ 53,3 M€) et Assurance-Vie (+ 55,7 M€). En revanche mais de façon logique, les excédents Parts Sociales et Comptes à Terme se sont respectivement contractés de 43,6 M€ et de 75 M€. Enfin, il convient de souligner le net repli des excédents générés par le Marché des Professionnels principalement imputable au Compte à Terme.

#### Encours des ressources clientèle (Tous Marchés) :

ENCOURS en M€	31/12/2010	31/12/2009	Variations
Livret A	2 669	2 648	0,8%
Epargne Liquide Hors Livrets A	1 681	1 595	5,4%
Epargne Logement	1 165	1 100	5,9%
PEP	53	81	-33,6%
CAT	192	246	-21,8%
Emprunts Ecureuil	528	512	3,3%
OPCVM	650	765	-15,1%
Parts Sociales	259	234	10,7%

Assurance Vie	3 909	3 645	7,2%
<b>Total Encours collecte</b>	<b>11 107</b>	<b>10 825</b>	<b>2,6%</b>

Avec la stabilisation de l'encours Livret A (+ 21 M€), l'encours total de collecte (hors compte de dépôts) parvient à progresser de 281 M€ soit une hausse de 2,6% par rapport au 31/12/2009. Ainsi, la contraction logique des encours tributaires d'échéances comme les PEP (- 27 M€), les CAT (- 53 M€) et les OPCVM (- 115 M€) est largement compensée par les nets redressements des encours Epargne Liquide (+ 86 M€), Epargne Logement (+ 65 M€) et surtout Assurance-Vie (+ 263 M€).

Dans le compartiment Epargne Liquide, on notera les hausses sensibles des encours Livret B Classique (+ 29 M€) et Livret Grand Format (+ 48 M€).

Enfin et au niveau des OPCVM, la baisse de l'encours est principalement imputable au repli du compartiment Monétaire (- 76 M€).

#### Le Crédit :

ENGAGEMENTS CREDITS (En M€)	Cumuls 2010	Cumuls 2009	Variations
01 - PARTICULIERS	820,2	466,9	76%
02 - PROFESSIONNELS	92,2	37,1	148%
<b>TOTAL BANQUE DE DETAIL</b>	<b>912,4</b>	<b>504,1</b>	<b>81%</b>

Après une année 2009 très difficile, 2010 a été marquée par une reprise lente mais régulière de la croissance dans un contexte de taux d'intérêts extrêmement bas.

Dans ces conditions, l'activité Crédit Immobilier a été très soutenue tout au long de l'année en raison de taux d'intérêts particulièrement attractifs avec un dernier trimestre exceptionnel suite à la refonte du prêt à taux zéro et à la réduction des avantages fiscaux accordés à l'investissement immobilier en fin d'année. Concernant le crédit à la consommation, la progression significative des volumes d'engagements s'est effectuée dans une conjoncture favorable à la consommation (primes automobiles). Enfin, la réorganisation de la filière Professionnels a commencé à porter ses fruits avec des montants de concours qui se situent à des niveaux jamais atteints à la CELDA.

#### Les Ventes Nettes

VENTES NETTES en Nombres	31/12/2010	31/12/2009	Ecart
Epargne	- 18 767	- 20 749	+ 1 982
Comptes de dépôts	4 733	5 112	- 379
Forfaits	8 000	4 507	+ 3 493
Cartes	1 677	- 3 335	+ 5 012
Prévoyance PRO	333	77	+ 256
<b>Total Ventes Nettes</b>	<b>- 4 024</b>	<b>- 14 388</b>	<b>+ 10 364</b>

Malgré un résultat global négatif, l'année 2010 se caractérise par une progression de 10 364 unités qui proviennent essentiellement du compartiment Bancarisation (+ 8 126) et plus particulièrement des Cartes (+ 5 012) et des Forfaits (+ 3 493). Quant au compartiment Epargne, il affiche également une augmentation de 1 982 ventes nettes dans un contexte de clôture de Livret A.

### 3.2.4 Synthèse de la Banque de Développement Régional

#### Le Crédit :

ENGAGEMENTS DE CREDITS (En M€)	31/12/2010	31/12/2009	Variations
PME PMI	94,2	45,2	108%
ECONOMIE SOCIALE	27,3	6,8	301%
COLLECTIVITES LOCALES	340,0	288,6	18%
LOGEMENT SOCIAL	23,1	10,5	119%
PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER	34,0	26,0	31%
AUTRES MARCHES	0	2,5	Ns
<b>TOTAL BANQUE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL</b>	<b>519</b>	<b>379</b>	<b>37%</b>

Les engagements de crédits pour la Banque de développement Régional ont été soutenus sur l'année 2010.

Le marché des entreprises a connu un premier semestre dans la lignée de 2009 qui, compte tenu de la crise, avait été peu développé. L'activité a repris au cours du second semestre et permet d'afficher un niveau de production doublé par rapport à 2009.

Les engagements des Collectivités Locales sont restés particulièrement actifs sur la période, traduisant l'accompagnement de la Caisse Loire Drôme Ardèche sur son territoire.

Enfin, les professionnels de l'immobilier montrent une progression de 31% de leurs engagements de crédits, reflétant l'exceptionnelle vigueur sur 2010 du marché immobilier.

EXCEDENTS DE COLLECTE (En M€)	31/12/2010	31/12/2009
PME PMI	12,3	-11,6
ECONOMIE SOCIALE	15,5	1,1
COLLECTIVITES LOCALES	0,6	1,0
LOGEMENT SOCIAL	27,3	14,8
PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER	2,7	31,6
AUTRES MARCHES	-1,9	-0,3
<b>TOTAL BANQUE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL</b>	<b>56,5</b>	<b>36,7</b>

L'activité de collecte de la Banque de Développement Régionale a progressé de 19,8Meuros.

L'évolution des professionnels de l'immobilier n'est pas significative du fait de l'intégration sous cet item d'une contrepartie bancaire qui intervient dans le domaine immobilier.

Le marché des entreprises redevient excédentaire, l'année 2009 ayant été atypique eu égard aux effets de la crise qui avait conduit les PME à puiser dans les ressources liquides.

Le marché de l'économie sociale progresse de 14,4Meuros reflétant le dynamisme commercial de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche.

### 3.2.5 Ressources et Moyens de l'entreprise

L'ajustement des effectifs et des compétences s'est traduit par la poursuite de la politique de mobilité géographique et fonctionnelle. Par ailleurs, la réduction des CDD est essentiellement expliquée par la fin en 2010 du chantier de migration informatique qui avait nécessité des renforts tant dans les fonctions supports que dans les fonctions commerciales.

	CDI	CDD	Total
déc-08	1165	60	1225
déc-09	1143	64	1207
déc-10	1132	26	1158

*Les principaux chantiers RH conduits en 2010 :*

- Lancement et mise en œuvre du projet Efficacité des Fonctions Supports. Dans ce cadre, signature d'un accord cadre d'accompagnement des fonctions supports vers le réseau commercial
- Mise en œuvre du développement des marchés spécialisés sur la BDD
- Elaboration du plan d'action sur les conditions de travail suite au rapport élaboré par le cabinet ESSOR et démarrage d'un programme sur les Risques Psycho Sociaux fin 2010.
- Renforcement de la politique Handicap avec notamment le lancement d'une nouvelle promotion de 6 contrats de professionnalisation Handicap et la mise en place de conventions de partenariat avec plusieurs écoles (IUT/ESC/Ecole des Mines)

*La gestion des compétences en 2010*

Dans la continuité de 2009, un accent fort a été porté sur les entretiens RH en 2010, dont :

- 203 entretiens de carrière
- 112 entretiens liés à la régularisation des avantages individuels acquis
- Plus de 500 entretiens RH autres : recrutement CDD/CDI/ Apprentissage/ Entretiens forum ....

Dans le cadre du développement des marchés spécialisés de la BDD :

- Nomination de 20 GC Pro supplémentaires
- Création de 3 poste de chargés d'affaires Gestion de fortune dont 2 pourvus à fin 2010 et 1 au 1<sup>er</sup> semestre 2011
- Création de 2 postes de CAGP « prospecteurs » pourvus à fin 2010
- Création de 7 postes de GC immobilier pourvus à fin 2010.

Dans le cadre de la « gestion prévisionnelle des emplois et des compétences » :



- 25 collaborateurs CC ont intégré une passerelle GC
- 3 collaborateurs ont démarré un DES « gestion de patrimoine » à Dauphine
- 20 collaborateurs inscrits au parcours ITB dans le cadre de leur prise de fonction dans leur emploi de GC pro
- 9 collaborateurs des Fonctions supports ont intégré au un parcours « passeport formation » pour accompagner leur mobilité vers le réseau commercial

Ces dispositifs constitués d'un parcours de formation et d'une mise en pratique tout au long de son déroulement permettent d'avoir des collaborateurs maîtrisant leur métier dès leur nomination.

#### *Le Plan de formation en 2010*

Le plan de formation 2010 a été centré au 1er semestre sur l'accompagnement du changement du système informatique avec 3578 J/H/F réalisés dans ce domaine.

Un 2ème semestre centré sur la mise en place des autres actions de formation suivant 4 axes prioritaires avec 1973 J/H/F réalisés.

- La professionnalisation des métiers commerciaux : 529 J/H/F
- L'accompagnement des collaborateurs dans leur évolutions (parcours métiers) : 787 J/H/F
- Renforcement de la maitrise su risque et de la sécurité : 199 J/H/F
- La professionnalisation des Fonctions supports : 458 J/H/F

	Réel 2010
NB Jours de formation	5 551
Budget plan de formation en K€ :	
Frais pédagogiques & Frais missions/réception	675 332

#### *Les ressources techniques :*

##### Informatique et système d'information :

La CAISSE D'EPARGNE LOIRE DRÔME ARDÈCHE a été mobilisée sur le 1er semestre 2010 sur les travaux préparatoires à la bascule sur notre nouveau Système d'Information « MYSYS », bascule qui a été effectuée avec succès le le WE du 22 mai 2010.

Les applications locales conservées après bascule ont été adaptées pour pouvoir fonctionner avec le système d'information MYSYS.

En particulier, trois solutions qui contribuent au pilotage commercial de la CAISSE D'EPARGNE LOIRE DRÔME ARDÈCHE et à l'industrialisation de nos process internes ont été déployées :

- ADES - Datamart et tableaux de bord de pilotage de l'activité commerciale
- GHOST - Gestion des demandes d'habilitations Mysys
- GEAX - Gestion RH des contrats à Durée Déterminée

Au 2ème semestre 2010, la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche a lancée le déploiement de la TOIP (Téléphone Over Internet Protocol) dans le cadre du projet communautaire initié par le Groupe Caisse

d'Epargne. Le principe est l'utilisation de notre propre réseau informatique pour le transfert des voix et des données.

Travaux :

En 2010 le programme de rénovation des Agences s'est poursuivi, avec notamment l'ouverture d'une nouvelle agence à St-Etienne Libération et l'installation d'automates bancaires dans dix-huit agences qui n'en étaient pas encore pourvues.

Bilan des livraisons 2010 des agences rénovées :

Agences rénovées sur site : 2	Montélimar St James La Terrasse
Installation de GAB : 18	Fraisses St Martin La Plaine Sattilleu St Agrève La Roche de Glun Buis Les Baronnie Grignan Taulignan Montmeyran Suze La Rousse Loriot La pacaudière Maclas Chavanay St Félicien Serrières Villeneuve de Berg Chomerac
Nouvelle Agence	St Etienne Libération
GAB hors site	Roanne Bourgogne

### 3.3 Fonds propres et solvabilité : (Base French)

#### 3.3.1 Composition des fonds propres

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2010	Variation
Capital et Cci	218 877	258 877	40 000
Prime d'émission	60 269	60 269	0
Réserves et report à nouveau	231 522	238 878	7 356
Bénéfice	13 868	20 149	6 281
FRBG	92 696	92 696	0
Immobilisations incorporelles	-656	-1 097	-441
<b>Fonds propres de base</b>	<b>616 576</b>	<b>669 772</b>	<b>53 196</b>
Emprunts subordonnés	75 392	52 996	-22 396
<b>Fonds propres complémentaires</b>	<b>75 392</b>	<b>52 996</b>	<b>-22 396</b>
Participations	372 448	367 899	-4 549
Franchise	69 197	72 277	3 080
Déductions	303 251	295 623	-7 628
Autres déductions	749	4 765	4 016
<b>Fonds Propres Nets</b>	<b>387 968</b>	<b>422 380</b>	<b>34 412</b>
<b>Exigences en Fonds propres</b>	<b>210952</b>	<b>237 339</b>	<b>26 387</b>
<b>Ratio Solvabilité Bâle 2 (en %)</b>	<b>14,71</b>	<b>14,24</b>	<b>-0,48</b>

Les fonds propres de base progressent de 53,2 Meuros de par :

- 40,0 Meuros d'augmentation de capital sur l'année 2010 ;
- 7,4 Meuros de résultat 2009, incorporé en réserves,
- et d'une hausse de 6,3 Meuros du résultat net de distribution,
- l'acquisition de licences Windows en Buy-Out pour 0,5M€,

Les fonds propres complémentaires connaissent une baisse liée au retraitement sur TSR.

Les déductions sur fonds propres bénéficient :

- de la dépréciation des titres de participation du Groupe BPCE suite opération U2,
- de la hausse de la franchise,

Au total les fonds propres nets s'améliorent de 34,4 Millions d'euros.

#### 3.3.2 Exigences de fonds propres

Les exigences en fonds propres augmentent de 26,4 Millions d'euros avec le développement de l'activité clientèle pour 16,5 Millions d'euros et par l'activité financière de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche pour 9,4 Millions d'euros,

Le RSE reste stable.

### 3.4 Contrôle interne et gestion des risques

#### 3.4.1 Organisation et activité du Contrôle Interne :

Le contrôle interne recouvre à la fois le dispositif de contrôles permanents et l'audit qui correspond au contrôle périodique tel que défini par l'article 6 du CRBF 97-02 modifié.

Conformément à la réglementation bancaire, aux saines pratiques de gestion et aux normes du Groupe BPCE, le dispositif de contrôle de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche repose sur trois niveaux de contrôle : deux niveaux de contrôle permanent et un niveau de contrôle périodique.

Les fonctions de contrôle permanent et périodique localisées au sein de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche sont rattachées, dans le cadre de filières de contrôle intégrées par un lien fonctionnel fort, aux directions centrales de contrôle de BPCE correspondantes. Ce lien recouvre en particulier :

- un avis conforme sur les nominations et retraits des responsables des fonctions de contrôle permanent ou périodique dans la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche ,
- des obligations de reporting, d'information et d'alerte,
- l'édition de normes par l'organe central consignées dans des chartes,
- la définition ou l'approbation de plans de contrôle.

Ces liens ont été formalisés au travers de chartes couvrant chacune des filières. L'ensemble de ce dispositif a été approuvé par le directoire de BPCE le 7 décembre 2009 et présenté au Comité d'audit du 16 décembre 2009 et au conseil de surveillance de BPCE.

L'adaptation au niveau local confie au Président du Directoire la définition de la structure organisationnelle afin d'assurer la cohérence et l'efficacité des contrôles permanents au sens de l'article 7 du CRBF 97-02. Il répartit les responsabilités et les moyens de manière optimale pour assurer, conformément aux orientations définies par le Conseil de surveillance, la couverture des risques, leur évaluation et leur gestion. A ce titre :

- la responsabilité du contrôle permanent de premier niveau incombe au premier chef aux Directions opérationnelles ou fonctionnelles afin de s'assurer de la régularité des opérations traitées et des tâches confiées ;
- des Directions fonctionnelles centrales indépendantes assurent le contrôle permanent de second niveau au sens de l'article 6 a) du CRBF 97-02 (Direction des Risques, Direction de la Conformité et des Contrôles Permanents) ;
- l'audit interne, selon l'article 6 b), procède à une évaluation périodique du bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne.

Le Comité d'Audit est chargé, sous la responsabilité du COS, de porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment sur la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques. Il propose, autant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre.

##### 3.4.1.1 Présentation du dispositif de contrôle permanent

###### *Contrôle permanent hiérarchique (niveau 1)*

Le contrôle permanent hiérarchique (niveau 1), premier maillon du contrôle interne est assuré par les services opérationnels ou fonctionnels sous la supervision de leur hiérarchie. Ces services sont notamment responsables de :

- la vérification du respect des limites de risques, des procédures de traitement des opérations et de leur conformité ;

- la déclaration des incidents de risques opérationnels constatés et de l'élaboration des indicateurs d'activité nécessaires à l'évaluation des risques opérationnels ;
- la justification des soldes comptables résultant des mouvements des comptes concernés par les opérations initiées dans ces services. En fonction des situations et activités et le cas échéant conjointement, ces contrôles de niveau 1 sont réalisés soit par une unité de contrôle ad hoc de type middle office ou entité de contrôle comptable soit par les opérateurs eux-mêmes. Les contrôles de niveau 1 font l'objet d'un reporting formalisé aux directions / fonctions de contrôle permanent concernées.

#### *Contrôle permanent par des entités dédiées (niveau 2)*

Le contrôle permanent de niveau 2 au sens de l'article 6-a du règlement 97-02 est assuré par des entités dédiées exclusivement à cette fonction que sont la Direction des Engagements et des Risques et la Direction de la Conformité et des Contrôles Permanents. D'autres fonctions centrales sont des acteurs essentiels du dispositif de contrôle permanent : en particulier la Révision Comptable en charge du contrôle comptable, la Direction Secrétariat Général en charge du risque juridique, la fonction Responsable Sécurité Système d'Information et Continuité d'Activité en charge de la sécurité des systèmes d'information et des plans de continuité d'activités, la Direction des Ressources Humaines pour les aspects touchant à la politique de rémunération.

#### *Comité de contrôle interne*

Le Président du Directoire est chargé d'assurer la cohérence et l'efficacité du contrôle permanent. Un Comité de contrôle interne se réunit trimestriellement sous la présidence du Président du Directoire.

Ce comité a vocation à traiter l'ensemble des questions relatives à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche , ainsi que les résultats issus des travaux de maîtrise des risques et de contrôle interne et des suites qui leur sont données.

Il a notamment pour objet :

- d'informer régulièrement l'exécutif sur l'évolution du dispositif de contrôle de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche ;
- de mettre en évidence les zones de risques émergents ou récurrents, qu'elles aient pour origine l'évolution de l'activité, les mutations de l'environnement ou l'état des dispositifs de contrôle ;
- de remonter au niveau de l'exécutif les dysfonctionnements significatifs observés ;
- d'examiner les modalités de mise en œuvre des principales évolutions réglementaires, et leurs éventuelles implications sur le dispositif et les outils de contrôle ;
- de s'assurer de la bonne prise en compte des conclusions des travaux de contrôle, d'examiner les mesures correctrices décidées, de les prioriser et de suivre leur réalisation ;
- de décider des mesures à mettre en place afin de renforcer le niveau de sécurité de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche et d'assurer, en tant que de besoin, la coordination des actions développées par les fonctions de contrôle permanent.

Participent à ce comité :

- Président du Directoire
- Membres du Directoire
- Directeur Conformité et contrôles permanents
- Directeur des Engagements et des Risques

- Directeur Audit et Contrôle
- Directeur des Activités Bancaires
- Directeur Process et MOA SI
- Directeur Ressources Techniques
- Directeur Marketing
- Directeurs de Groupes
- Directeur de la BDR
- Responsable des risques opérationnels
- Responsable Département Comptabilité
- RSSI (Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information)
- RPCA (Responsable du Plan de Continuité d'Activité)

### FOCUS SUR LA FILIERE RISQUES

Au sein de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche , la filière Risques veille à l'efficacité et à l'homogénéité du dispositif de maîtrise des risques et à la cohérence du niveau des risques avec les moyens financiers, humains et systèmes de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche et ses objectifs. Ces missions sont menées en lien avec la Direction des Risques Groupe qui suit ces aspects d'un point de vue consolidé.

### FOCUS SUR LA FILIERE CONFORMITE

La filière Conformité est chargée de s'assurer de la cohérence de l'ensemble du contrôle de conformité, sachant que chaque filière opérationnelle ou de contrôle reste responsable de la conformité de ses activités et de ses opérations.

#### 3.4.2 Présentation du dispositif de contrôle périodique

Le contrôle périodique est assuré par l'audit interne sur toutes les activités, y compris le contrôle permanent.

Dans le cadre des responsabilités définies par l'article 6-b du règlement 97-02 modifié, l'audit interne s'assure de la qualité, l'efficacité, la cohérence et le bon fonctionnement du dispositif de contrôle permanent et de la maîtrise des risques. Son périmètre d'intervention couvre tous les risques et toutes les activités de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche , y compris celles qui sont externalisées. Il s'étend également, le cas échéant, à ses filiales.

Ses objectifs prioritaires sont d'évaluer et de rendre compte aux organes exécutif et délibérant de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche :

- de la qualité de la situation financière ;
- du niveau des risques effectivement encourus ;
- de la qualité de l'organisation et de la gestion ;
- de la cohérence, de l'adéquation et du bon fonctionnement des dispositifs d'évaluation et de maîtrise des risques ;
- de la fiabilité et de l'intégrité des informations comptables et des informations de gestion ;
- du respect des lois, des règlements, des règles du Groupe ou de chaque entreprise ;
- de la mise en œuvre effective des recommandations des missions antérieures et des régulateurs.

Rattaché en direct au Président du Directoire, l'Audit interne exerce ses missions de manière indépendante des Directions opérationnelles et de contrôle permanent. Ses modalités de fonctionnement, sont précisées dans une charte d'audit Groupe approuvée par le Directoire de BPCE le 7 décembre 2009 qui s'applique à la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche .

Le planning prévisionnel des audits est arrêté en accord avec l'Inspection Générale Groupe. Il est approuvé par l'organe exécutif et communiqué au comité d'audit qui a toute latitude pour formuler des recommandations.

A l'issue de ses investigations, la mission d'audit émet un pré-rapport qui contient notamment ses recommandations et auquel le responsable de l'unité concernée doit répondre. Chaque recommandation est hiérarchisée en fonction de son importance. Le rapport définitif intègre la réponse des audités à chaque recommandation ; celle-ci inclut des plans d'action et des engagements sur des dates de mise en œuvre. Ce rapport est transmis, outre les responsables de l'unité auditée, aux dirigeants de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche .

Le management opérationnel est responsable de la mise en œuvre des recommandations. Il met en place des plans d'action adaptés et informe de leur taux d'avancement l'Audit interne au moins semestriellement. Celui-ci en assure un reporting régulier au comité de contrôle interne et au comité d'audit.

L'Audit interne, en vertu de son devoir d'alerte, peut saisir le comité d'audit en cas de non mise en place des actions correctrices.

Dans le cadre des responsabilités qui lui sont dévolues, l'inspection générale Groupe mène également de façon périodique des missions de contrôle au sein de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche .

### 3.4.3 Gouvernance

La gouvernance du dispositif de contrôle interne repose sur :

- Le Directoire qui définit et met en œuvre les organisations et moyens permettant d'assurer de manière exhaustive et optimale la correcte évaluation et gestion des risques, et de disposer d'un pilotage adapté à la situation financière et à la stratégie de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche et du Groupe BPCE. Il est responsable de la maîtrise au quotidien des risques et en répond devant l'organe délibérant. Il définit la tolérance aux risques au travers d'objectifs généraux en matière de surveillance et gestion des risques dont la pertinence est régulièrement évaluée ; il assure un suivi régulier de la mise en œuvre des politiques et stratégies définies. Il informe régulièrement le Comité d'audit et le COS des éléments essentiels et principaux enseignements tirés de l'analyse et du suivi des risques associés à l'activité et aux résultats de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche .
- Le COS qui veille conformément au dispositif réglementaire à la maîtrise des principaux risques encourus et évalue le dispositif de contrôle interne. À cette fin, le conseil prend appui sur un Comité d'audit.
- Le Comité d'audit qui assiste l'organe délibérant et, dans ce cadre, veille à la qualité de l'information délivrée et plus généralement assure les missions prévues par le règlement 97-02 modifié. Son rôle est ainsi de :
  - o *vérifier la clarté des informations fournies et porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche des comptes individuels et consolidés ;*
  - o *émettre un avis sur le choix ou le renouvellement des commissaires aux comptes de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche et examiner leur programme d'intervention,*

*les résultats de leurs vérifications et leurs recommandations ainsi que toutes les suites données à ces dernières ;*

- examiner l'exposition globale des activités aux risques et donner un avis sur les limites de risques ;*
- porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, et proposer, si nécessaire, des actions complémentaires à ce titre ;*
- examiner les rapports des articles 42 et 43 du règlement 97.02 ;*
- veiller au suivi des conclusions des missions de l'audit interne, de l'inspection générale et des régulateurs et examiner le programme annuel de l'audit.*



### 3.5 Gestion des risques

La Direction Risque de la CeLda s'inscrit dans la filière risque nationale.

La Direction des Risques Groupe veille à l'efficacité et à l'homogénéité du dispositif de maîtrise des risques et à la cohérence du niveau des risques avec les moyens financiers, humains et systèmes du Groupe BPCE et ses objectifs notamment en termes de rating par les agences.

Sa mission est conduite de manière indépendante à celles des directions opérationnelles. Ses modalités de fonctionnement notamment en filières sont précisées dans la charte risques groupe approuvée par le directoire de BPCE le 7 décembre 2009. La direction des Risques de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche lui est rattachée par un lien fonctionnel fort.

Les principales attributions de la Direction des Risques Groupe sont les suivantes :

- contribuer à l'élaboration de la politique des risques sur base consolidée, instruire le dispositif des plafonds globaux de risques, prendre part au calcul de l'allocation économique des fonds propres, et assurer la conformité de la gestion des portefeuilles avec ce dispositif de limites et d'allocation ;
- accompagner le Directoire dans l'identification des risques émergents, des concentrations et autres développements adverses, ainsi que dans l'élaboration de la stratégie ;
- définir et mettre en œuvre les normes et méthodes permettant, sur base consolidée, la mesure des risques, la tenue de la cartographie des risques, l'approbation de la prise de risques, le contrôle et le reporting des risques, ainsi que la conformité aux textes réglementaires relatifs aux risques, en cohérence avec les principes et règles édictés par la réglementation ;
- évaluer et contrôler le niveau du risque à l'échelle du groupe. Dans ce cadre, assurer l'analyse contradictoire :
- assurer la surveillance permanente par la détection des dépassements de limites et le suivi de leur résolution, la centralisation et le reporting prospectif des risques sur base consolidée tant interne qu'externe (notamment vers les régulateurs) ;
- assurer la surveillance de second niveau de certains processus d'établissement des résultats de l'entreprise (méthodes de valorisation, de réfaction, de provisionnement, de détermination des niveaux de marché) ;
- piloter le système d'information risques en coordination étroite avec les directions informatiques en définissant les normes à appliquer pour la mesure, le contrôle, le reporting et la maîtrise des risques. La direction des Risques assure un contrôle permanent de second niveau sur la fiabilité des systèmes d'information risques.

Au sein de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche, la filière risques prend en charge :

- de participer à l'information des collaborateurs et à leur sensibilisation aux domaines couverts par la fonction risques
- d'identifier les risques et d'en établir la cartographie, (l'élaboration de la cartographie étant coordonnée par la Direction des Risques Groupe)
- de valider et assurer le contrôle de second niveau des normes et méthodes de valorisation des opérations et de provisionnement des risques,
- de valider et d'assurer le contrôle de second niveau des dispositifs de maîtrise des risques structurels de bilan et de l'approche économique des fonds propres assurés par la Direction

Finances Groupe (la réalisation est une mission de la Direction des Risques locale et de la Direction des Risques Groupe au niveau consolidé),

- de réaliser le contrôle de niveau 2 de la qualité des données risques de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche ,
- de contribuer à l'élaboration des dispositifs de maîtrise des risques définis dans le cadre des politiques de gestion des activités opérationnelles (notamment par la mise en place de limites quantitatives, d'un schéma délégataire tenant compte de l'évaluation du risque, et d'une analyse a priori des nouveaux produits ou des nouvelles activités),
- de contrôler la bonne application des normes et méthodes de mesure des risques et de la politique risque dans le cadre de l'analyse contradictoire préalable à l'autorisation de prise de risque (instruction des demandes de limites, d'autorisation de nouveaux produits, de nouvelles activités ou d'opérations de croissance externe, ou contre-analyse d'engagement de crédit et d'opérations financières),
- de contribuer, en coordination avec les opérationnels, à la définition des normes de contrôle permanent de premier niveau des risques hors conformité et de veiller à leur bonne application (la définition des normes et méthodes Groupe étant une mission DRG),
- de définir et mettre en œuvre les normes de reporting et de contrôles permanents de second niveau des risques, en y incluant les normes réglementaires applicables aux risques,
- d'assurer la surveillance des risques, notamment la fiabilité du système de détection des dépassements de limites et le contrôle de leur résolution,
- d'évaluer et contrôler le niveau des risques à l'échelle de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche (notamment par l'application de stress scenarii),
- de veiller au second niveau, le premier niveau étant à la charge des filières opérationnelles concernées, à la conformité aux normes risques internes des cahiers des charges des systèmes d'information des filières opérationnelles, ainsi que d'assurer le contrôle de second niveau des paramètres risques de ces systèmes,
- d'élaborer le reporting risques à destination des instances dirigeantes, notamment à destination de l'organe exécutif, de l'audit interne et du comité des Risques, et contribuer aux rapports légaux ou réglementaires de l'entreprise aux fins d'informations financières ou prudentielles, notamment au titre des articles 42 et 43 du règlement n° 97-02 modifié,
- de la notification aux responsables opérationnels et de l'alerte de l'audit interne et de l'organe exécutif en cas de dépassement de limites ou de dégradation notable des résultats,
- de l'information régulière (au moins deux fois par an conformément à l'article 39 du règlement 97-02 modifié) de l'organe exécutif, de l'organe délibérant, ainsi que de la filière audit interne, des conditions dans lesquelles les limites sont respectées,
- de l'alerte de l'organe exécutif, du comité des Risques, et de la filière audit interne en cas d'incident dépassant un seuil significatif au sens de l'article 17ter du règlement n° 97-02 modifié (la Direction des Risques alerte l'audit interne de l'entité et la Direction des Risques Groupe alerte l'Inspection Générale BPCE),
- de la notification aux responsables opérationnels et de l'alerte de l'organe exécutif et de l'audit interne si les risques n'ont pas été réduits au niveau requis dans les délais impartis ; l'audit interne a la charge d'alerter le comité des Risques quant à l'absence d'exécution des mesures correctrices conformément à l'article 9.1 du règlement 97-02,
- de participer aux travaux préparatoires au calcul des ratios.

L'organisation de la Direction des Engagements et des Risques (DER) est structurée autour de trois départements :

#### ***Département risques de crédits***

Le département risque de crédits exerce ses activités autour de deux principales missions ;

- L'analyse des dossiers qui peut intervenir à différents stades du suivi du risque des contreparties ;
- L'animation de la démarche de suivi et de contrôle du risque de crédit.

#### ***Département suivi du risque***

Le département suivi du risque assure l'ensemble des travaux relatifs au pilotage des risques par la production de tableaux de bord réglementaires, opérationnels à destination du réseau et vers l'organe central.

- Il est en charge de la déclinaison en matière de risque de l'ensemble des normes et procédures ;
- Il coordonne les travaux relatifs au déploiement de la démarche Bâle II au sein de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche ;
- Il assure au niveau du risque opérationnel l'ensemble des travaux concernant le déploiement, le pilotage et l'animation de la démarche au sein de la Ce Lda.

#### ***Département risque de marché***

Le département risque de marché assure les contrôles de second niveau pour les activités de suivi des risques de marché.

Il assure également les travaux de contrôles de second niveau de l'activité ALM et de la gestion du compartiment fonde propes.

La DER qui n'exerce aucune fonction opérationnelle, dispose d'une organisation conforme aux règles du Groupe. La Direction a été rattachée fin 2007 au Président du Directoire.

#### **Comités relevant de la filière Risques**

Au niveau de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche , les comités énumérés ci-dessous relèvent de la filière Risques.

#### Comité des Risques

Les types de risques couverts par le Comité des risques Risques sont :

- les risques de crédit et de contrepartie,
- les risques de marché,
- les risques opérationnels
- les risques de taux global (résultant de la gestion actif-passif) et de change,
- les risques de liquidité / de transformation,

Dans ce cadre réglementaire, le Comité des Risques a donc vocation à :

- Avoir une maîtrise synthétique de l'ensemble des expositions risques de la CELDA, à partir de tableaux de bord et de pilotage standardisés,
- Apprécier la performance de la filière Engagements et la bonne maîtrise des risques par les filières opérationnelles,

- Définir la politique risques de la CELDA
- Déterminer pour validation du Directoire, sur la base de propositions émises par les comités spécialisés, les limites de risques qui doivent encadrer l'engagement des expositions décidées en comité « métiers » soit les comités de trésorerie, de gestion de bilan et de crédit. Ces limites sont révisées à minima une fois par an.
- Surveiller le respect des limites fixées et, en cas de dépassement ou de survenance d'éléments défavorables, en analyser les causes, proposer des actions correctrices et le cas échéant réviser voire réduire les dites limites de risques,

A contrario, le Comité des Risques n'a pas vocation à se prononcer sur l'opportunité des prises de risques elles-mêmes et donc à traiter du choix des expositions, domaine qui relève des comités spécialisés par métier.

#### Comité des risques opérationnels

Il décide de la mise en œuvre de la politique de maîtrise des risques, et s'assure de la pertinence et de l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques opérationnels. Il suit le niveau des risques, valide et suit les plans d'actions de réduction de leur exposition. Il examine les incidents répertoriés et contrôle le suivi des actions correctrices décidées. Il examine la contribution de la filière Risques au plan des contrôles permanents.

#### Comités Aiguillage Contentieux et Comité Watch List concernant les risques de crédit / contrepartie

Au sein de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche comme du groupe BPCE, la fonction spécialisée « risques de crédit » recouvre le risque de « défaut » dans l'exécution d'obligations contractuelles.

Le risque de crédit est le risque encouru en cas de défaillance d'un débiteur ou d'une contrepartie, ou d'un groupe de débiteurs ou de contreparties ; ce risque peut également se traduire par la perte de valeur de titres émis par la contrepartie défaillante.

La filière risque s'assure que toute opération est conforme aux référentiels et procédures en vigueur en matière de contreparties autorisées. Elle propose aux comités compétents les inscriptions en Watch List ou le transfert en contentieux des dossiers de qualité dégradée.

Cette mission est du ressort de la filière Risques de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche sur son propre périmètre et du ressort de la Direction des Risques Groupe BPCE au niveau consolidé.

#### Comité des engagements

L'analyse préalable ou la révision annuelle des dossiers d'engagement relevant de la banque commerciale qui sont hors de la délégation du réseau en raison de la notation à l'octroi, du niveau des encours ou des critères d'acceptation des risques est présentée en comité des engagements pour décision. Les décisions sont fondées sur l'analyse du couple « risque / rentabilité ». Si le dossier est accepté en comité avec avis défavorable de la direction des risques, le dossier est soumis à la décision du Directoire.

### 3.5.1 Risque de crédit et de contrepartie

#### 3.5.1.1 Organisation du suivi des risques de crédits et de contreparties au sein de la Banque commerciale

##### **Organisation générale**

L'organisation de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche s'articule comme suit :

Les marchés sont scindés entre d'une part la Banque de Détail (BDD) traitant les dossiers particuliers, professionnels, et les associations de proximité et d'autre part la Banque de Développement Régional (BDR) traitant les dossiers des Promoteurs/Constructeurs/Aménageurs, PME-PMI, Grands Corporates, Economie Sociale, Collectivités et Institutionnels locaux, Logement Social.

La politique de risques de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche fait l'objet d'une note qui traite du risque de crédit, c'est-à-dire de défaillance potentielle d'une contrepartie. Elle constitue un cadre général pour l'ensemble des marchés traités par la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche ; elle intègre les grandes orientations fixées par le Directoire de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche dans le cadre de sa politique de développement. Ce cadre général est ensuite décliné par marchés.

La mise en œuvre de la politique de risque de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche s'appuie à ce jour sur quatre éléments :

- i. La politique de risques : Document décliné par marché qui décrit de façon globale la politique de risque de la C.E.L.DA et qui renvoi aux différents documents de références pour les applications pratiques.
- ii. Manuel des risques crédits : Documents récapitulant tous les aspects de la politique de risque en matière de crédit : Système délégataire, segmentation des marchés, modalités de révision annuelle, notation Bâle 2. Depuis 2009, le manuel des risques est actualisé régulièrement et fait l'objet d'une présentation annuelle en Comité des Risques.
- iii. Système de limites : Document actualisé a minima annuellement, récapitulant tous les aspects du système de limites : Limites financières, limites de crédits par marché, limites de crédits par secteur d'activité (s'appuyant sur la segmentation DRG...).
- iv. Notes et procédures internes : Supports destinés à l'ensemble des collaborateurs visant à préciser les règles et procédures applicables dans le cadre des décisions de crédit ou de la gestion des dossiers.

Les différents acteurs de la BDD et de la BDR disposent de délégations reprises dans un schéma délégataire spécifique à chaque marché. Ces délégations sont intuitu personae dans la mesure où chaque acteur dispose de délégations fonction de l'expérience et la maîtrise de son métier (plusieurs niveaux de délégation par métier). Lorsqu'un dossier échappe à la délégation de la BDD ou de la BDR, il relève de la décision du Président du Comité des Engagements, voire du Directoire dans certains cas.

Dans certaines conditions, la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche se doit de recueillir l'accord du Comité de Crédit du Groupe BPCE avant mise en place de certains financements.

### ***Rôle de la Direction des Engagements et des Risques (DER)***

La DER n'étant pas opérationnelle, elle ne dispose pas de délégations. Elle émet un avis sur les opérations dont la décision échappe à la délégation de la BDD et de la BDR. Elle fonde son avis sur l'appréciation du couple risque/rentabilité de l'opération. En cas d'avis défavorable, le dossier ne peut être engagé sur la base de la seule décision du Comité des Engagements. Il est soumis à l'accord du Directoire, seul organe habilité à décider de l'engagement du dossier.

Outre l'analyse a priori des dossiers relevant du Comité des Engagements, la DER exerce un contrôle sur les opérations engagées par la BDD et la BDR dans le cadre des délégations des différents acteurs de ces deux directions. Elle s'assure ainsi du respect du schéma délégataire. Elle émet un avis sur l'octroi des délégations à partir des résultats de ses contrôles. Les enseignements tirés de ces contrôles participent à l'élaboration de la politique de risques de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche et aux évolutions des différents schémas délégataires.

### ***Critères prédéfinis de sélection des opérations***

Le schéma délégataire propre à chaque marché définit les opérations relevant des différents niveaux de délégation. Ces définitions reposent sur plusieurs critères:

- cumul d'encours sur un groupe de contreparties,
- cumul de crédits non garantis sur le groupe de contreparties,
- notation du client, voire de l'opération,
- caractéristiques propres à l'emprunteur,
- caractéristiques propres à l'opération,
- secteur d'activité de l'emprunteur.

### ***Description des outils d'analyse de dossiers de crédits***

L'analyse des dossiers est fondée sur l'appréciation du couple risque/rentabilité. Cette appréciation porte aussi bien sur les caractéristiques du crédit sollicité que sur le client lui-même. Pour ce faire, les outils d'analyse suivants sont utilisés :

- Outils de Scoring CEFI : Cet outil est réservé à la distribution de crédits aux particuliers (crédits à la consommation, crédits revolving, cartes de crédit assorties d'une réserve d'argent). Il s'agit d'un outil d'aide à l'appréciation du dossier (risque sur l'opération + risque sur l'emprunteur). Une notation est attribuée par l'outil à chaque dossier de crédit.
- Outils d'analyse de l'emprunteur (outils sous application DSC, ECO LOCALE, outil de notation des comptes consolidés) : Ces outils permettent d'analyser l'évolution sur plusieurs exercices des clients relevant des marchés des professionnels, des associations, des PME-PMI, des Promoteurs-Constructeurs -Aménageurs (PCA), des Collectivités et Institutionnels Locaux (CIL) et du Logement Social (LS). Cet outil est assorti d'une notation de l'opérateur.
- Outils de notation d'opération spécifique (LBO, opérations de financement en faveur des promoteurs/constructeurs/aménageurs) : Ces outils permettent de faciliter l'analyse de ces dossiers de crédit. Ils intègrent des données relatives à l'opération elle-même, et à la situation de l'emprunteur. Ils attribuent une notation au dossier.

- Outils de notation des clients dans le cadre du processus d'homologation Bâle 2 : Ces outils sont construits à partir d'algorithmes développés par le groupe BPCE. Ils permettent de noter le client en intégrant notamment des paramètres liés au fonctionnement du compte ouvert dans nos livres. La notation reflète un niveau de risque qui est intégré dans la décision d'engagement d'un dossier.

### ***Eléments d'analyse de la rentabilité prévisionnelle des opérations de crédit pris en compte lors des décisions d'engagement***

L'outil SMAC (Système de Mesure de l'Activité Crédit) permet de calculer la rentabilité dégagée à partir de la mise en place d'un prêt habitat. L'outil mesure, outre la marge sur le financement, l'ensemble du PNB additionnel lié au développement de la relation commerciale rendu possible grâce à la mise en place du financement.

S'agissant des autres marchés, l'appréciation de la rentabilité d'une opération se fait essentiellement au travers de l'analyse de la marge dégagée (différence entre taux appliqué au client et taux de refinancement).

La tarification applicable à une opération ou à un client est fonction de la notation Bâle 2 du dossier, ou de l'opération lorsqu'un outil de Scoring est utilisé. La sinistralité est ainsi prise en considération au travers des barèmes applicables par tranche de notation.

### ***Suivi du risque de contrepartie***

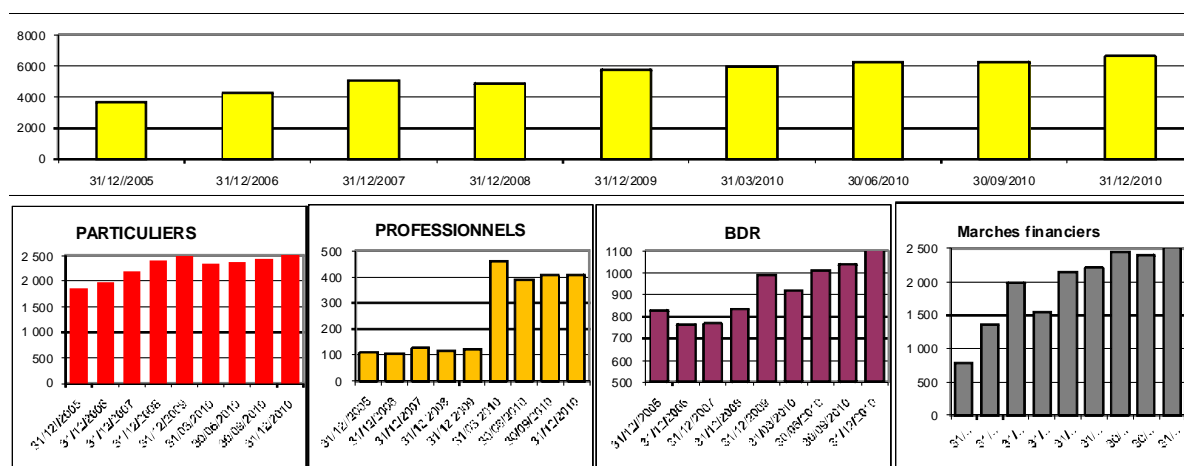
Dans le cadre des comités des risques trimestriels, la DER assure notamment un suivi ;

- Des engagements de crédit au travers de suivi des encours de crédit et de ses évolutions ;

Segments risques (en Millions d'euros)	Expositions	Poids
Particuliers	2 821	58,8%
Professionnels	402	8,4%
Associations de proximité	26	0,5%
PME	185	3,9%
Financements spécialisés BDR	5	0,1%
Financ. Spéc. Grandes Entreprises	17	0,4%
Grandes Entreprises	30	0,6%
Promotion immobilière	93	1,9%
Collectivités	1 029	21,5%
Sociétés d'Economie Mixte	18	0,4%
Economie Sociale	37	0,8%
HLM	117	2,4%
Divers	17	0,4%
<b>Total</b>	<b>4 795</b>	<b>100,0%</b>

Sur un total de 4,8 Mds€ d'exposition en risque de crédit sur la banque commerciale, le marché des Particuliers représente 59% du total. Les collectivités pèsent 21,5% du total. Viennent ensuite les Professionnels avec 8,4%. Les autres marchés restent faibles par rapport au poids de ces trois marchés.

## EVOLUTION DES ENCOURS DE CREDITS EN SEGMENT RISQUES



Le passage en segmentation nationale risque entre décembre 2009 et mars 2010 avait provoqué une forte augmentation des encours « professionnels » (+ 340 M€) au détriment des « Particuliers » et de la « BDR ». Au second trimestre 2010, suite aux travaux de fiabilisation réalisés, 70 M€ d'encours du marché des professionnels a été transféré vers les marchés de la BDR. Puis, au 3ème trimestre nous avons observé un croissances des encours principalement sur le marché des Particuliers (+ 47 M€), des professionnels (+ 15 M€), et des entreprises (+ 25 M€). Au 4ème trimestre nous observons une croissance vigoureuse des encours sur le marché des particuliers (+99 M€) et de la BDR (+115 M€). Globalement il y a une augmentation des encours de la « Banque commerciale » (+216 M€).

- Des limites sur engagements ;
- De la qualité des encours et des engagements par un suivi détaillé par notation ;

*Qualité de l'exposition en risque de la banque de détail :*

	PARTICULIER	PROFESSIONNEL	ASSOCIATION DE PROXIMITE
N.S. (NR R)	0,02%	0,2%	0,0%
0-5	90,6%	76,0%	71,6%
6-7	6,8%	14,8%	7,9%
8-9	1,3%	4,7%	4,1%
X	1,3%	4,3%	16,4%
Somme :	100%	100%	100%

Plus la note est élevée, plus la qualité du client est dégradée. Les clients notés « X » sont en douteux au sens du défaut bâlois. La politique de risques de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche limite les entrées en relation sur les clients notés « 8-9 ».

Le portefeuille clients de la CELDA, essentiellement composé de clients particuliers, est de très bonne qualité.

Les 16,4% d'expositions notées X sur les associations de proximité sont expliqués par des raisons techniques; la situation a été régularisée avant le 31 décembre mais la notation est conservée « X » du fait d'une période probatoire obligatoire.



Qualité de l'exposition en risque de la banque de développement régional :

NET B2	GROUPE	MARCHE CIL & HLM	MARCHE ECONOMIE SOCIALE	MARCHE PME PMI	MARCHE PROMOTION IMMOB.	TOTAL
N.S. (NR...)	91%	8%	29%	43%	69%	18%
0-5	7%	77%	61%	37%	7%	65%
6-7	1%	15%	10%	13%	1%	13%
8-9	2%	0%	0%	6%	21%	2%
X	0%	0%	0%	1%	2%	3%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Dans le cadre de l'homologation des marchés Corporate, le Groupe BPCE devrait déployer en 2011 de nouveaux moteurs de notation pour les marchés de la BDR. En attendant les notations sont issues essentiellement de notations externes ou de notations à dire d'expert. D'où une part sensible de clients encore non notés (18% au total). 65% des clients sont de bonne qualité, notés « 0-5 », alors que seulement 5% des clients sont notés « 8-9 » ou « X ».

- Des principaux engagements et contreparties par marchés ;
- De par le poids du marché des particuliers, les 20 clients les plus importants en termes d'exposition ne représentent que 0,59% du marché (encours sains) alors qu'ils pèsent :
  - ✓ 4,4% sur le marché des professionnels,
  - ✓ 33,5% sur le marché des entreprises,
  - ✓ 44,3% sur le marché des collectivités,
  - ✓ 53,1% sur le marché de la promotion immobilière,
  - ✓ 91,2% sur le marché de l'économie sociale,
  - ✓ 99,7% sur le marché des HLM.
- Des situations irrégulières
- De la sinistralité et du coût du risque

Un Tableau de Bord Risques mensuel, produit par la DER à destination du Directoire, assure un suivi des encours douteux (en nombre et en montant), des provisions et du coût du risque par marchés.

	décembre-2010			décembre-2009			Variations		
	Encours Douteux	Stock Provision	Taux de couverture	Encours Douteux	Stock Provision	Taux de couverture	Encours Douteux	Stock Provision	Taux de couverture
<b>1 - PARTICULIER</b>	<b>35.21</b>	<b>14.27</b>	<b>40.54%</b>	<b>23.05</b>	<b>10.84</b>	<b>47.04%</b>	<b>52.76</b>	<b>31.64%</b>	<b>-13.82%</b>
Dont découverts	2.28	1.83	80.58%	1.67	1.42	85.15%	36.48%	29.15%	-5.37%
Dont Prêts Consommation	9.14	3.94	43.13%	4.90	3.21	65.59%	86.50%	22.65%	-34.24%
Dont Prêts Immobiliers	22.92	7.73	33.70%	15.72	5.31	33.79%	45.83%	45.48%	-0.24%
Dont Prêts MLT	0.87	0.77	88.69%	0.76	0.90	118.03%	14.25%	-14.15%	-24.86%
<b>2 - PROFESSIONNEL</b>	<b>16.20</b>	<b>9.15</b>	<b>56.46%</b>	<b>14.66</b>	<b>8.72</b>	<b>59.48%</b>	<b>10.48</b>	<b>4.87%</b>	<b>-5.09%</b>
Dont découverts	1.88	1.53	81.80%	1.71	1.65	96.81%	9.86%	-7.17%	-15.51%
Dont Prêts Consommation	0.62	0.35	57.04%	0.72	0.41	57.39%	-13.89%	-14.43%	-0.62%
Dont Prêts Immobiliers	4.15	1.27	30.57%	2.31	0.50	21.87%	79.94%	151.52%	39.78%
Dont Prêts MLT	9.53	5.97	62.62%	9.85	6.11	62.04%	-3.18%	-2.27%	0.94%
<b>3 - PME</b>	<b>22.15</b>	<b>9.23</b>	<b>41.64%</b>	<b>26.41</b>	<b>13.58</b>	<b>51.41%</b>	-	-	<b>-19.00%</b>
Dont découverts	0.93	0.79	84.49%	1.34	1.22	91.37%	-30.23%	-35.48%	-7.53%
Dont escompte	0.19	0.19	100.00%	0.87	0.67	77.26%	-78.35%	-71.97%	29.44%
Dont Prêts MLT	21.03	8.21	39.04%	22.63	11.47	50.69%	-7.06%	-28.42%	-22.99%
<b>4 - PROMO IMMOBILIERE</b>	<b>12.74</b>	<b>5.77</b>	<b>45.31%</b>	<b>11.95</b>	<b>4.92</b>	<b>41.21%</b>	<b>6.65%</b>	<b>17.28%</b>	<b>9.97%</b>
Dont découverts	3.09	1.83	59.39%	2.52	1.75	69.40%	22.31%	4.67%	-14.43%
Dont Prêts Immobiliers	6.75	2.62	38.86%	4.41	1.05	23.85%	53.14%	149.49%	62.91%
Dont Prêts MLT	2.86	1.27	44.56%	4.97	2.08	41.79%	-42.47%	-38.66%	6.62%
<b>5 - COLLECTIVITE</b>	<b>0.02</b>	<b>0.01</b>	<b>62.93%</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>5 - SEM</b>	<b>0.10</b>	<b>0.02</b>	<b>18.25%</b>	<b>0.11</b>	<b>0.03</b>	<b>24.46%</b>	<b>-7.67%</b>	-	<b>-25.39%</b>
<b>6 - ECONOMIE SOCIALE</b>	<b>0.75</b>	<b>0.49</b>	<b>65.53%</b>	<b>1.43</b>	<b>0.51</b>	<b>35.89%</b>	-	<b>-4.43%</b>	<b>82.58%</b>
<b>8 - GRANDES ENTREPRISES CLT</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>100.00%</b>	<b>0.05</b>	<b>0.05</b>	<b>99.67%</b>	-	-	<b>0.33%</b>
<b>8.9 - DIVERS</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.23</b>	<b>0.11</b>	<b>46.02%</b>	-	-	-
<b>Sous-total Banque Commerciale</b>	<b>87.17</b>	<b>38.94</b>	<b>44.67%</b>	<b>77.88</b>	<b>38.75</b>	<b>49.76%</b>	<b>11.93</b>	<b>0.47%</b>	<b>-10.24%</b>
<b>9 - FINANCIER MLT IC IF</b>	<b>22.55</b>	<b>14.70</b>	<b>65.18%</b>	<b>18.61</b>	<b>10.11</b>	<b>54.31%</b>	<b>21.17</b>	<b>45.43%</b>	<b>20.02%</b>
Dont Prêts MLT	22.55	14.70	65.18%	18.29	9.79	53.51%	23.30%	50.20%	21.82%
<b>Sous-total Financier</b>	<b>22.55</b>	<b>14.70</b>	<b>65.18%</b>	<b>18.61</b>	<b>10.11</b>	<b>54.31%</b>	<b>21.17</b>	<b>45.43%</b>	<b>20.02%</b>
<b>Total Général</b>	<b>109.72</b>	<b>53.64</b>	<b>48.88%</b>	<b>96.49</b>	<b>48.86</b>	<b>50.64%</b>	<b>13.72</b>	<b>9.77%</b>	<b>-3.47%</b>

Depuis le début de l'année, la banque commerciale enregistre une augmentation de +9,3 M€ d'encours douteux et une augmentation du stock de provisions de 0,2 M€. Cet effet ciseau impacte le taux de couverture des encours douteux par les provisions d'actif qui évolue de 50% à fin 2009 à 45 % à fin 2010.

L'évolution des encours douteux s'explique par les éléments suivants :

- La conservation en statut douteux des clients en période probatoire (qui résulte de l'alignement du douteux comptable sur le défaut Bâlois) pour +2,5 M€ hors contagion externe des crédits consommation gérés par Natixis Financement (NAFI);
- La nouvelle gestion du défaut bâlois à partir de la base « événement ». L'adoption de ce nouveau processus a déclassé ou maintenu en douteux des clients en « procédure contentieuse » sans autre incident à la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche pour 5,6 M€ hors contagion externe NAFI. A noter que sur ce montant nous avons 5,3 M€ de crédit immobiliers.
- La contagion externe NAFI résultant de l'alignement du douteux comptable sur le défaut Bâlois (+3,4M€) ;
- L'évolution de la sinistralité de nos clients vis-à-vis de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche sur les dix premiers mois de 2010 pour -2,2 M€.

Les 10 plus gros encours gérés par le contentieux représentent 33 M€ et sont couverts à hauteur de 66%.

La DER met également à disposition des marchés de la BDD et de la BDR, sous Intranet local, les principaux indicateurs de surveillance des risques, détaillés par clients et répartis par agences ou par centres d'affaires, que sont :

- Les clients débiteurs depuis plus de 20 jours ;
- Les clients débiteurs depuis plus de 3 mois ;

- Les clients débiteurs de plus de 3000 euros ;
- Les crédits impayés depuis plus de 10 jours ;
- Les crédits à la consommation impayés dans l'année de la signature ;
- Les crédits immobiliers et d'équipement impayés dans les 2 ans de la signature ;
- Un suivi des révisions annuelles ;
- Une situation du traitement de l'outil RPM (outil permettant au réseau de traiter au quotidien les situations irrégulières).

En termes de rentabilité des crédits, différents suivis sont produits par le Contrôle de gestion ;

- Un suivi hebdomadaire des marges sur crédits immobiliers produit à destination du Directoire et des membres du comité de Direction ;
- Un suivi mensuel des marges sur crédits immobiliers et à la consommation intégré dans le tableau de bord Directoire ;
- Un suivi mensuel de la rentabilité des crédits dégagée par la production fraîche des crédits immobiliers et à la consommation, détaillé par agences, disponible sous Intranet local et accessible à tous le réseau commercial.
- Un suivi trimestriel de la rentabilité sur tous les marchés intégré dans le tableau de bord Directoire ;
- Un suivi semestriel de la rentabilité des crédits sur tous les marchés au sens de l'article 20 du règlement n°97-01.

Le Comité d'Audit est régulièrement tenu informé des principaux indicateurs de suivi du risque de crédit.

### 3.5.1.2 Système de mesure des risques de crédit / contrepartie au sein de la Banque commerciale

La maîtrise des risques de crédit requiert une notation des risques et des procédures d'engagement ou de suivi des opérations conformes au titre II du règlement n° 97-02 modifié et à l'arrêté ministériel du 20 février 2007.

Dans ce cadre, la fonction risque de crédit de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche a en charge les missions suivantes :

- la définition des règles : d'inscription en watchlist, de déclassement en défaut, d'évaluation de la perte, de provisionnement des dossiers en défaut,
- la définition du processus d'analyse des risques,
- l'analyse des risques résiduels,
- les analyses de risques sectoriels et géographiques,
- l'analyse des risques de concentration,
- l'instruction des demandes de limites globales ou opérationnelles,
- l'analyse contradictoire des propositions d'engagement,
- la proposition aux comités compétents : des procédures d'engagement des opérations (octroi), en concertation avec les filières opérationnelles concernées, des inscriptions en watchlist des dossiers de qualité dégradée, des inscriptions en défaut des dossiers répondant aux règles prédéfinies,

- la proposition à l'organe exécutif des systèmes délégataires d'engagement des opérations, qui doivent tenir compte des niveaux de risque,
- la participation à la fixation des normes de tarification de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche en veillant à la prise en compte du niveau de risque dans les normes de tarification, dans le respect de la norme groupe
- le contrôle, à partir de la révision périodique des notes et du respect des limites,
- l'alerte de l'organe exécutif avec notification aux responsables opérationnels en cas de dépassement d'une limite,
- le contrôle de la mise en œuvre des plans de réduction de risques.

## **MESURE DES RISQUES DE CREDIT**

### ***Éléments d'information sur la gestion du risque et modalités de révision des dossiers de crédit***

#### *Modalités de révision des dossiers de crédit*

La révision périodique des dossiers de crédit constitue la règle. Cette révision est systématique pour l'ensemble des dossiers à l'exception des dossiers du marché des particuliers.

Pour l'ensemble des autres dossiers, la révision s'effectue a minima annuellement, le délai entre deux révisions pouvant toutefois être porté exceptionnellement à 15 mois maximum. Les modalités de révision varient selon le marché, la qualité et la notation du dossier, la nature et le montant des concours portés sur la contrepartie ou le groupe auquel le client appartient.

#### *Modalités d'analyse de l'évolution du risque de contrepartie*

L'analyse est conduite à partir des éléments recueillis auprès du client (derniers éléments économiques, financiers, budgets prévisionnels), en interne (fonctionnement du compte, relation bancaire, valeur des garanties) ou en externe (BDF, Greffe, comparaison sectorielle...etc).

#### *Modalités d'analyse des garanties associées aux crédits*

Cette analyse est conduite :

- Soit lors de l'instruction d'une demande de crédit en fonction des éléments d'appréciation fournis par l'instructeur du dossier et par le délégataire
- Soit dans le cadre de l'évaluation annuelle par la DER des garanties sur concours existant

Dans ce dernier cas, la DER procède à l'analyse des garanties assorties aux concours les plus risqués ou les plus significatifs, soit :

- les concours des contreparties inscrites en Watch-List,
- les financements >750 k€ garantis par une garantie hypothécaire
- les 20 premiers concours par marché (hors SPT et LS) sous condition d'un encours > 250 k€

#### *Modalités de classification des dossiers en sain ou en douteux*

Sur l'ensemble des marchés, la classification est pour partie réalisée de manière automatique, pour partie de manière manuelle.

Automatique et régulière : à partir des outils de déclassement/reclassement développés au sein du groupe BPCE en relation avec la réglementation Bâle II et en particuliers les évènements de risques conduisant au défaut Bâlois.

Manuellement et en fonction de l'évolution du risque de la contrepartie: après appréciation de la situation de la contrepartie, sur proposition du délégataire, de la Direction des Engagements et des Risques, ou de la Direction de l'Audit et Contrôle. Les déclassements/reclassements sont opérés par la Direction des Engagements et des Risques et le Département Contentieux de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche sur décision des délégataires et des Comités compétents.

## **CONTROLES PERMANENTS**

Des contrôles permanents sont effectués sur l'ensemble des marchés à partir d'outils de suivis permettant de détecter les contreparties dont la situation se détériore. Par ailleurs, un plan de contrôle, définissant cible de contrôles et volumétrie des contrôles est établi chaque année. Les résultats de ces contrôles peuvent faire l'objet d'une information en Comité des Risques en vue d'adopter des mesures correctrices.

En 2010, les contrôles ont porté en priorité sur les dossiers de crédits à la consommation et de crédit à l'habitat engagés par le réseau, l'octroi de cartes bancaires et de découverts permanents. Ils visaient à s'assurer des conditions d'octroi de ces produits (respect du schéma délégataire, analyse de la situation du client). Ces contrôles ont permis de sensibiliser les collaborateurs lorsque des anomalies ont été détectées : non respect des procédures, erreurs dans l'appréciation de la situation de l'emprunteur, mauvaise gestion de la relation ...etc. Chaque collaborateur a ainsi répondu aux constats dressés par la DER suite à la sollicitation de son supérieur hiérarchique. Au besoin, les collaborateurs concernés font l'objet d'un suivi rapproché de la part de la DER et leur hiérarchie.

Les résultats de l'ensemble des contrôles opérés ont été jugés globalement satisfaisants et à cet effet, aucune décision significative de restrictions des conditions d'octroi de crédit n'a été décidée.

### **3.5.1.3 Technique de réduction des risques**

#### ***Division des risques (plafonds, limites)***

Selon les règles définies par le Groupe BPCE, la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche s'est doté, en fonction de ses caractéristiques propres, de plafonds internes. Certains secteurs d'activité font l'objet de limites spécifiques. Des mesures limitatives ponctuelles peuvent être décidées en fonction des évolutions constatées.

***Description synthétique des limites d'engagement fixées en matière de risque de crédit – par bénéficiaire, par débiteurs liés, etc.***

*Limites au-delà desquelles l'engagement requiert l'accord du Comité de Crédits du Groupe BPCE*

Les décisions d'engagements de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche sont contraintes sur les marchés de la BDR par plusieurs dispositifs de limites assortis de seuils d'engagement, lesquels peuvent prendre en considération le montant des fonds propres de la CELDA. Toute transgression de ces seuils requiert l'accord préalable du groupe BPCE. Ces seuils sont exprimés, pour une contrepartie ou un groupe de contrepartie, en montant d'engagement. Ils peuvent être fonction de la notation de la contrepartie, de la typologie de l'emprunteur ou de l'engagement.

*Limites internes CELDA*

Un dispositif de limites internes contraint les décisions en matière d'engagements. Toute transgression des seuils d'engagements définis dans ce dispositif, nécessite l'accord du Directoire de la CELDA.

Limites globales par secteur d'activité : des limites globales par secteur d'activité sont définies annuellement pour les marchés des professionnels et des PME-PMI. Ces limites sont exprimées en pourcentage des fonds propres réglementaires de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche pour ces différents secteurs. Elles sont fixées à 15% des fonds propres réglementaires de la banque pour chaque secteur d'activité soit 58,5 M€ en 2010.

Limites par marché : une limite d'exposition égale à 35% des fonds propres réglementaires de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche (soit 137 M€) a été fixée pour le marché des promoteurs – constructeurs – aménageurs.

Limites par groupe de contreparties liées : elles sont fonction de la notation des contreparties (ou de l'opération pour les PCA) et sont exprimées en pourcentage des fonds propres réglementaires de la CELDA.

## TABLEAUX DES LIMITES AU 31/12/2010

TABLEAU RECAPITULATIF « LIMITES PAR ENTITE » EN POURCENTAGE DES FONDS PROPRES NETS

Limite encours par entité	Notation favorable 0-5	Notation acceptable 6-7	Notation défavorable 8-9
<b>Particuliers</b>			
Marché des Particuliers	0.75%	0.25%	0.05%
Marché Professionnels et professions libérales hors pharmacie	0.60%	0.20%	0.04%
Pharmacies, Laboratoires d'analyses médicales, Cabinets de radiologie	0.80%	0.30%	0.10%
<b>Secteur public territorial</b>			
Collectivité	25.00%*	18.00%	2.00%
SEM d'exploitation, d'aménagement et immobilière	5.00%	2.50%	0.20%
Hôpitaux	25.00%*	18.00%	1.00%
Logement social –Offices publics	25.00%*	18.00%	1.00%
Logement social –S.A	5.50%	2.50%	0.20%
<b>Entreprises</b>			
Marché des PME – PMI et Grandes Entreprises	4.00%	1.50%	0.20%
Marché des Associations	3.00%	2.00%	0.50%
Professionnels de l'immobilier	3.00%	1.00%	0.20%
Marchands de biens et investisseurs	1.00%	0.50%	0.20%

La DER surveille le risque de concentration sectorielle au travers du dispositif de limites sectorielles. Les limites sont fixées en pourcentage des fonds propres de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche de telle manière à ce qu'aucun secteur ne puisse faire peser un risque d'exposition excessif (limite maximale allouée à chaque secteur de 15% des fonds propres). Enfin, sur le secteur spécifique des PCA, la limite d'engagement a été fixée à 35% des fonds propres de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche afin de se prémunir contre les risques de dégradation du marché immobilier.

De par son activité commerciale, les engagements de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche sont concentrés sur des contreparties et des opérations localisées sur le territoire national.

#### 3.5.1.4 Simulation de crise relative aux risques de crédit

Des simulations de crises relatives au risque de crédit sont prises en charges pour les établissements au niveau du Groupe BPCE.

Des stress tests sont réalisés sur les données risque de crédit sur le périmètre en STD sur les données Réseau des Caisses et traitées en méthode STD.

Les scénarii de stress portent sur les données issues des calculs Fermat (outil « Groupe » de calcul des actifs pondérés).

#### 3.5.1.5 Suivi du risque de contrepartie des activités financières

Les activités financières de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche sont régulées par la Charte de Gestion financière validée en Comité des risques du 30/03/2010 et, dans ce cadre, toutes les opérations, quel que soit le compartiment de gestion, sont soumises aux mêmes limites de risques de contrepartie.

- Des limites en encours par contrepartie.

Les seuils spécifiés ci-dessous s'entendent en encours Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche sur le groupe de contreparties concerné.

Notation	Souverains	Banques	Grands Corporates	SPT
AAA à AA-	58 M€	39 M€	19 M€	39 M€
A+ à A-	39 M€	27 M€	15 M€	27 M€
BBB+ à BBB	19 M€	19 M€	10 M€	19 M€

Pas de limite sur l'Etat Français et sur les encours du Groupe BPCE.

- Des limites de maturités maximum d'engagement fixées en fonction de la notation.

Notation	Souverains	Banques	Grands Corporates	SPT
AAA à AA-	30 ans	30 ans	15 ans	30 ans
A+ à A-	20 ans	20 ans	10 ans	20 ans
BBB+ à BBB	15 ans	10 ans	7 ans	15 ans

- Enfin, des limites par tranche de notation sont fixées dans la composition du portefeuille de « contreparties individuelles » :

Catégorie de notation interne      % du portefeuille « contreparties individuelles »

AAA à AA- inclus	Au moins 20%
AAA à A- inclus	Au moins 70%
AAA à BBB- inclus	100%

La Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche doit s'assurer avant tout nouvel octroi du respect du plafond d'exposition du réseau des Caisses d'Épargne sur le groupe de contreparties après prise en compte du financement envisagé (plafond fixé par le Comité des Engagements des Caisses d'Épargne). En cas de dépassement, l'octroi doit faire l'objet au préalable d'un accord du Comité de Crédit du Groupe BPCE.

*Dispositions complémentaires relatives aux investissements dans des titrisations.*

Le Comité de Crédit du Groupe BPCE doit être sollicité avant tout investissement.

*Dispositions complémentaires relatives aux engagements sur un fonds de capital-investissement*

Le Comité de Crédit du Groupe BPCE doit être sollicité avant tout investissement dès lors que la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche envisage un engagement sur un fonds de capital-investissement entraînant pour le réseau des Caisse d'Épargne un dépassement sur le groupe de contrepartie des seuils suivants :

<b>Types de fonds (1)</b>	<b>Limite d'exposition par rapport aux fonds propres réglementaire bruts (FP)</b>
Fonds de capital-investissement (hors fonds immobiliers et foncières immobilières)	5%
Fonds immobiliers Groupe et hors Groupe	Limite spécifique supplémentaire séparée de 5% des FP

(1) Le total des expositions en risques intègre les engagements décaissés et non décaissés déduction faite des parts remboursés

Enfin l'investissement maximum par fonds ne doit pas excéder les 5 M€.

#### DISPOSITIFS DE SUIVI ET D'ALERTES

La direction des Risques Groupe est responsable, dans un délai maximum de 24 heures ouvrées, de la communication aux entités ayant des expositions sur une contrepartie, des événements majeurs affectant cette contrepartie au niveau du Groupe et notamment :

- une dégradation au statut de « speculative grade » en notation interne ;
- un « cap » des limites, avec pour conséquence la réduction des limites globales au niveau d'utilisation actuel ;
- un « gel » des limites, avec pour conséquence l'impossibilité de prendre de nouvelles expositions, même en remplacement d'expositions venant à maturité ;
- une annulation des limites, impliquant une obligation de cession ou couverture immédiate des expositions.

La Direction des Risques de l'entité concernée informe sous 24 heures ouvrées la Direction Financière Groupe et la Direction des Risques Groupes de la décision prise par l'entité en comité ad-hoc (décision de conserver, couvrir, provisionner ou céder l'actif concerné).



Les Directions des Risques des entités procèdent, dans leurs portefeuilles d'opérations financières, à un contrôle permanent des contreparties, notées en interne « speculative grade », et font état de leurs recommandations d'actions éventuelles à leur Directoire. Les actions réalisées sont communiquées à la DRG.

Par ailleurs, à chacune de ses sessions, le Comité Risques Groupe examine le stock consolidé GCE des encours représentés par ces contreparties : pour les expositions jugées trop élevées au niveau du Groupe, il prend des décisions éventuelles de cession, couverture ou provisionnement (en fonction notamment du degré de liquidité des actifs concernés) qui s'imposent alors à toutes les entités concernées du Groupe.

### 3.5.1.6 Dépassements de limites de crédit observés en 2010

#### Dépassements de limite par groupe de contreparties liées :

Ces dépassements concernent des dossiers de la banque commerciale pour lesquels une demande de financement a entraîné un dépassement de limites. Ces situations ont toutes été validées en Directoire conformément aux procédures internes. Cela concerne 20 dossiers, pour un total de financement demandé de 62,6 M€ et un montant global de dépassement de 43,1 M€, contre 36 dossiers en 2009.

#### Dépassements de limite par secteur d'activité :

Deux dépassements constatés.

- Marché des Entreprises:

Au cours de l'année 2010 un dépassement avait été constaté, compte tenu de la fiabilisation de codes segments de marché. Au 31/12/2010, le dépassement constaté a été régularisé :

Secteur d'activité	Situation au 12/2010			
	Exposition		Limite 15% FP en M€	Disponible en M€
	Nombre	Montant en M€		
Service aux entreprises	58	38 527	58 498	19 971

- Marché des professionnels

Secteur d'activité	Situation au 12/2010			
	Exposition		Limite 15% FP en M€	Disponible en M€
	Nombre	Montant en M€		
Immobilier	504	71 956	58 498	- 13 458

Le secteur immobilier englobe les SCI porteuses de locaux professionnels et dont les actionnaires sont communs à la société locataire. Le Directoire a validé ce dépassement. Au vu de la politique de développement commercial de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche sur le marché des professionnels, une réflexion est en cours afin d'ajuster l'ensemble des limites sectorielles sur ce marché, et notamment celle de l'immobilier.

#### Dépassements de limites sur les portefeuilles Comptes propres – Fonds propres - ALM par notation

Les dépassements constatés portent sur les segments suivants :

Tranches de notation	Plancher en % du portefeuille total	Situation au 30/09/10
AAA à BBB-	100%	94,1%

Tranches de notation	Pourcentage du portefeuille admis	Situation au 30/09/10
< BBB-	0	5,9%

Les dépassements pour un total de 26 M€ sont consécutifs à la dégradation de notation de 6 contreparties sur lesquelles la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche est investie.

La Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche a adopté une gestion extinctive de ces expositions dont la maturité moyenne est relativement courte puisque près de 40% des créances avec notation inférieure à BBB- sont remboursables au cours de l'année 2011.

#### Dépassements de limites soumis à accord du Groupe BPCE

Quatre contreparties pour une demande totale de financement de 59,6 M€ ont fait l'objet d'un accord du Comité des Crédits du Groupe BPCE.

#### 3.5.1.7 Travaux réalisés en 2010

L'architecture du groupe BPCE en matière de calcul des exigences de fonds propres repose depuis le 30 septembre 2010 sur le principe d'un flux de données alimentant un outil Fermat CAD BPCE. Cet outil permet le calcul de la pondération à appliquer aux engagements pour déterminer les actifs pondérés (RWA) nécessaires, dans le cadre de la production des états COREP, à l'élaboration du ratio de solvabilité.

Afin d'anticiper au mieux les conséquences opérationnelles de la bascule de Fermat CAD CE vers Fermat CAD BPCE, des travaux ont été engagés en 2010 avec la participation active des caisses d'Epargne. La CE LDA a mené de son côté un exercice de « parallel run » de bout en bout sur l'arrêté du 30 juin 2010, afin d'identifier les écarts entre les deux processus de production du ratio.

Le bilan des travaux du Groupe a été présenté le 30 septembre 2010 au comité de pilotage programme Bâle II. Les écarts en RWA constatés entre l'ancien système et le nouveau ont fait l'objet d'analyses et de plans d'actions correctives.

Ces éléments ont milité en faveur d'une décision de bascule vers le nouvel outil Fermat CAD dès l'arrêté du 30 septembre. Cette décision permet une avancée essentielle dans la mise en œuvre du dispositif de consolidation des risques du Groupe BPCE.

Le Groupe BPCE a considéré comme prioritaire le sujet de la qualité des données et son rôle fondamental dans l'homologation Bâle II.

La CE LDA a ainsi acté que la fonction du Monitoring Local serait logée au sein de la DER et réalisée par les effectifs déjà en charge des contrôles de la Qualité des Données, des segments risques et des garanties.

La fonction «Monitoring Local» se décline principalement autour de la mission de contrôles relatifs à la qualité des données et à l'application des normes Groupe (détection d'anomalies avec impact de notation et reporting risque).

La mise en œuvre de la fonction monitoring a pour mission d'assurer des contrôles nécessaires permettant principalement de réduire au maximum la marge de prudence affectant les probabilités de défaut en IRB et de veiller à la cohérence du calcul du ratio de solvabilité.

Depuis la migration MYSYS, le processus monitoring fait l'objet d'analyses par la DER, mais surtout de plans d'actions visant à améliorer d'une part les anomalies de segmentation et d'autre part les rejets de notation.

Dans une note en date du 16 juillet 2010, BPCE décrit le dispositif de contrôles de premiers niveaux sur la Base Incidents MYSYS (périmètre Retail) que les établissements du Groupe doivent mettre en place. Le dispositif de contrôle de la Base Incidents vise à garantir que l'identification du défaut bâlois est en permanence conforme à

la norme BPCE et que les pratiques des établissements garantissent une détection exhaustive et rapide des défauts. Ce dispositif repose sur les éléments suivants :

- i. Des contrôles communautaires, visant à comparer la volumétrie des incidents automatiques et identifier les écarts par comparaison de présence au niveau unitaire entre les systèmes remettants et la Base Incidents Mysys.
- ii. Des contrôles de premier niveau, sous la responsabilité des directions locales (notamment Direction des Risques et Direction du Contentieux), visant à justifier l'exhaustivité des incidents générés manuellement, suivre l'évolution de la volumétrie des incidents, et la correcte application des procédures associées.
- iii. Des contrôles de second niveau, sous la responsabilité de la DRG, assurant un contrôle de cohérence des évolutions de volumétrie entre les établissements, un suivi global de la volumétrie sur l'ensemble de la chaîne informatique (depuis la détection du défaut jusqu'à la notation).

Les contrôles de premier niveau au niveau des établissements sont réalisés sur une fréquence mensuelle. Le résultat de ces contrôles est remonté trimestriellement à la Direction des Risques Groupe pour consolidation.

### 3.5.2 Risques financiers

La fonction spécialisée « risques financiers » est composée de deux branches : les risques de marché et les risques structurels de bilan.

#### 3.5.2.1 Risques de marché

Les risques de marché se définissent comme les risques de perte liés aux variations des paramètres de marché.

Les risques de marché se décomposent en trois composantes principales :

- **le risque de taux d'intérêt** : risque que fait courir au porteur d'une créance ou d'un titre de dette, une variation des taux d'intérêt ; ce risque peut être spécifique à un émetteur particulier ou à une catégorie particulière d'émetteurs dont la qualité de la signature est dégradée (risque de spread de crédit) ;
- **le risque de change** : risque qui affecte les créances et les titres libellés en devises détenus dans le cadre des activités de marché, du fait des variations du prix de ces devises exprimé en monnaie nationale ;
- **le risque de variation de cours** : risque de prix sur la position détenue sur un actif financier déterminé, en particulier une action.

#### **Organisation du suivi des risques de marché**

Le périmètre concerné par le suivi des risques de marché porte sur l'ensemble des activités de marché, c'est-à-dire les opérations de trésorerie, les activités financières pour compte propre ainsi que les opérations de placement des fonds propres disponibles dans le cadre d'une politique de moyen long terme sur des produits générant des risques de marchés, quel que soit leur classement comptable. Les activités de ce périmètre ne sont pas intégrées à la fonction de gestion de bilan.

Sur ce périmètre, la fonction Risques de marché de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche assure les missions suivantes :

- l'identification des différents facteurs de risques et la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche d'une cartographie des produits et instruments financiers tenue à jour, recensant les risques de marché,
- la mise en œuvre du système de mesure des risques de marché,
- l'instruction des demandes de limites globales et opérationnelles soumises au comité des risques compétent,
- l'instruction de la liste des produits autorisés pour les activités générant des risques de marché soumise au comité des risques compétent,
- l'instruction des demandes d'investissement et des nouveaux produits de marché avec décision par les comités compétents,
- le contrôle des positions, de l'affectation au bon portefeuille des risques et des résultats à partir d'un reporting produit selon une fréquence régulière et conforme aux normes Groupe,
- l'analyse transversale des risques et leur évolution au regard de l'orientation de l'activité arrêtée par les instances dirigeantes et des politiques de gestion des activités opérationnelles,
- la notification aux responsables opérationnels et l'alerte de l'audit interne et de l'organe exécutif en cas de dépassement de limites ou de dégradation notable des résultats,
- le contrôle de la mise en œuvre des plans d'action de réduction de risques.

Ces missions sont menées en lien avec la Direction des Risques Groupe qui prend en charge notamment la définition du système de mesure des risques de marché (VaR, stress tests...), l'examen des modèles de valorisation, des indicateurs de gestion en découlant, des politiques de réaction de résultats, l'évaluation des performances de ce système (back-testing), la définition du reporting des positions (expositions) et des risques de marché aux différents niveaux du groupe,

### ***Systeme de mesure et de limite des risques de marché***

La Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche a mis en place des systèmes et procédures permettant d'appréhender globalement les risques de marché. Elle a veillé à intégrer à ces systèmes et procédures l'ensemble des risques de marché associés aux activités bancaires et non bancaires de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche .

Dans le cadre de la définition du Référentiel de gestion actif passif du Groupe BPCE et de la segmentation du bilan, les compartiments du périmètre concerné par le dispositif de mesure et de limite de risques de marché sont les suivants :

- Le compartiment Clientèle recouvre l'ensemble des opérations réalisées avec la clientèle et celles négociées pour en couvrir les risques générés (taux, liquidité et change) et est composé de deux sous-compartiments ;
  - BDR : activité de financement hors Retail de la Banque Commerciale ;
  - ALM : activité de gestion actif passif assurée par les Directions Financières des Caisse d'Epargne.
- Le compartiment Fonds Propres (anciennement « Moyen Long Terme ») recouvre les fonds propres disponibles excédentaires en liquidité et leur remplacement.

- Le compartiment compte propre a pour objectif de tirer profit à court terme d'évolutions de marché et de générer des plus values à partir de produits bilan et hors bilan très liquides et volatiles.

Les activités financières de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche sont encadrées par une charte de gestion financière validée lors du comité des risques du 30/03/2010.

#### Le compartiment compte propre.

Cette activité fait l'objet d'une autorisation formelle du Directoire et d'une approbation par le COS après avis du Comité d'Audit. Elle est adaptée au niveau du contrôle interne de l'entité et repose sur une stratégie explicite et documentée.

Ce compartiment accueille les instruments financiers appartenant à la liste des produits autorisés par le Groupe et la procédure d'agrément nouveaux produits peut rendre éligible de nouveaux supports. Pour rappel le compartiment « Compte Propre » doit répondre aux conditions posées par le règlement 95-02 modifié de l'ACP relatif à la surveillance prudentielle des risques de marché (notamment articles 5 et 6). Par conséquent les opérations du compartiment « Compte Propre » doivent correspondre à des actifs financiers répondant aux critères suivants :

- pouvoir être suivies en VaR,
- être liquides, dans le but du respect quotidien des limites de VaR ; un actif est réputé liquide s'il est cessible en J+1 maximum sans préavis,
- pouvoir être valorisées chaque jour.

Les opérations de ce compartiment sont notamment soumises à des limites en VaR (Value at Risk), en « stop loss » unitaires et globale qui doivent être respectées à tout moment.

- Une limite globale en VAR des activités de compte propre.
- Un « stop loss » global sur le compartiment fixé à 2% du RBE prévu au budget de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche (seuil d'alerte à 75% du « stop loss »)
- Des « stop losses » individuels sur les transactions du compartiment.

#### Le compartiment fonds propres

Ce compartiment est encadré par plusieurs limites ;

- une limite de volumétrie. L'encours global du compartiment ne doit pas excéder l'encours du fonds de roulement (FDR), cette limite est revue trimestriellement. Les éléments pris en compte, appréciés en comptabilité normes IFRS, sont les suivants : montant des fonds propres hors OCI (Tier One + Tier 2) diminué de la participation nationale (en VNC), des concours subordonnés et des immobilisations nettes d'exploitation (dont les actifs d'Investissement en Capital uniquement inscrits en bilan).
- Une limite d'allocation. Les encours en risque actions ne doit pas dépasser 10% du FDR, les encours en risque de gestion alternative ne doivent pas représenter plus de 20% du FDR.
- Une limite de volatilité globale du compartiment qui ne doit pas excéder 2% dans le cas où les limites d'allocations ne seraient pas respectées.

A ce système de limites, s'ajoute un système de mesure d'indicateurs de risques que sont ;

- Un « loss alert » sur le PNB IFRS du compartiment à 3% du montant de la limite de volumétrie au niveau entité et 2% au niveau Groupe (mise en place en 2010)
- Un suivi de l'évolution du montant des OCI.

- Le calibrage du compartiment Fonds Propres doit être complété par une démarche d'allocation de fonds propres.
- Un calcul de VaR sur le compartiment.

Ce dispositif de contrôle des activités financières est assuré à tous les niveaux des acteurs de la gestion financière :

#### *Le rôle du Front-office Trésorerie*

La fonction du front-office consiste à évaluer, proposer et mettre en œuvre les opérations financières définies par le comité de gestion de bilan, par le comité financier ou le comité compte propre, dans le respect des contraintes réglementaires, organisationnelles et des limites de risques.

Les opérateurs ont en charge la négociation des opérations au mieux des intérêts de la Caisse et agissent dans la limite de leurs délégations. Ils doivent surveiller en temps réel que les limites sont respectées et alerter le plus rapidement de toute évolution du risque (taux, contrepartie, marché) qui pourrait affecter le résultat ou entraîner le dépassement d'une limite.

Le Front-office est le garant de la qualité et de l'exhaustivité des opérations financières qu'il saisit dans le système informatique sur une base quotidienne et au fil de l'eau

#### *Le rôle du service mesure et surveillance*

Le service mesure et surveillance créé fin 2008 et rattaché à la Direction Financière assure un contrôle de premier niveau sur les points suivants :

- le résultat comptable sur compte-propre au quotidien,
- le résultat économique quotidien sur CPR, Fonds Propres et Clientèle,
- le stop-loss par opération sur le compte-propre au quotidien,
- le stop loss global au quotidien,
- la Var sur le compte-propre au quotidien,
- les limites de tirage court terme à moins de 1 an,
- le découvert de compte en EUR,
- la volumétrie du compartiment Fonds Propres,
- la limite en engagement sur le Capital-Risque, les participations et l'immobilier.

#### *Le rôle du back office*

En conformité avec l'article 7 du règlement n° 2001-01 du CRBF, le back office est rattaché à la Direction des Activités Bancaires ce qui assure une stricte indépendance entre les unités chargées de l'engagement des opérations et les unités chargées de leur validation.

Le back-office a pour mission la vérification des opérations financières saisies dans les systèmes de traitement et la validation des écritures comptables : il valide les flux comptables et autorise leur émission vers la Comptabilité Générale. Il procède aux opérations de règlement livraison.

Toutes les opérations financières doivent donner lieu à l'émission de confirmations adressées à la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche . Celui-ci doit informer ses contreparties que celles-ci sont à adresser directement au back-office, qui effectue les contrôles qui lui incombent. En aucun cas, les confirmations ne doivent être adressées au front-office.

### *Le rôle du Middle Office*

L'unité en charge des contrôles de second niveau sur les risques de marché est logée au sein de la Direction des Risques et des Engagements.

Les principales missions du middle office sont les suivantes ;

- S'assurer en amont, que tout investissement présenté au Comité Financier ou au Comité pour Compte Propre respecte les limites en vigueur (tant en montant, qu'en notation, secteur ou typologie) ;
- S'assurer de la conformité des opérations réalisées par le Front Office avec les décisions prises par les Comités décisionnaires ;
- Participer à la validation des valorisations retenues dans nos outils, en particulier lors de la procédure dite « antichambre » pour les arrêtés comptables IFRS ;
- S'assurer que les limites encadrant l'ensemble des risques de marché, de liquidité et de contrepartie sont respectées. Le cas échéant, procéder aux alertes nécessaires ;
- S'assurer que les organes dirigeants et délibérants disposent (à minima mensuellement pour le Directoire) des reportings présentant le suivi des limites et les dépassements éventuels.

**Au cours de l'exercice 2010, aucun dépassement de limites de risques de marché n'a été constaté.**

### ***Simulation de crise relative aux risques de marché***

Depuis 2009, la Direction des Risques Groupe s'est attachée à définir et mettre en œuvre des stress scenarii, en collaboration avec les différentes entités du groupe. L'établissement dispose des données relatives aux stress scenarii qui le concernent.

### ***Travaux réalisés en 2010***

Le dispositif de contrôle interne des activités financières a été profondément revu et validé lors du Comité des risques du 24 novembre 2011.

La description de ce dispositif se base sur la « Revue du dispositif de contrôle interne sur l'activité financière » menée par les commissaires aux comptes début 2010 et présentée en Réunion de synthèse le 3 mars 2010.

Cette Revue, construite autour des normes professionnelles et du Règlement CRBF 97-02 modifié, décompose l'activité financière en 5 macros processus détaillés et en 60 processus élémentaires.

Sur la base de ces 60 processus élémentaires, le dispositif détermine ;

- quels sont les acteurs concernés, en production et en contrôle,
- quels sont les contrôles permanents mis en œuvre,
- quel formalisme est attendu pour justifier de ces contrôles.

Ce dispositif a été mis en place à partir du 30 septembre 2010 pour être totalement efficace à fin 2010.

### 3.5.2.2 Risques de la gestion de bilan

Les risques structurels de bilan se traduisent par un risque de perte, immédiate ou future, lié aux variations des paramètres monétaires ou financiers et à la structure du bilan sur les activités de portefeuille bancaire, hors opérations pour compte propre.

Les risques structurels de bilan se décomposent en trois composantes principales :

- **le risque de liquidité** : se définit comme le risque pour la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché. Le risque de liquidité est associé à l'incapacité pour une société de transformer des avoirs illiquides en avoirs liquides. Le risque de règlement est rattaché au risque de liquidité conformément au chapitre 5 du titre IV du règlement 97-02.
- **le risque de taux d'intérêt global** : se définit comme le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché.
- **le risque de change structurel** : se définit comme le risque qui affecte les créances et les titres libellés en devises détenus dans le cadre du portefeuille bancaire ou des participations, du fait des variations du prix de ces devises exprimé en monnaie nationale.

#### ***Organisation du suivi des risques de la gestion de bilan (liquidité, taux d'intérêt global, change, risques liés aux actions)***

La fonction Risques financiers assure le contrôle de second niveau des risques structurels de bilan.

Au sein de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche, la filière risque de bilan assure les missions suivantes :

- l'instruction des demandes de limites ALM, en respectant les limites définies au niveau du Groupe,
- la validation des stress scénarii soumis au comité de gestion de bilan,
- la définition des stress scénarii complémentaires aux stress scénarii groupe le cas échéant,
- le suivi des risques liés aux actions (au travers d'un outil de suivi, de contrôle et de gestion des demandes d'investissement dans des fonds, utilisé par la direction financière et la direction des risques de l'entité,
- le contrôle de la conformité des indicateurs calculés aux normes arrêtées par le comité de gestion de bilan,
- le contrôle du respect des limites à partir des remontées d'informations prescrites,
- le contrôle de la mise en œuvre de plans d'action de réduction de risques.

L'établissement formalise ses contrôles dans un reporting de contrôle des risques de second niveau dans lequel figure la qualité du dispositif d'encadrement de risques, le respect des limites et le suivi du retour dans les limites, ainsi que l'analyse de l'évolution de bilan et des indicateurs de risques.

Ces missions sont menées en lien avec la Direction des Risques Groupe, qui est en charge des aspects suivants :

- les conventions d'ALM soumises au comité de gestion de bilan (lois d'écoulement, séparation trading / banking books, définition des instruments admis en couverture des risques de bilan),
- les indicateurs de suivi, les règles et périodicité de reporting au comité de gestion de bilan,
- les conventions et processus de remontée d'informations,
- les normes de contrôle portant sur la fiabilité des systèmes d'évaluation, sur les procédures de fixation des limites et de gestion des dépassements, sur le suivi des plans d'action.



- le modèle retenu pour l'évaluation des besoins de fonds propres économiques du Groupe concernant les risques structurels de bilan,

### ***Systeme de mesure et de limite des risques de la gestion de bilan (liquidité, taux d'intérêt global, change, risques liés aux actions)***

L'établissement est autonome dans sa gestion du bilan dans le cadre normalisé du Référentiel GAP Groupe défini par le Comité GAP Groupe et validé par le Comité des Risques Groupe.

Ainsi les établissements du Groupe BPCE partagent les mêmes indicateurs de gestion, les mêmes modélisations de risques intégrant la spécificité de leurs activités et les mêmes règles de limites permettant une consolidation de leurs risques.

Les limites suivies par la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche sont conformes à celles qui figurent dans le Référentiel Gestion Actif-Passif Groupe.

L'élaboration de scénarios est nécessaire à la bonne évaluation des risques de taux et de liquidité encourus par la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche considéré individuellement, et par le Groupe dans son ensemble.

Afin de permettre la consolidation des informations sur des bases homogènes, il a été convenu de développer des scénarios « Groupe » appliqués par tous les établissements.

#### **Dispositif de surveillance du risque de taux**

Les limites suivies par la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche sont conformes à celles qui figurent dans le Référentiel GAP Groupe :

Chaque établissement calcule un indicateur réglementaire soumis à limite : l'indicateur Bâle II

Il est utilisé pour la communication financière (benchmark de place) et pour la détermination des fonds propres économiques alloués à la gestion Actif Passif.

Compte tenu de la révision des conventions, cet indicateur ne peut être retenu comme un indicateur de gestion même si la limite réglementaire de 20% le concernant devra être respectée. Il est remplacé dans le dispositif d'encadrement ALM par un indicateur de gap statique de taux.

Deux indicateurs de gestion du risque de taux soumis à limite :

- En statique, un dispositif de limite en impasse de taux fixé. La position de transformation de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche est mesurée et bornée. En premier lieu, l'analyse porte sur les opérations de bilan et de hors bilan en vie à la date d'arrêt, dans le cadre d'une approche statique.
- En dynamique, la sensibilité de la marge d'intérêt (MI) mesurée sur les deux prochaines années glissantes. Sur un horizon de gestion, en deux années glissantes, l'entité mesure la sensibilité de ses résultats aux aléas de taux, de prévisions d'activité (activité nouvelle et évolution des comportements de la clientèle) et de marge commerciale.

#### **Dispositif de surveillance du risque de liquidité**

Pour un établissement, le risque de liquidité est de ne pouvoir faire face à ses engagements en liquidité dans des conditions acceptables. Ce risque doit être apprécié en conditions normales et exceptionnelles, en vision statique et dynamique.

Le risque de liquidité s'applique à l'ensemble du bilan. Son analyse ignore toute segmentation. Il couvre ainsi les compartiments clientèle, Fonds propres et compte propre.

Le dispositif inclut à minima une limite en JJ, des stress scénarios et des limites d'impasse de liquidité en vision statique.

En termes de gestion, l'appréhension du risque de liquidité est différente à court, moyen et long terme.

- A court terme, il s'agit de mesurer la capacité de l'Établissement à résister à une crise.
- A moyen terme, la liquidité est mesurée au sens du besoin de trésorerie.
- A long terme, il s'agit de surveiller le niveau de transformation du bilan de l'Établissement.

Le risque de liquidité peut être mesuré en statique en vérifiant que l'Établissement équilibre suffisamment ses actifs et passifs à long terme pour éviter de se trouver en situation de crise. Il peut aussi se mesurer en dynamique en mesurant la capacité de l'Établissement à faire face à une crise de liquidité à très court terme.

A moyen terme, il s'agit d'anticiper suffisamment à l'avance les besoins de trésorerie pour se mettre en position d'assurer plus sûrement et à un coût non réhibitoire les futurs emprunts.

Le risque de liquidité est suivi à travers trois axes, statique, dynamique et en stress.

- L'établissement produit des indicateurs de gap statique de liquidité qui permettent d'établir des ratios d'observation. Ceux-ci sont le support de limite de transformation. Celles-ci sont calculées en pas annuel dès la première année.
- L'établissement produit des gaps dynamiques de liquidité cohérents avec les exercices de planification budgétaires et des prévisions de refinancement sur une fréquence mensuelle. Ces prévisions de refinancement sont consolidées pour établir un Plan de Refinancement validé par le Comité GAP Groupe où il est mesuré l'adéquation des besoins aux ressources.
- L'établissement produit des indicateurs de stress de liquidité, systémique, de signature et mixte sur un horizon de trois mois. Ces stress sont adaptés à chaque métier.

L'élaboration de scénarios est nécessaire à la bonne évaluation des risques de taux et de liquidité encourus par la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche considéré individuellement, et par le Groupe dans son ensemble.

Afin de permettre la consolidation des informations sur des bases homogènes, il a été convenu de développer des scénarios «Groupe » appliqués par tous les établissements.

Le ou les scénarios les plus pénalisants pour le Groupe peuvent ne pas correspondre avec le ou les scénarios les plus pénalisants pour un Établissement donné. C'est pourquoi, en plus des scénarios « Groupe », la CAISSE D'EPARGNE LOIRE DRÔME ARDÈCHE peut être amené à élaborer ses propres scénarios correspondant à ce qu'elle estime être son exposition particulière.

Le dispositif de surveillance et de limites de risques de la gestion de bilan est présenté dans le tableau ci-dessous.

Aucun dépassement de limite n'a été constaté en 2010.

				T3 - 2010	T4 - 2010				
✓ Limites sur les risques financiers (colba)				Norme / Objectif	Valeur	Valeur	Conformité	Observations	
<b>RISQUE TAUX STATIQUE</b>									
Gestion Globale de bilan	Indicateur S&P 1 : sensibilité de la valeur économique des Fonds Propres (yc FDR)		Limite	20%			oui		
			Seuil d'alerte	15%	8,10%	11,24%	oui		
	Gap de taux statique (max de TF, TR, Inflation)		en % des FP	h=1	95%	95,00%	90,11%	oui	
				h=2	95%	80,16%	49,03%	oui	
				h=2	90%	25,57%	19,85%	oui	
				h=4	85%	24,77%	2,66%	oui	
				h=5	80%	15,46%	13,97%	oui	
	<b>RISQUE TAUX DYNAMIQUE</b>								
	Sensibilité de la HIC		h=1	Limite en % HIC	5,00%	4,97%	4,69%	oui	Saturation limites de sens HIC dans le cadre du pire scénario : écartement courbe avec -0,50% TCF, -0,50% TLT et +0,25% Inflation
			h=2	Limite en % HIC	9,00%	7,28%	6,53%	oui	
Limite Gap de Taux variable court terme (limite de transformation en volume)		h=1	Limite en HIC	1 100	791	694	oui		
		h=2	Limite en HIC	1 100	670	541	oui		
		h=3	Limite en HIC	1 100	607	349	oui		
		h=4	Limite en HIC	1 000	550	376	oui		
<b>RISQUE LIQUIDITE STATIQUE</b>									
Limite de liquidité statique long terme (Ratio de couverture des emplois par les ressources statiques sur 10 ans)		Limite plancher	95,00%	HIC 101,37% HAX 129,19%	HIC 99,65% HAX 126,01%		oui		
<b>RISQUE LIQUIDITE DYNAMIQUE</b>									
Limite de trésorerie court terme		Sécurité maximum	Limite en HIC	-35 HIC	0,00 HIC	0,00 HIC	oui		
		3-Gemaine	Limite en HIC	151,08 HIC	112 HIC	120 HIC	oui		
		Traps cumulé à moins de 1 an	oui		469 HIC	668 HIC	NC		
Limite Gap de liquidité stress à 3 mois		h=1	Limite en HIC	573	108	301	oui	Parmi scénarios stress scénarios , stress signature et stress mode , nous avons retenu le scénario le plus défavorable sur T4-10, à savoir stress scénarios	
		h=2	Limite en HIC	573	106	525	oui		
		h=3	Limite en HIC	573	285	521	oui		
<b>LIMITES COMPARTIMENT FONDS PROPRES ex-NEL</b>									
Limite volumétrique du portefeuille Fonds propres ex-NEL		fin de trimestre	Limite en HIC	403,0 HIC	303,0 HIC	309,0 HIC	oui		
Limite en allocation d'actifs (en % de la volumétrie du compartiment Fonds Propres)		édition	Limite	10%	0,33%	0,54%	oui		
		action alternative	Limite	20%	4,10%	5,22%	oui		
Limite de volatilité du portefeuille HLT Inv		fin de trimestre	oui ou Limite si Limite allocation non respectée	2,00%	2,03%	1,93%	oui car limite allocation d'actifs respectée		
Limite en Capital Investment		Tranche maximum global	Limite en HIC	26,6 HIC	13,3 HIC	13,20 HIC	oui	Déclassement du dispositif en 2011	

### 3.5.3 Information financière spécifique (FSF : titrisation, CDO, RMBS, LBO...)

Détail des titrisations détenues au 31/12/2010

Libellé	Devise	Classe d'actif	Rating retenu	Exposition géographique du collatéral	Valeur Bilan Résiduelle, en EUR A	Valeur de marché à la date d'arrêt, en EUR	Stock Dépréciation au sens IFRS, en EUR B	PMVL OJV, en EUR C	PMVL en OCI, en EUR D	ICNE EUR, en EUR E	Exposition nette, en EUR A+B+C+D+E
CEDULASTDA34.375%03/2016	EUR	RMBS	AAA	Espagne	4 465 593	4 159 800			-305 793		4 159 800
NACREA06-1AE3M+21FCC07/24	EUR	CMBS	AAA	France	3 950 391	3 473 114			-477 277		3 473 114
WINDERMEREXIFCCE3M07/17	EUR	CMBS	CCC	France	5 000 000	1 850 000	-3 150 000				1 850 000
WINDERMEREX-XCLACMBS10/19	EUR	CMBS	AAA	Allemagne	4 023 511	2 744 035	-1 279 477				2 744 035
WINDERMERECMBSXIV-XA220418	EUR	CMBS	AA	Europe	3 772 693	3 025 923	-747 371				3 025 323
					21 212 188	15 252 271	-5 176 847		-783 070		15 252 271

### 3.5.4 Risques opérationnels

La Charte des Risques Groupe définit les risques opérationnels comme les risques de pertes résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable aux procédures, aux personnels, aux systèmes internes, à des événements extérieurs.

La définition exclut les seuls risques stratégiques.

#### 3.5.4.1 Organisation du suivi des risques opérationnels

La fonction Risques opérationnels de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche, par son action et organisation, contribue à la performance financière et la réduction des pertes, en s'assurant que le dispositif de maîtrise des risques opérationnels est fiable et efficace au sein de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche.

Le responsable Risques opérationnels dispose de son propre réseau de correspondants dans la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche.

L'établissement utilise aujourd'hui l'outil ORiS afin d'appliquer les méthodologies diffusées par la direction des Risques Groupe et de collecter les informations nécessaires à la bonne gestion des risques opérationnels.

Cet outil permet :

- l'identification et l'évaluation au fil de l'eau des risques opérationnels, permettant de définir le profil de risque de la CELDA
- la collecte et la gestion au quotidien des incidents générant ou susceptibles de générer une perte ;
- de disposer d'indicateurs prédictifs de risque permettant d'intervenir en amont des incidents et de couvrir les facteurs environnementaux du risque.

La CAISSE D'ÉPARGNE LOIRE DRÔME ARDÈCHE dispose également via cet outil d'éléments de reporting, et d'un tableau de bord Risques Opérationnels généré trimestriellement sur la base des données collectées.

Enfin, dans le cadre du calcul des exigences de fonds propres, le Groupe BPCE applique, pour le moment, la méthode standard Bâle II. A ce titre, les reportings réglementaires Corep sont produits. Au 31/12/2010 l'exigence en fonds propres à allouer au titre de la couverture du risque opérationnel est de 24,5 M€.

Ces missions sont menées en lien avec la **Direction des Risques Groupe** qui veille à l'efficacité des dispositifs déployés au sein du Groupe et analyse les principaux risques avérés et potentiels identifiés dans les établissements, notamment lors du comité des Risques opérationnels Groupe.

### 3.5.4.2 Système de mesure des risques opérationnels

La **fonction risque opérationnel de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche** est responsable de :

- l'élaboration de dispositifs permettant d'identifier, d'évaluer, de surveiller et de contrôler le risque opérationnel,
- la définition des politiques et des procédures de maîtrise et de contrôle du risque opérationnel,
- la conception et la mise en œuvre du dispositif d'évaluation du risque opérationnel,
- la conception et la mise en œuvre du système de reporting des risques opérationnels.

Les missions de la fonction Risques opérationnels sont :

- l'identification des risques opérationnels,
- l'élaboration d'une cartographie de ces risques par processus et sa mise à jour, en collaboration avec les métiers concernés dont la conformité,
- la centralisation de la collecte des incidents opérationnels et l'estimation de leurs impacts, en coordination avec les métiers, unique cartographie utilisée par les filières de contrôle permanent et périodique,
- la mise en œuvre des procédures d'alerte, et notamment l'information des responsables opérationnels en fonction des plans d'actions mis en place,
- le suivi des plans d'action correcteurs définis et mis en œuvre par les unités opérationnelles concernées en cas d'incident notable ou significatif,
- la notification aux responsables opérationnels et l'alerte du comité des risques compétent, de l'organe exécutif et de l'audit interne si les plans d'action ne sont pas exécutés dans les délais prévus ; l'audit interne a la charge d'alerter le comité d'audit ou le comité d'audit et des risques quant à l'absence d'exécution des mesures correctrices conformément à l'article 9.1 du règlement 97-02.

### 3.5.4.3 Principaux incidents opérationnels en 2010

Les principaux types de Risques Opérationnels recensés dans la base ORIS « Incidents » pour l'exercice 2010 sont :

Type de Risque Bâle 2 niv.1	Nombre d'incidents	Pourcentage de Nombre par rapport au total
Pratiques en matière d'emploi et de sécurité du travail	3	0.0%
Exécution, livraison et gestion des processus	709	10.6%
Clients, produits et pratiques commerciales	3 432	51.5%
Fraude externe	121	1.8%
Dommmages occasionnés aux actifs physiques	161	2.4%

Les plus forts impacts estimés sont générés par des incidents rares.

Ces incidents sont logés dans les entités à l'origine ou en charge de la gestion du risque.

### 3.5.5 Risques juridiques faits exceptionnels et litiges

### 3.5.6 Risques de Conformité

La fonction Conformité participe au contrôle permanent du Groupe BPCE. Elle est organisée en « filière », entendue comme l'ensemble des fonctions Conformité telles que définies dans la Charte Conformité du Groupe BPCE et disposant de moyens dédiés.

La loi 2009-715 du 18 juin 2009 confie à l'Organe Central une responsabilité en matière d'organisation du contrôle interne dans le cadre de son article 1er qui prévoit notamment que l'Organe Central est chargé « De définir les principes et conditions d'organisation du dispositif de contrôle interne du Groupe et de chacun des réseaux ainsi que d'assurer le contrôle de l'organisation, de la gestion et de la qualité de la situation financière des établissements affiliés, notamment au travers de contrôles sur place dans le cadre du périmètre d'intervention défini au 4ème alinéa de l'article L 511-31 ».

Dans ce contexte, le périmètre du Groupe BPCE conduit à identifier plusieurs niveaux d'action et de responsabilité complémentaires, au sein de la filière Conformité:

- BPCE en tant qu'Organe Central pour ses activités propres ;
- Ses affiliés et leurs filiales directes ou indirectes ;
- Ses filiales directes ou indirectes.

La filière Conformité assure une fonction de contrôle permanent de second niveau qui, en application de l'article 5 a) du règlement n°97/02, est en charge du contrôle de la conformité des opérations et des procédures internes des entreprises du Groupe BPCE aux normes légales, réglementaires, professionnelles ou internes applicables aux activités bancaires financières ou d'assurance, afin :

- de prévenir le risque de non-conformité tel que défini à l'article 4-p du règlement 97/02 du CRBF, comme « le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation qui naît du non respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles ou déontologiques ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant. »
- de préserver l'image et la réputation du Groupe BPCE auprès de ses clients, ses collaborateurs et partenaires.

Dans ce cadre, la filière Conformité conduit toute action de nature à renforcer la conformité des opérations réalisées au sein des entreprises du Groupe BPCE, de ses affiliés et de ses filiales, dans le respect constant de l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses partenaires.

La filière Conformité est chargée de s'assurer de la cohérence de l'ensemble du contrôle de conformité, sachant que chaque filière opérationnelle ou de contrôle reste responsable de la conformité de ses activités et de ses opérations.

La filière Conformité est l'interlocutrice privilégiée de l'Autorité des Marchés Financiers, du pôle commun AMF-ACP de coordination en matière de contrôle de la commercialisation, de la CNIL et de la DGCCRF. La filière Conformité est associée sur les sujets de sa responsabilité aux échanges avec l'ACP.

Enfin, tant que fonction de contrôle permanent de conformité de second niveau, la filière Conformité entretient des relations étroites avec l'ensemble des fonctions concourant à l'exercice des contrôles internes du Groupe BPCE : Inspection Générale, Direction des Risques, Direction de la Sécurité des Systèmes d'Information, Direction en charge du Contrôle Comptable.

Pour assurer son indépendance, la fonction Conformité, distincte des autres fonctions de contrôle interne, est rattachée hiérarchiquement au Président du Directoire.

### 3.5.6.1 Règlements bancaires

Les principales missions de la fonction Conformité se répartissent entre les domaines suivants :

#### ***La Sécurité financière***

Le domaine couvre la prévention et la surveillance de la délinquance financière, notamment la lutte anti-blanchiment, la lutte contre le financement du terrorisme, le respect des embargos et la lutte contre la fraude interne et externe.

Les principaux projets d'envergure en 2010 ont été les suivants :

- Anti-blanchiment

#### ***Poursuite du projet national Dossier Réglementaire Clients***

Ceci se traduit par la régularisation à réaliser de 330 000 DRC sur une durée de 3 ans, ce chantier constitue le fil rouge sur les années 2009-2011

#### ***Lutte contre le blanchiment des capitaux,***

L'année 2010 a été marquée par la transposition en droit français de la 3<sup>ème</sup> directive européenne nécessitant une mise à jour des outils et procédures de façon progressive à mesure des parutions de décrets et notes

d'interprétation de la commission bancaire et de TRACFIN. Les procédures et modes opératoires ont été adaptés aux obligations « d'approche par les risques » et de « vigilance renforcée » dans les cas présentant des risques de blanchiment forts. Certains outils ont fait l'objet d'évolution d'ajustement permettant d'affiner le dispositif et doivent encore évoluer tout au long de l'exercice 2011 dans le cadre de la convergence des outils au sein du groupe.

- Lutte contre la fraude externe

Mise en place d'un dispositif organisationnel complet en matière de fraude. Les résultats enregistrés sur l'exercice sont encourageant tant sur le plan de la sensibilité du réseau que sur le plan financier malgré une augmentation sensible des tentatives de fraude qui ont pu être déjouées. Un plan d'action relatif à la « cavalerie » sera déployé en 2011.

- Lutte contre la fraude interne

2010 aura vu l'exploitation d'un dispositif important en matière de détection de la fraude interne mis en place en 2009. Les cas de manquement à certaines règles déontologiques et le cas de fraude interne détecté ont fait l'objet d'un traitement approprié.

### ***La Conformité Bancaire***

Ce domaine couvre la conformité avec tous les autres domaines législatifs et réglementaires, bancaires et financiers, la diffusion des normes, la mise en oeuvre des processus d'agrément des nouveaux produits conçus et distribués par le groupe BPCE ou par la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche .

### ***Le contrôle permanent de conformité***

Ce domaine couvre, en coordination avec la Direction des Risques, la mise en oeuvre d'un dispositif de maîtrise des risques de non-conformité, et notamment l'analyse et le pilotage des résultats du contrôle permanent relevant du risque de non-conformité. A ce titre, la Conformité supervise les activités Sécurité des systèmes d'information, le plan de continuité d'activité et la révision comptable. Elle s'assure en outre de la conformité des Prestations essentielles externalisées (au nombre de 23 en CELDA) aux exigences réglementaires (documentation contractuelle, existence et respect d'un corpus de procédures internes, présence et suivi d'indicateurs et reporting de qualité de la prestation, présence et tests d'un plan de continuité de l'activité propre à ces prestataires).

Le déploiement de l'outil PILCOP a été réalisé en décembre 2009 auprès des agences en charge des contrôles de 1er niveau et est pleinement opérationnel depuis le 01/01/2010. Ce nouveau dispositif a également été déployé en 2010 pour certaines Directions du siège et se poursuivra en 2011.

### ***La Continuité d'Activité et Sécurité des Systèmes d'Information***

Rattaché fonctionnellement à la Direction de la Conformité, le Département Système de Sécurité en charge de la sécurité des systèmes d'Information, de la Sécurité physique et de la Continuité d'Activité exerce sa mission de manière indépendante des Directions opérationnelles. Celle-ci consiste à :

- Piloter la sécurité des Personnes et des Biens dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- Participer aux instances internes au Groupe,
- Piloter la Continuité d'Activité (mise en oeuvre du PCA, maintien en conditions opérationnelles, gestion de crise...)
- Piloter la sécurité de l'information,

En 2011, le Département Système de Sécurité en charge de la sécurité des systèmes d'Information, de la Sécurité physique et de la Continuité d'Activité sera rattaché hiérarchiquement à la Direction Conformité et



Contrôles Permanents de façon à renforcer la cohérence du dispositif et rationaliser l'organisation. La Sécurité des Personnes et des Biens réintègrera la Direction des Ressources Techniques dans l'ensemble de ses dimensions.

Les principaux travaux porteront sur une cartographie affinée des risques informatiques et du dispositif de contrôle afférent.

### ***Participation aux instances de gouvernance de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche***

#### *Comité d'Audit et des Risques*

Le directeur de la conformité est invité à participer aux réunions du Comité d'Audit et des Risques.

#### *Comités des prix et des nouveaux produits et processus*

Les produits conçus et commercialisés par la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche sont de la compétence de ce comité. Le Comité d'agrément statue notamment au vu des avis écrits émis par le Directeur de la Conformité et des Contrôles Permanents, qui participe au dit comité.

Lors du lancement de tout nouveau produit ou processus, la fonction Conformité de l'entreprise reporte simultanément à BPCE.

#### *Comité de Contrôle Interne et de Conformité*

S'assurent de la bonne organisation du contrôle interne, décide de plans d'action visant à remédier aux dysfonctionnements identifiés, reporte au comité d'audit concernant tant l'activité du réseau que les activités du siège.

Par ailleurs, la fonction Conformité est régulièrement informée :

- - des décisions de politique générale modifiant l'organisation ou les procédures
- - des projets de mise en place ou de modification de systèmes ou de produits.

### **3.5.6.2 Règlementation financière**

#### *La déontologie des marchés financiers et le respect des normes professionnelles :*

Ce domaine couvre la déontologie des activités financières, telle que définie par le règlement général de l'AMF ainsi que, de manière plus large, la prévention des conflits d'intérêts, le respect de la primauté des intérêts du client, le respect des règles de place et des normes professionnelles des métiers bancaires et financiers, et enfin les règlements et normes internes en matière de déontologie. Il comprend la responsabilité du contrôle des services d'investissement.

2010 aura été marqué par le renforcement significatif de la réglementation visant à la protection des intérêts des clients avec notamment :

- L'entrée en vigueur en juillet 2010 de la certification professionnelle nécessitant l'obtention d'un examen organisé par un organisme agréé par l'AMF pour les personnes en situation de commercialisation d'instruments financiers et pour certaines fonctions « clés » (responsable de la conformité des services d'investissement notamment)
- L'entrée en vigueur en juillet 2010 du renforcement des diligences à effectuer en matière de devoir de conseil en assurance-vie (diligences identiques à celles portant sur les instruments

financiers : compétences, connaissances des clients et adéquation entre le produit vendu et le profil du client)

### 3.6 Événements postérieurs à la clôture et perspectives

#### 3.6.1 Les perspectives et évolutions prévisibles

*Environnement macro-économique : une reprise faible et contrainte*

Après un rebond technique, l'activité des pays développés pourrait ralentir en 2011, en raison de l'épuisement naturel des facteurs de relance, qu'il s'agisse de la reconstitution mécanique des stocks des entreprises ou des plans budgétaires de soutien. Cependant, cette consolidation devrait naturellement assurer une croissance plus solide et plus autonome. Elle engendrerait normalement une reprise molle et risquée mais sans rechute, ni déflation. Celle-ci serait en effet durablement contrainte par un processus long de désendettement à la fois public et privé.

La phase actuelle se situe dans une période traditionnellement délicate du cycle où la demande privée doit prendre le relais de la demande publique, pour conduire enfin à un processus entretenu de croissance. Pourtant, la réactivité des autorités politiques et monétaires, tout comme les fondamentaux économiques, diminuent d'autant plus l'occurrence d'une rechute en récession, que les corrections dans les dépenses en capital des entreprises et des ménages ont en grande partie été déjà faites. De même, le rééquilibrage des comptes publics, dont l'impact négatif est estimé en 2011 à environ un point de PIB pour l'Europe (1,2 point pour la France), serait accompagné par le maintien de politiques monétaires longtemps accommodantes, qui ne se durciraient donc que très graduellement en l'absence de tensions inflationnistes.

La France connaîtrait en 2011 une croissance du PIB autour de 1,6%, comme en 2010. Les taux à 3 mois se situeraient en moyenne annuelle à 1,2% en 2011. L'OAT 10 ans se maintiendrait autour de 3,5%, voire remonterait progressivement vers 3,8% en fin 2011, un niveau plus cohérent avec le cycle d'activité.

*Un Groupe BPCE résolument engagé dans la poursuite de ses objectifs stratégiques*

Dans ce contexte, le Groupe reste mobilisé sur ses objectifs définis dans son plan stratégique Ensemble 2010 – 2013, notamment :

- le renforcement de sa solidité financière : le Groupe maintient son objectif de remboursement intégral des fonds propres apportés par l'Etat sur la durée du plan, notamment grâce à la mise en réserves de résultats ;
- la poursuite des actions commerciales ambitieuses et innovantes des réseaux centrées sur les clients :
  - o dans le cadre de la conquête et de l'accompagnement dans la durée des clients pour les Banques Populaires,
  - o dans le cadre de « client au cœur » pour les Caisses d'Épargne ;
- le renforcement des synergies entre Natixis et les réseaux.



## 3.7 Eléments complémentaires

### 3.7.1 Tableau des cinq derniers exercices

En milliers d'euros					
Nature des indications	31/12/06	31/12/07	31/12/08	31/12/09	31/12/10
<b>I. Capital en fin d'exercice</b>					
a) Capital social	133 877	143 877	163 877	175 102	207 102
capital versé (1)	133 877	143 877	163 877	175 102	207 102
capital non versé (1)	0	0	0	0	0
b) Certificats & Primes d'émission coopératifs d'investissement (sans droit de vote) existants	87 044	89 044	93 044	104 044	112 044
c) Nombre de parts ordinaires existantes	5 355 075	5 755 075	6 555 075	8 755 075	10 355 075
d) Nombre de certificats coopératifs d'investissement (sans droit de vote) existants	1 338 769	1 438 769	1 638 769	2 188 769	2 588 769
e) Nombre maximal de parts futures à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
<b>II. Opérations et résultats de l'exercice</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes (PNB avant retraitements SIG)	192 508	208 440	178 882	207 528	204 977
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	34 702	50 226	40 747	33 939	58 010
c) Impôts sur les bénéfices	941	1 282	2 962	-3 821	-18 350
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	563	-189	2 332
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	38 556	43 727	33 302	22 412	29 740
f) Résultat distribué	6 956	7 838	8 750	8 543	8 544
<b>III. Résultats par part ou certificat coopératif d'investissement (en euros)</b>					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	4,47	5,17	4,86	2,73	2,88
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5,76	6,08	4,06	2,05	2,30
c) Intérêt net moyen attribué à chaque part souscrite	0,73	0,79	0,81	0,61	0,52
d) Intérêt net attribué à chaque certificat coopératif d'investissement souscrit au 31 décembre	2,28	2,27	2,09	1,42	1,25
<b>IV. Personnel</b>					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1 212	1 209	1 179	1 164	1 194
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	43 073	45 294	45 608	47 828	47 145
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	37 691	37 924	22 784	21 788	32 407

### 3.7.2 Tableau des délégations accordées pour les augmentations de capital et leur utilisation

Délégation Assemblée Générale au Directoire	Montant	Utilisation
20.04.2007	20 M€	10 M€ en 2007 10 M€ en 2008
29.04.2008	40 M€	10 M€ en 2008 20 M€ en 2009
29.04.2009	50 M€	35 M€ en 2009
27.04.2010	70 M€	40M€ en 2010

### 3.7.3 Décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance

La Caisse d'épargne Loire Drôme Ardèche respecte la réglementation sur les délais de paiement aux fournisseurs conformément à la loi LME du 4 août 2008 qui prévoit le règlement des fournisseurs dans le délai maximal de 45 jours fin de mois, ou 60 jours à compter de la date d'émission de la facture. Cette disposition s'applique à tous les accords en vigueur depuis le 1er janvier 2009.

Les dettes fournisseurs au 31 décembre 2010 s'élèvent à 3 311 milliers d'euros. Les délais de règlement convenus entre la CAISSE D'EPARGNE LOIRE DRÔME ARDÈCHE et ses fournisseurs sont inférieurs à 30 jours pour 100% d'entre eux. Au 31 décembre 2010, 5 factures, pour un montant de 8 K€, étaient bloquées pour litige.

### 3.7.4 Tableau des mandats exercés par les mandataires sociaux et les membres du COS

#### 3.7.4.1 Mandats exercés par les mandataires sociaux

##### **Jean-Pierre LEVAYER\*:**

			Date début	Date fin
LOIRE TELE	SAEML	Administrateur et représentant permanent de la CELDA	07/12/2009	2012
SDH (contrôlée)	SA	Président du Conseil d'Administration	07/12/2009	2011
CE SYNDICATION RISQUE (ex CE GARANTIE ENTREPRISES)	GIE	Membre du Conseil de Surveillance et représentant permanent de la CELDA	07/12/2009	2013
GCE BUSINESS SERVICES	GIE	Membre du Conseil de Surveillance et représentant permanent de la CELDA	07/12/2009	2012
GIE ECUREUIL CREDIT	GIE	Représentant permanent de la CELDA	07/12/2009	Indéterminé
GCE TECHNOLOGIES	GIE	Représentant permanent de la CELDA	07/12/2009	indéterminé
SDH constructeur	SA	Administrateur et représentant permanent de la CELDA	2007	2011
ADIS	SA	Représentant permanent de la CELDA		indéterminé
HMF EN RHONE ALPES	SA	Représentant permanent de la CELDA		indéterminé
LA CROIX BLANCHE	SCI	Représentant permanent de la CELDA		indéterminé
LE TOIT FOREZIEN (ex UMCF)	SCIC HLM	Représentant permanent de la CELDA		indéterminé
SACICAP FOREZ VELAY	SACICAP	Représentant permanent de la CELDA		indéterminé
SACICAP VALLEE DU RHONE	SACICAP	Représentant permanent de la CELDA		indéterminé
SACICAP VIVARAIS	SACICAP	Représentant permanent de la CELDA		indéterminé
SCP HLM DU VIVARAIS	SCP	Représentant permanent de la CELDA		indéterminé

\* M. Jean-Pierre LEVAYER est également représentant permanent de la CELDA dans les FIP Bourgogne Franche Comté Rhône Alpes 2 et Bourgogne Franche Comté Rhône Alpes 3

##### **JEROME BALLET :**

CRC Direct Ecureuil LDA	GIE	Administrateur et représentant permanent de la CELDA	24/10/2008	2011
Loire Télé	SEM	Administrateur et représentant permanent de la CELDA	03/04/2010	2012
RHONE ALPES PME GESTION	SA à	Membre du Conseil de Surveillance et représentant permanent de la CELDA	11/02/2008	2013
BPCE ACHATS	GIE	Représentant permanent de la CELDA	02/06/2008	indéterminé
ASSURECUREUIL PIERRE VI	SCI	Représentant permanent de la CELDA	11/02/2008	indéterminé
BANQUE POPULAIRE LOIRE ET	SA	Représentant permanent de la CELDA	11/02/2008	indéterminé
CEPRAL PARTICIPATIONS	SAS	Représentant permanent de la CELDA	11/02/2008	indéterminé
CSF-GCE	GIE	Représentant permanent de la CELDA	11/02/2008	indéterminé
FONCIERE ECUREUIL	SAS	Représentant permanent de la CELDA	11/02/2008	indéterminé
FONCIERE Des CAISSES EPAR.	SAS	Représentant permanent de la CELDA	11/02/2008	indéterminé
SPPICAV AEW EUROPE	SPPICAV	Représentant permanent de la CELDA	06/04/2009	indéterminé
NEUILLY CONTENTIEUX	GIE	Représentant permanent de la CELDA	11/02/2008	indéterminé
PARC THERMAL DE MONTROND	SAEM	Représentant permanent de la CELDA	11/02/2008	indéterminé
RHONE ALPES CREATION	SA	Représentant permanent de la CELDA	11/02/2008	indéterminé
TRAS (en cours de liquidation)	SA	Représentant permanent de la CELDA	11/02/2008	indéterminé
TV BASE	SAS	Représentant permanent de la CELDA	02/06/2008	indéterminé
SIPAREX ASSOCIES	SAS	Représentant permanent de la CELDA	11/10/2010	indéterminé
SIPAREX CROISSANCE	SA	Représentant permanent de la CELDA	11/10/2010	indéterminé

##### **FABIEN CHAUVE :**

VIVALIS INVESTISSEMENTS	GIE	Administrateur et représentant permanent de la CELDA	17/05/2010	2011
SCI DU FOREZ	SCI	Représentant permanent de la CELDA	17/05/2010	indéterminé
SCI LA FONDERIE	SCI	Représentant permanent de la CELDA	17/05/2010	indéterminé

##### **ELISABETH PHILIBERT :**

CRC DIRECT ECUREUIL LDA	GIE	Administrateur et Président du Conseil d'Administration	04/11/2008	2011
GIE GCE MOBILIZ	GIE	Administrateur et Représentant permanent de la CELDA	04/11/2008	2013
ECOLOCALE	SA	Représentant permanent de la CELDA	04/11/2008	indéterminé
LES EDITIONS DE L'EPARGNE	SA	Représentant permanent de la CELDA	04/11/2008	indéterminé
GIE DISTRIBUTION	GIE	Représentant permanent de la CELDA	04/11/2008	indéterminé

3.7.4.2 Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les Membres du COS

## MEMBRES DU COS – ANNEE 2010

(article L 225-102-1 du Code de Commerce et 135-1<sup>er</sup> du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

MEMBRES DU COS	AUTRES MANDATS/FONCTIONS
<b>AMIN-GARDE Catherine, Présidente</b>	- Membre du Conseil de Surveillance de BPCE et du Comité de Nomination et de Sélection - Membre du Comité d'audit et Présidente du Comité de Rémunération et de Sélection - Présidente du Comité de Gestion de la Fondation LDA - Membre du Conseil d'administration de la FNCE - Membre du Conseil d'administration de NATIXIS Interépargne
<b>BESSIERE Jean</b>	NEANT
<b>BONNET Pierre-Yves</b>	NEANT
<b>BONNEVIAL Jean, Vice-Président</b>	NEANT
<b>BOUSSAT Maurice</b>	- Membre du Comité de Rémunération et de Sélection
<b>DI CRESCENZO Pierre</b>	NEANT
<b>DOMENACH CATHERINE</b>	- Co-gérante SCI Laurent – 9, Rond Point Faventines – 26000 VALENCE
<b>GAUTHIER Christian, Censeur</b>	- PDG de SDH – 4, rue Pasteur – 26000 VALENCE
<b>JEAN Pierre</b>	NEANT
<b>JOUVE Gérard, Vice-Président</b>	- Président du Comité d'audit
<b>LUQUET André, Censeur</b>	- Membre du Comité d'audit
<b>PEGON Gilbert, Censeur</b>	NEANT
<b>PEYRARD Robert</b>	- Membre du Comité d'audit
<b>PONS Marie-France</b>	- Gérante SCI MANICA – 13210 ST REMY DE PROVENCE - Gérante SCI LAMBARCK - 13210 ST REMY DE PROVENCE - Gérante SCI F3P – 99, cours Fauriel – 42100 ST-ETIENNE - Gérante SCI LA FORET – 13, rue de la Forêt – 84000 AVIGNON - Gérante SCI DE MARGOT – 13210 ST REMY DE PROVENCE
<b>QUINTARD Anne-Marie</b>	- Membre du Comité de Rémunération et de Sélection
<b>RESSEGUIER Vincent</b>	- Membre du Comité de Rémunération et de Sélection
<b>RIOU Bernard</b>	NEANT
<b>ROFFAT Nicole</b>	NEANT
<b>ROMEUF Patrice</b>	- Membre du Comité d'audit
<b>TIBI Marc</b>	NEANT
<b>TINOT Pierre, Vice-Président</b>	NEANT
<b>WEISS Maurice</b>	NEANT

#### 4 DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES :

##### 4.1 Personne responsable des informations contenues dans le rapport :

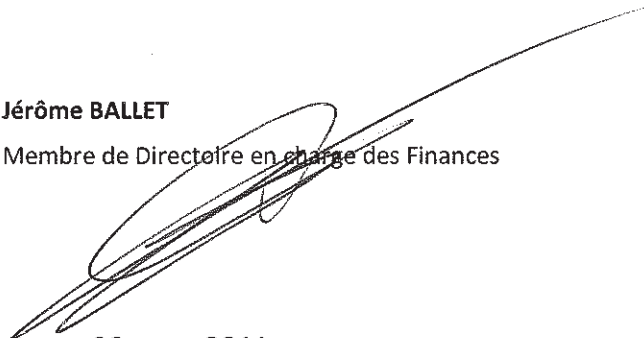
Monsieur Jérôme BALLET, Membre du Directoire en charge des Finances.

##### 4.2 Attestation du responsable :

J'atteste après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet que les informations contenues dans le présent rapport sont à ma connaissance conforme à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée :

**Jérôme BALLET**

Membre de Directoire en charge des Finances



Date : 28 mars 2011

#### 5 ETATS FINANCIERS : COMPTES INDIVIDUELS ANNUELS :



**EXERCICE 2010**

---

**COMPTES INDIVIDUELS ANNUELS**

**Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche**

## 1 BILAN ET HORS BILAN

en milliers d'euros			
ACTIF	Notes	31/12/2010	31/12/2009
CAISSES, BANQUES CENTRALES		36 620	40 811
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	3.3		
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.1	4 649 189	4 977 490
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	3.2	4 060 236	3 638 288
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	3.3	729 101	538 943
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	3.3	203 488	217 029
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	3.4	6 189	6 369
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	3.4	401 770	377 363
OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET DE LOCATIONS SIMPLES	3.5		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3.6	5 787	4 283
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.6	41 395	44 894
AUTRES ACTIFS	3.8	84 519	127 672
COMPTES DE REGULARISATION	3.9	120 208	97 191
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>10 338 503</b>	<b>10 070 331</b>
HORS BILAN	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Engagements donnés			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	4.1	715 465	514 669
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	4.1	159 108	73 685
ENGAGEMENTS SUR TITRES			

## Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche

en milliers d'euros			
<b>PASSIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
<b>BANQUES CENTRALES</b>		<b>5</b>	
<b>DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>3.1</b>	2 071 896	1 950 661
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>3.2</b>	7 165 708	7 117 036
<b>DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE</b>	<b>3.7</b>	20 011	15 737
<b>AUTRES PASSIFS</b>	<b>3.8</b>	48 123	26 880
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>3.9</b>	172 152	145 566
<b>PROVISIONS</b>	<b>3.10</b>	67 541	76 111
<b>DETTES SUBORDONNEES</b>	<b>3.11</b>	112 608	112 563
<b>FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)</b>	<b>3.12</b>	92 696	92 696
<b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</b>	<b>3.13</b>	587 764	533 081
Capital souscrit		258 877	218 877
Primes d'émission		60 269	60 269
Réserves		245 391	231 523
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau		-6 513	0
Résultat de l'exercice (+/-)		29 740	22 413
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>10 338 503</b>	<b>10 070 332</b>
<b>HORS BILAN</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
<b>Engagements reçus</b>			
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT</b>	<b>4.1</b>	375 000	185 000
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE</b>	<b>4.1</b>	26 896	18 322
<b>ENGAGEMENTS SUR TITRES</b>		561	

**2 COMPTE DE RESULTAT**

en milliers d'euros

	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009
Intérêts et produits assimilés	5.1	322 971	350 979
Intérêts et charges assimilés	5.1	-195 602	-242 673
Produits sur opérations de crédit-bail et de locations simples	5.2		
Charges sur opérations de crédit-bail et de locations simples	5.2		
Revenus des titres à revenu variable	5.3	5 003	4 974
Commissions (produits)	5.4	81 442	79 227
Commissions (charges)	5.4	-12 228	-12 444
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	5.5	164	214
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	5.6	-3 826	16 805
Autres produits d'exploitation bancaire	5.7	11 122	11 981
Autres charges d'exploitation bancaire	5.7	-4 070	-1 536
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>204 977</b>	<b>207 528</b>
Charges générales d'exploitation	5.8	-134 872	-140 090
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-7 588	-7 517
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>62 517</b>	<b>59 921</b>
Coût du risque	5.9	-8 784	-3 373
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>53 734</b>	<b>56 548</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	5.10	-5 644	-406
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>48 090</b>	<b>56 142</b>
Résultat exceptionnel	5.11		-29 909
Impôt sur les bénéfices	5.12	-18 350	-3 821
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées			
<b>RESULTAT NET</b>		<b>29 740</b>	<b>22 413</b>

### 3 NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS ANNUELS

<b>1</b>	<b>NOTE 1. CADRE GENERAL</b>	<b>86</b>
1.1	LE GROUPE BPCE	86
1.2	MECANISME DE GARANTIE	87
1.3	EVENEMENTS SIGNIFICATIFS	88
1.4	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	89
<b>2</b>	<b>NOTE 2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES</b>	<b>90</b>
2.1	METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION APPLIQUEES	90
2.2	CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES	90
2.3	PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	90
2.3.1	<i>Opérations en devises</i>	91
2.3.2	<i>Opérations avec les établissements de crédit et la clientèle</i>	91
2.3.3	<i>Opérations de crédit-bail et de locations simples</i>	92
2.3.4	<i>Titres</i>	93
2.3.5	<i>Immobilisations incorporelles et corporelles</i>	95
2.3.6	<i>Dettes représentées par un titre</i>	96
2.3.7	<i>Dettes subordonnées</i>	97
2.3.8	<i>Provisions</i>	97
2.3.9	<i>Fonds pour risques bancaires généraux</i>	98
2.3.10	<i>Instruments financiers à terme</i>	98
2.3.11	<i>Intérêts et assimilés – Commissions</i>	100
2.3.12	<i>Revenus des titres à revenu variable</i>	100
2.3.13	<i>Impôt sur les bénéfices</i>	100
<b>3</b>	<b>NOTE 3. INFORMATIONS SUR LE BILAN</b>	<b>101</b>
3.1	OPERATIONS INTERBANCAIRES	101
3.2	OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	102
3.2.1	<i>Opérations avec la clientèle</i>	102
3.2.2	<i>Répartition des encours de crédit par agent économique</i>	103
3.3	EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS, ACTIONS, AUTRES TITRES A REVENU FIXE ET VARIABLE	103
3.3.1	<i>Portefeuille titres</i>	103
3.3.2	<i>Evolution des titres d'investissement</i>	104
3.3.3	<i>Reclassements d'actifs</i>	104
3.4	PARTICIPATIONS, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES, AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	104
3.4.1	<i>Evolution des participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme</i>	104
3.4.2	<i>Tableau des filiales et participations</i>	105
3.4.3	<i>Opérations avec les entreprises liées</i>	106
3.5	OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET LOCATIONS SIMPLES	106
3.6	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	106
3.6.1	<i>Immobilisations incorporelles</i>	106
3.6.2	<i>Immobilisations corporelles</i>	107
3.7	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	107
3.8	AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS	107
3.9	COMPTES DE REGULARISATION	108
3.10	PROVISIONS	108
3.10.1	<i>Tableau de variations des provisions</i>	108
3.10.2	<i>Provisions et dépréciations constituées en couverture du risque de contrepartie</i>	108
3.10.3	<i>Provisions pour engagements sociaux</i>	109
3.10.4	<i>Provisions PEL / CEL</i>	110
3.11	DETTES SUBORDONNEES	111
3.12	FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	111
3.13	CAPITAUX PROPRES	112
3.14	DUREE RESIDUELLE DES EMPLOIS ET RESSOURCES	113
<b>4</b>	<b>NOTE 4. INFORMATIONS SUR LE HORS BILAN ET OPERATIONS ASSIMILEES</b>	<b>114</b>
4.1	ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES	114
4.1.1	<i>Engagements de financement</i>	114
4.1.2	<i>Engagements de garantie</i>	114
4.1.3	<i>Autres engagements ne figurant pas au hors bilan</i>	114
4.2	OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	115
4.2.1	<i>Instruments financiers et opérations de change à terme</i>	115
4.2.2	<i>Ventilation par type de portefeuille des instruments financiers de taux d'intérêt négociés sur un marché de gré à gré</i>	115
4.2.3	<i>Durée résiduelle des engagements sur instruments financiers à terme</i>	116

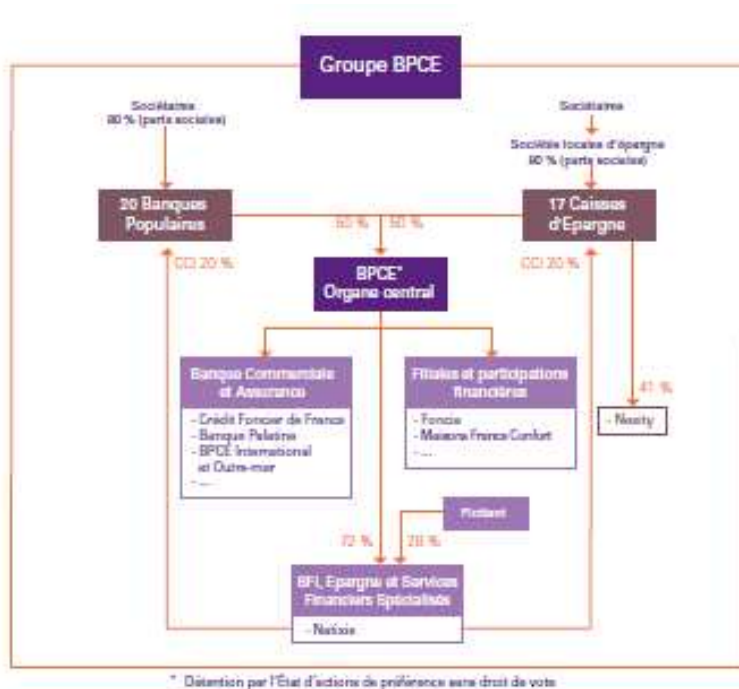
# Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche

4.3	VENTILATION DU BILAN PAR DEVISE.....	116
<b>5</b>	<b>NOTE 5. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>117</b>
5.1	INTERETS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES.....	117
5.2	PRODUITS ET CHARGE SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET LOCATIONS ASSIMILEES.....	117
5.3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE.....	117
5.4	COMMISSIONS.....	117
5.5	GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION .....	118
5.6	GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES .....	118
5.7	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE .....	118
5.8	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION .....	118
5.9	COUT DU RISQUE.....	119
5.10	GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES .....	119
5.11	RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	119
5.12	IMPOT SUR LES BENEFICES .....	119
5.13	REPARTITION DE L'ACTIVITE.....	120
<b>6</b>	<b>NOTE 6. AUTRES INFORMATIONS.....</b>	<b>120</b>
6.1	CONSOLIDATION .....	120
6.2	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	120
6.3	IMPLANTATIONS DANS LES PAYS NON COOPERATIFS .....	120

## NOTE 1. CADRE GENERAL

### 1.1 Le Groupe BPCE

Le Groupe BPCE comprend le réseau des Banques Populaires, le réseau des Caisses d'Epargne, l'organe central BPCE et ses filiales.



#### Les deux réseaux Banques Populaires et Caisses d'Epargne

Le Groupe BPCE est un groupe coopératif dont les sociétaires sont propriétaires des deux réseaux de banque de proximité : les 20 Banques Populaires et les 17 Caisses d'Epargne. Chacun des deux réseaux est détenteur à parité de BPCE, l'organe central du groupe.

Le réseau des Banques Populaires comprend les Banques Populaires et les sociétés de caution mutuelle leur accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement.

Le réseau des Caisses d'Epargne comprend les Caisses d'Epargne et de Prévoyance, les sociétés locales d'épargne et la Fédération Nationale des Caisses d'Epargne.

Les Banques Populaires sont détenues à hauteur de 80 % par leurs sociétaires et de 20 % par Natixis via les certificats coopératifs d'investissement (CCI).

Le capital des Caisses d'Epargne est détenu à hauteur de 80 % par les sociétés locales d'épargne (SLE) et de 20 % par Natixis via les CCI. Au niveau local, les SLE sont des entités à statut coopératif dont le capital variable est détenu par les coopérateurs. Elles ont pour objet d'animer le sociétariat dans le cadre des orientations générales de la Caisse d'Epargne à laquelle elles sont affiliées et elles ne peuvent pas effectuer d'opérations de banque.

#### BPCE

Organe central au sens de la Loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE a été créé par la Loi n° 2009-715 du 18 juin 2009. BPCE est constitué sous forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à parité par les 17 Caisses d'Epargne et les 20 Banques Populaires. L'Etat est détenteur d'actions de préférence sans droit de vote.

Les missions de BPCE s'inscrivent dans la continuité des principes coopératifs des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne.

## Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche

BPCE est notamment chargé d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, de définir la gamme des produits et des services commercialisés, d'organiser la garantie des déposants, d'agrèer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du Groupe.

En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de Groupe et détient les filiales communes aux deux réseaux dans le domaine de la banque de détail, de la banque de financement et des services financiers et leurs structures de production. Il détermine aussi la stratégie et la politique de développement du Groupe.

Les principales filiales de BPCE sont organisées autour de trois grands pôles :

- o Natixis, structure cotée détenue à 72 %, qui réunit la Banque de financement et d'investissement, l'épargne et les services financiers ;
- o la Banque Commerciale et Assurance (dont le Crédit Foncier, la Banque Palatine et BPCE International et Outre Mer (anciennement Financière Océor)) ;
- o les filiales et participations financières (dont Foncia).

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources et de réaliser toutes les opérations financières utiles au développement et au refinancement du Groupe, charge à lui de sélectionner l'opérateur de ces missions le plus efficace dans l'intérêt du Groupe. Il offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du Groupe.

## 1.2 Mécanisme de garantie

---

Le système de garantie et de solidarité a pour objet, conformément à l'article L.512-107 6 du Code monétaire et financier, de garantir la liquidité et la solvabilité du Groupe et des établissements affiliés à BPCE, ainsi que d'organiser la solidarité financière au sein des réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne.

BPCE est chargé de prendre toutes mesures nécessaires pour organiser la garantie de solvabilité du Groupe ainsi que de chacun des réseaux, notamment en mettant en œuvre les mécanismes appropriés de solidarité interne du Groupe et en créant un fonds de garantie commun aux deux réseaux dont il détermine les règles de fonctionnement, les modalités de déclenchement en complément des fonds des deux réseaux déjà existants ainsi que les contributions des établissements affiliés pour sa dotation et sa reconstitution.

BPCE gère ainsi le Fonds Réseau Banques Populaires, le Fonds Réseau Caisses d'Epargne et de Prévoyance et met en place le Fonds de Garantie Mutuel.

Le **Fonds Réseau Banques Populaires** est constitué d'un dépôt de 450 millions d'euros effectué par les Banques dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le **Fonds Réseau Caisses d'Epargne et de Prévoyance** fait l'objet d'un dépôt de 450 millions d'euros effectué par les Caisses dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le **Fonds de Garantie Mutuel** est constitué des dépôts effectués par les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne dans les livres de BPCE sous la forme de comptes à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelables. Le montant des dépôts est de 103 millions d'euros au 31 décembre 2010 et le fonds sera abondé chaque année à hauteur de 5 % de la contribution des Banques Populaires, des Caisses d'Epargne et de leurs filiales aux résultats consolidés du Groupe.

Le montant total des dépôts effectués auprès de BPCE au titre du Fonds Réseau Banques Populaires, du Fonds Réseau Caisses d'Epargne et de Prévoyance et du Fonds de Garantie Mutuel ne pourra être inférieur à 0,15 % et ne pourra excéder 0,3 % de la somme des Actifs Pondérés du Groupe.

La constitution par une Banque Populaire ou une Caisse d'Epargne d'un dépôt donne lieu à l'affectation au fonds pour risques bancaires généraux de cet établissement d'un montant identifié équivalent, exclusivement au titre du système de garantie et de solidarité.

La liquidité et la solvabilité des sociétés locales d'épargne sont garanties au premier niveau pour chaque Société locale d'épargne considérée, par la Caisse d'Epargne et de Prévoyance dont la société locale d'épargne concernée est l'actionnaire.

Le Directoire de BPCE a tout pouvoir pour mobiliser les ressources des différents contributeurs sans délai et selon l'ordre convenu, sur la base d'autorisations préalables délivrées à BPCE par les contributeurs.



## 1.3 Evénements significatifs

---

### Rationalisation de l'organisation du Groupe BPCE

Prévu dès la constitution du Groupe BPCE le 31 juillet 2009, le projet de fusion-absorption de BP Participations et de CE Participations avec BPCE a été approuvé le 3 juin 2010 par le conseil de surveillance de BPCE et les conseils d'administration des holdings de participation et réalisé le 5 août 2010, à l'issue des assemblées générales des trois sociétés.

Un certain nombre d'opérations se sont par ailleurs déroulées parallèlement à la fusion-absorption des holdings par BPCE :

- Mise en œuvre d'un mécanisme de protection des activités de Compte Propre de CE Participations

Un mécanisme de protection spécifique a été mis en place afin de conserver certaines expositions économiques au niveau des Caisses d'Epargne. Cette garantie accordée par les Caisses d'Epargne porte sur les activités de compte propre en gestion extinctive de l'ancienne CNCE. Elle prend la forme de contrats d'échange de flux (Total Return Swaps - TRS) conclus par la SAS TRITON, détenue à 100 % par les Caisses d'Epargne, avec BPCE depuis la fusion-absorption de CE Participations et échangeant la performance du portefeuille contre une rémunération fixe.

La mise en place de cette garantie se traduit par :

- La constitution en juin 2010 de la SAS TRITON, détenue par l'établissement à hauteur de 3.19 % (participation de 1 593 milliers d'euros) ;
- Un acte de cautionnement par lequel les Caisses d'Epargne garantissent BPCE de l'exécution des obligations et engagements de la SAS TRITON au titre des TRS ;
- Un accord de financement par lequel les Caisses d'Epargne mettent à disposition de la SAS TRITON la trésorerie nécessaire à l'exécution de ses engagements au titre des TRS.

- Distribution de dividende de CE Participations

L'Assemblée Générale Ordinaire de CE Participations, réunie le 28 mai 2010, a approuvé la distribution au titre de l'exercice 2009 d'un dividende de 117 898 milliers d'euros, dont 3.756 milliers d'euros pour la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche comptabilisé en Produit Net Bancaire.

Les travaux de valorisation réalisés pour la détermination de la parité de fusion (absorption de CE Participations par BPCE) se sont traduits par la constatation d'une dépréciation de 5 861 milliers d'euros sur les titres CE Participations dont 3 756 milliers d'euros sont la conséquence de la distribution de dividende. Elle est inscrite en Gains et Pertes sur Actifs Immobilisés.

- Conversion des actions de préférence de CE Participations en actions ordinaires

L'Assemblée Générale Ordinaire de CE Participations réunie le 30 juin 2010 a approuvé la conversion des actions de préférence détenues par les Caisses d'Epargne (28 674 milliers d'euros pour la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche) en actions ordinaires.

Cette opération d'échange est sans incidence sur les comptes de l'établissement.

- Détournement de Nexity ainsi que de GCE SEM, GCE Habitat et Erixel

Le 5 août 2010, préalablement à son absorption par BPCE, CE Participations a apporté ses participations dans Nexity (40,82 %), GCE SEM (100 %), GCE Habitat (100%) et Erixel (99,25 %) à une holding dédiée, CE Holding Promotion. Cette opération d'apport a été suivie d'une attribution gratuite des actions de CE Holding Promotion aux Caisses d'Epargne.

Cette opération n'a pas eu d'incidence sur la situation patrimoniale des Caisses d'Epargne dans la mesure où la valeur comptable des titres CE Participations a été répartie entre les titres CE Holding Promotion attribués et les titres CE Participations déjà détenus.

- Fusion-absorption de BP Participations et CE Participations par BPCE

## Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche

Le 5 août 2010, les deux holdings de participations (CE Participations et BP Participations) ont fait l'objet d'une fusion-absorption par BPCE, opération rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Cette opération a été rémunérée par des actions ordinaires A (pour les Caisses d'Epargne) et B (pour les Banques Populaires) et a constitué pour l'établissement en un échange de titres dont les impacts au compte de résultat (plus ou moins-value d'échange) sont présentés en Gains et Pertes sur Actifs Immobilisés.

### Augmentation de capital de BPCE

En août 2010, à l'issue des opérations de fusion, BPCE a procédé à une augmentation de capital en numéraire de 1 807 M€ souscrite à parité par les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne, dont 28 774 milliers d'euros pour l'établissement.

### Remboursement de l'Etat

Au cours du second semestre 2010, le Groupe BPCE a remboursé une partie des fonds propres qui avaient été apportés par l'Etat à l'occasion de la création du nouveau groupe :

- 60 % des actions de préférence détenues par l'Etat ont été rachetées, soit 1 200 millions d'euros début août et 600 millions d'euros à l'issue de la cession de la SMC en septembre 2010 ;
- Un complément de 1 300 millions d'euros de titres super subordonnés a fait l'objet d'un remboursement, portant à 75 % la part des titres super subordonnés souscrits par l'Etat et remboursés.

## 1.4 Evénements postérieurs à la clôture

---

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à signaler.

## NOTE 2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

---

### 2.1 Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées

---

Les comptes individuels annuels de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche sont établis et présentés conformément aux règles définies par BPCE dans le respect des règlements du Comité de la réglementation comptable (CRC) et du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF). Par application du Règlement n° 91-01 du CRBF, la présentation des états financiers est conforme aux dispositions des règlements n° 2000-03 et n° 2005-04 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux documents de synthèse individuels.

### 2.2 Changements de méthodes comptables

---

Le Règlement CRC n° 2009-03 relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours s'applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Les commissions et coûts relevant du périmètre d'application du règlement doivent désormais faire l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit. Ce changement de méthode a eu un impact négatif de 6 513 milliers d'euros sur les capitaux propres de l'établissement au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les autres textes adoptés par le Comité de la Réglementation Comptable et d'application obligatoire en 2010 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes individuels de l'établissement.

L'établissement n'anticipe pas l'application des textes adoptés par le Comité de la Réglementation Comptable lorsqu'elle est optionnelle, sauf mention spécifique.

En 2009, des travaux d'harmonisation des principes comptables des groupes Banque Populaire et Caisse d'Epargne ont été menés dans le cadre de la création du Groupe BPCE. Ces travaux se sont poursuivis au cours de l'exercice 2010 et se sont traduits de la façon suivante :

- Harmonisation des modèles de calcul des engagements sur les contrats d'épargne logement : un modèle de taux commun à l'ensemble du Groupe a été mis en œuvre au cours de la période. L'impact sur l'année, intégrant le changement de modèle, est de 1 172 milliers d'euros comptabilisé en marge nette d'intérêt. Les travaux d'harmonisation du modèle comportemental se poursuivront jusqu'en 2011 ;
- Harmonisation des méthodologies de calcul et des règles de présentation des dépréciations sur base de portefeuilles : un modèle de calcul commun aux Banques Populaires et aux Caisses d'Epargne et défini autour de paramètres et de classes de risques bâlois a été mis en œuvre au cours de la période et s'est traduit par un impact de 5 455 milliers d'euros, comptabilisé en « Coût du risque ».

Dans le cadre des travaux préparatoires à l'homologation des modèles internes de notation du risque de crédit des Caisses d'Epargne, le Groupe a par ailleurs procédé à l'alignement des règles de déclassement des créances douteuses appliquées au sein des deux réseaux (alignement de la définition du douteux comptable sur le défaut bâlois). Ce changement s'est traduit par une hausse significative des encours douteux sans impact matériel sur le niveau des dépréciations comptabilisées par l'établissement en l'absence d'évolution toutes choses égales par ailleurs de ses expositions en risque.

### 2.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

---

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### 2.3.1 Opérations en devises

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement n° 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par les règlements n° 90-01 et n° 95-04.

Les créances, les dettes et les engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change latents et définitifs sont enregistrés en compte de résultat. Les produits et les charges payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction.

Les immobilisations et titres de participation en devises financés en euros restent valorisés au coût d'acquisition.

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les reports et déports sur les contrats de change à terme de couverture sont étalés prorata temporis en compte de résultat. Les autres contrats de change et les instruments financiers à terme en devises sont évalués au prix du marché. Les contrats de change à terme sec ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir. Les swaps cambistes s'enregistrent comme des opérations couplées d'achats et de ventes à terme de devises. Les swaps financiers de devises sont assujettis aux dispositions du règlement 90-15 modifié du CRBF.

### 2.3.2 Opérations avec les établissements de crédit et la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent les valeurs reçues en pension, quel que soit le support, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de ceux matérialisés par un titre, les valeurs reçues en pension et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle. Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit. Les commissions et coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale (à vue ou à terme) et les dettes envers la clientèle sont présentées selon leur nature (comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle). Sont incluses, en fonction de leur contrepartie, les opérations de pension matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sont enregistrés en dettes rattachées.

Les garanties reçues sont enregistrées en comptabilité en hors bilan. Elles font l'objet de réévaluations périodiques. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

#### Créances restructurées

Les créances restructurées sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux d'intérêt) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration pour les prêts à taux variable. Le taux effectif correspond au taux contractuel. Cette décote est inscrite au résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat, dans la marge d'intérêt, selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Une créance restructurée douteuse peut-être reclassée en encours sains lorsque les termes sont respectés. Ces créances reclassées sont spécifiquement identifiées. Lorsque la créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau une échéance impayée, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

## Créances douteuses

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un concours au moins présente un risque de crédit avéré, identifié de manière individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au traitement comptable du risque de crédit, modifié par le règlement CRC n° 2005-03 du 25 novembre 2005, notamment en cas de créances impayées depuis :

plus de trois mois, six mois en matière immobilière et neuf mois pour les créances sur les collectivités territoriales.

Un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Les créances déchuées de leur terme, les contrats de crédit bail résiliés, les concours à durée indéterminée dont la clôture a été notifiée sont présumés devoir être inscrits en douteux compromis. L'existence de garanties couvrant la quasi-totalité des risques et les conditions d'évolution de la créance douteuse doivent être prises en considération pour qualifier un encours douteux de compromis et pour quantifier la dépréciation. Un an après sa classification en encours douteux, un encours douteux est présumé être compromis sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé. Le classement d'un encours douteux en douteux compromis n'entraîne pas le classement par « contagion » dans cette dernière catégorie des autres encours et engagements douteux relatifs à la contrepartie concernée.

Les intérêts courus et ou échus non perçus sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire et dépréciés à due concurrence. Lorsque la créance est qualifiée de compromise les intérêts courus non encaissés ne sont plus comptabilisés.

Plus généralement, les créances douteuses sont réinscrites en encours sains quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

## Opérations de pension

Les opérations de pension livrée sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement n° 89-07 du CRBF complété par l'instruction n° 94-06 de la Commission bancaire.

Les éléments d'actif mis en pension sont maintenus au bilan du cédant, qui enregistre au passif le montant encaissé, représentatif de sa dette à l'égard du cessionnaire. Le cessionnaire enregistre à l'actif le montant versé représentatif de sa créance à l'égard du cédant. Lors des arrêtés comptables, les actifs mis en pension, ainsi que la dette à l'égard du cessionnaire ou la créance sur le cédant, sont évalués selon les règles propres à chacune de ces opérations.

## Dépréciation

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, inscrites en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées créance par créance en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Elles sont déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Les dépréciations pour pertes probables avérées couvrent l'ensemble des pertes prévisionnelles, calculées par différence entre les capitaux restant dus et les flux prévisionnels actualisés selon le taux effectif.

Pour les petites créances aux caractéristiques similaires, une estimation statistique peut être retenue.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Quand le risque de crédit est identifié, non pas sur base individuelle, mais sur la base d'un portefeuille d'encours présentant des caractéristiques de risques similaires et pour lequel les informations disponibles permettent d'anticiper un risque de défaillance et de pertes à l'échéance, il est constaté sous forme de provision au passif.

### 2.3.3 Opérations de crédit-bail et de locations simples

L'avis du Comité d'urgence du CNC n° 2006-C dispose que les immobilisations destinées à une activité de crédit-bail mobilier, immobilier, de location avec option d'achat et de location simple sont enregistrées à l'actif du bilan du bailleur. Pour cette catégorie d'actifs, par dérogation aux règles du PCG sur la comptabilisation des actifs, c'est la notion de propriété juridique qui s'applique et non celle de contrôle. Les immobilisations sont enregistrées pour leur valeur d'entrée et la ventilation des actifs par composants ne s'applique pas chez le bailleur lorsque les charges

## Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche

d'entretien/remplacement incombent contractuellement au crédit preneur. En cas de rupture de contrat, l'approche par composant s'applique de manière prospective.

En application de ce même avis, le crédit bailleur a la possibilité d'amortir les actifs concernés dans ses comptes individuels soit sur la durée du contrat (amortissement financier i.e. égal à la fraction de loyer acquise), soit sur la durée normale d'utilisation du bien (amortissement linéaire/dégressif). Le choix de l'option s'applique à l'ensemble des biens affectés à une même catégorie d'opérations.

Les loyers impayés sont identifiés, comptabilisés et provisionnés conformément au règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit.

### 2.3.4 Titres

Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (c'est-à-dire à rendement non aléatoire), les actions et les autres titres à revenu variable.

Les opérations sur titres sont régies au plan comptable par deux textes principaux :

- le règlement CRC n° 2005-01, modifiant le règlement CRBF n° 90-01 du 23 février 1990 et complété par l'instruction n° 94-07 de la Commission bancaire, qui définit les règles générales de comptabilisation et de valorisation des titres,
- le règlement du CRBF n° 89-07, complété de l'instruction n° 94-06 de la Commission bancaire, qui définit les règles relatives à des opérations particulières de cession comme les cessions temporaires de titres.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille, titres de placement et titres de transaction.

Pour les titres de transaction, de placement, d'investissement ainsi que de l'activité de portefeuille, les risques de défaillance avérés de la contrepartie dont les impacts peuvent être isolés font l'objet de dépréciations. Les mouvements de dépréciations sont inscrits en coût du risque.

#### Titres de transaction

Il s'agit des titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme. Pour être éligible dans cette catégorie, les titres doivent, à la date de comptabilisation initiale, être négociables sur un marché actif et les prix du marché doivent être accessibles et représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Il peut s'agir de titres à revenu fixe ou de titres à revenu variable.

Les titres de transaction sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. En cas de vente à découvert, la dette est inscrite au passif pour le prix de vente des titres, frais exclus.

A la clôture, ils sont évalués au prix de marché du jour le plus récent : le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat. Pour les parts d'OPCVM et de FCP, les valeurs de marché correspondent aux valeurs liquidatives disponibles dans le contexte de marché en vigueur à la date d'arrêt.

Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent, sauf situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ou en cas de disparition d'un marché actif pour les titres à revenu fixe, être transférés vers une autre catégorie comptable, et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie de bilan par cession, remboursement intégral, ou passage en pertes.

#### Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres qui ne sont inscrits dans aucune autre catégorie.

Les titres de placement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

Le cas échéant, pour les titres à revenu fixe, les intérêts courus sont constatés dans des comptes rattachés en contrepartie du compte de résultat au poste "Intérêts et produits assimilés".

La différence éventuelle entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement (prime ou décote) des titres à revenu fixe est rapportée au compte de résultat sur la durée résiduelle du titre en utilisant la méthode actuarielle.

Les titres de placement sont évalués au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur prix de marché. Pour les parts d'OPCVM et de FCP, les valeurs de marché correspondent aux valeurs liquidatives disponibles dans le contexte de marché en vigueur à la date d'arrêt.

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus values constatées sur les autres catégories de titres.

## Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche

Les gains, provenant des éventuels instruments de couverture, au sens de l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRB, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les plus et moins-values de cession réalisées sur les titres de placement, ainsi que les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées dans la rubrique « Gains/Pertes sur opérations de placement et assimilés ».

### Titres d'investissement

Ce sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixe qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « Titres de transaction » ou de la catégorie « Titres de placement » avec l'intention manifeste et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance. Les titres ne doivent pas être soumis à une contrainte existante, juridique ou autre, qui serait susceptible de remettre en cause l'intention de détention jusqu'à l'échéance des titres. Le classement en titres d'investissement ne fait pas obstacle à leur désignation comme éléments couverts contre le risque de taux d'intérêt.

Les titres d'investissement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Lorsqu'ils proviennent du portefeuille de placement, ils sont inscrits à leur prix d'acquisition et les dépréciations antérieurement constituées sont reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

L'écart entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres, ainsi que les intérêts courus attachés à ces derniers, sont enregistrés selon les mêmes règles que celles applicables aux titres de placement à revenu fixe.

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas les titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres. Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres d'investissement ne peuvent sauf exceptions pas faire l'objet de vente ou de transfert dans une autre catégorie de titres.

Les titres de transaction ou de placement à revenus fixes, reclassés vers la catégorie titres d'investissement par application des dispositions du Règlement CRC n° 2008-17 peuvent toutefois être cédés lorsque le marché sur lequel ils sont échangés redevient actif.

### Titres de l'activité de portefeuille

L'activité de portefeuille consiste à investir avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Il ne peut s'agir en principe que de titres à revenu variable. Cette activité doit être exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré procurant une rentabilité récurrente provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ils figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Les moins-values latentes font obligatoirement l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les titres de l'activité de portefeuille ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

### Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Relèvent de cette catégorie les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise car elle permet notamment d'exercer une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices ou d'en assurer le contrôle.

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais inclus si les montants sont significatifs.

A la clôture de l'exercice, ils sont individuellement évalués au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée notamment au regard de critères tels que le caractère stratégique, la volonté de soutien ou de conservation, le cours de bourse, l'actif net comptable, l'actif net réévalué, des éléments prévisionnels. Les moins values latentes, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dépréciation sans compensation avec les plus values latentes constatées. Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les titres de participation et parts dans les entreprises liées ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

### Autres titres détenus à long terme

## Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche

Ce sont des titres acquis afin de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influence dans la gestion de l'entreprise dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les autres titres détenus à long terme sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Ils figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Cette dernière, pour les titres cotés ou non, correspond à ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Les moins-values latentes font obligatoirement l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les autres titres détenus à long terme ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

### Reclassement d'actifs financiers

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence avec les normes IFRS, le Conseil National de la Comptabilité a publié le règlement n° 2008-17 du 10 décembre 2008 modifiant le règlement n° 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Ce règlement reprend les dispositions de l'avis n° 2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement ».

Le reclassement hors de la catégorie « Titres de transaction », vers les catégories « Titres d'investissement » et « Titres de placement » est désormais possible dans les deux cas suivants :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Le transfert de la catégorie « Titres de placement » vers la catégorie « Titres d'investissement » est applicable à la date de transfert dans l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- b) lorsque les titres à revenu fixe ne sont plus négociables sur un marché actif.

### 2.3.5 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les règles de comptabilisation des immobilisations sont définies par :

- le règlement CRC n° 2004-06 relatif la comptabilisation et à l'évaluation des actifs et,
- le règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

#### Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire sans substance physique. Les immobilisations incorporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Elles sont amorties selon leur durée probable d'utilisation.

Les logiciels sont amortis sur une durée maximum 5 ans. La quote-part d'amortissement supplémentaire dont peuvent bénéficier les logiciels en application des dispositions fiscales est inscrite en amortissement dérogatoire.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis mais font l'objet, le cas échéant, de dépréciations.

Les droits au bail sont amortis de manière linéaire sur la durée de vie résiduelle du bail et font l'objet de dépréciations si nécessaire par rapport à la valeur de marché.



# Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche

## Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique détenu, soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours.

Les constructions étant des actifs composés de plusieurs éléments ayant des utilisations différentes dès l'origine, chaque élément est comptabilisé séparément à sa valeur d'acquisition et un plan d'amortissement propre à chacun des composants est retenu.

Le montant amortissable est la valeur brute sous déduction de la valeur résiduelle lorsque cette dernière est mesurable, significative et durable. Les principaux composants des constructions sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien :

<b>Postes</b>	<b>Durée</b>
<i>Murs, fondations, charpentes et cloisons fixes</i>	<i>25 ans</i>
<i>Toitures</i>	<i>25 ans</i>
<i>Ascenseurs</i>	<i>25 ans</i>
<i>Installations de chauffage ou de climatisation</i>	<i>10 ans</i>
<i>Eléments de signalétique et façade</i>	<i>10 à 15 ans</i>
<i>Ouvrants (portes et fenêtres)</i>	<i>10 ans</i>
<i>Clôtures</i>	<i>10 ans</i>
<i>Matériel de sécurité</i>	<i>5 ans</i>
<i>Câblages</i>	<i>10 ans</i>
<i>Autres agencements et installations des constructions</i>	<i>10 ans</i>

Les autres immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition, à leur coût de production ou à leur coût réévalué. Le coût des immobilisations libellé en devises est converti en euros au cours du jour de l'opération. Les biens sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien.

Le cas échéant, les immobilisations peuvent faire l'objet d'une dépréciation.

Les immeubles de placement constituent des immobilisations hors exploitation et sont comptabilisés suivant la méthode des composants.

## 2.3.6 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés sur une ligne spécifique au passif.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les frais d'émission sont pris en charge dans la totalité de l'exercice ou étalés sur la durée de vie des emprunts correspondants. Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de la vie de l'emprunt par le biais d'un compte de charge à répartir. Les intérêts courus à verser relatifs à ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### 2.3.7 Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées regroupent les fonds provenant de l'émission de titres ou d'emprunts subordonnés, à durée déterminée ou à durée indéterminée, et les dépôts de garantie à caractère mutuel. Le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### 2.3.8 Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2000-06, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

Il recouvre en outre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code que des événements survenus ou en cours rendant probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Il comprend notamment une provision pour engagements sociaux, une provision pour risques de contrepartie et une provision épargne logement.

#### Engagements sociaux

Les avantages versés au personnel sont comptabilisés en application de la Recommandation n° 2003-R-01 du Conseil National de la Comptabilité. Ils sont classés en 4 catégories :

- **Avantages à court terme**

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payés dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice y compris pour les montants restant dus à la clôture.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice; il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture.

Ces derniers sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation. Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetées).

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite, les retraites et avantages aux retraités.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Les engagements sociaux qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charge et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan.

La méthode d'évaluation utilisée est identique à celle décrite pour les avantages à long terme.

## Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche

La comptabilisation des engagements tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements et des éléments actuariels non-reconnus.

Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi, représentatifs des différences liées aux hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation, etc.) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et les calculs réels (rendement des actifs de couverture, etc.) sont amortis selon la règle dite du corridor, c'est-à-dire pour la partie qui excède une variation de plus ou moins 10 % des engagements ou des actifs.

La charge annuelle au titre des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus de l'année, le coût financier lié à l'actualisation des engagements, les rendements attendus des actifs de couverture et éventuellement l'amortissement des éléments non reconnus.

### Provisions épargne logement

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne logement et les décrets pris en application de cette loi.

Le régime d'épargne logement génère des engagements de deux natures pour les établissements qui commercialisent ces produits :

- l'engagement de devoir, dans le futur, accorder à la clientèle des crédits à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats CEL ;
- l'engagement de devoir rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ou à un taux fixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les contrats de CEL.

Les engagements présentant des conséquences potentiellement défavorables sont évalués pour chacune des générations de plans d'épargne logement d'une part et pour l'ensemble des comptes épargne logement d'autre part.

Les risques attachés à ces engagements sont couverts par une provision dont le montant est déterminé par l'actualisation des résultats futurs dégagés sur les encours en risques :

- l'encours d'épargne en risque correspond au niveau d'épargne futur incertain des plans existant à la date de calcul de la provision. Il est estimé statistiquement en tenant compte du comportement des souscripteurs épargnants, pour chaque période future, par différence entre les encours d'épargne probables et les encours d'épargne minimum attendus ;
- l'encours de crédits en risque correspond aux encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de calcul et des crédits futurs estimés statistiquement en tenant compte du comportement de la clientèle et des droits acquis et projetés attachés aux comptes et plans d'épargne logement.

Les résultats des périodes futures sur la phase d'épargne sont déterminés, pour une génération considérée, par différence entre le taux réglementé offert et la rémunération attendue pour un produit d'épargne concurrent.

Les résultats des périodes futures sur la phase de crédit sont déterminés par différence entre le taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL, et le taux anticipé des prêts à l'habitat non réglementés.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement, une provision est constituée, sans compensation entre les générations. Les engagements sont estimés par application de la méthode Monte-Carlo pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux d'intérêt et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque.

La provision est inscrite au passif du bilan et les variations sont enregistrées en produit net bancaire.

### 2.3.9 Fonds pour risques bancaires généraux

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités de l'entité, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée de la Commission bancaire.

### 2.3.10 Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n°88-02 et 90-15 du CRBF modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée par l'instruction 2003-03 de la Commission bancaire.

## Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. A la date de clôture, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

### Opérations fermes

Les contrats d'échange de taux et assimilés (accords de taux futurs, garantie de taux plancher et plafond) sont classés selon le critère de l'intention initiale dans les catégories suivantes :

- micro-couverture (couverture affectée) ;
- macro-couverture (gestion globale de bilan) ;
- positions spéculatives/positions ouvertes isolées ;
- gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.

Les montants perçus ou payés concernant les deux premières catégories sont comptabilisés prorata temporis dans le compte de résultat.

Les charges et produits d'instruments utilisés à titre de couverture d'un élément ou d'un ensemble d'éléments homogènes sont enregistrés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Les éléments de résultat de l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le même poste que les produits et charges concernant les éléments couverts en « intérêts et produits ou charges assimilés ». Le poste « gains ou pertes sur opérations de portefeuille de négociation » est utilisé lorsque les éléments couverts sont inclus dans le portefeuille de négociation.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat au poste « intérêts et produits ou charges assimilées ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Les charges et les produits relatifs à certains contrats constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. Les pertes latentes éventuelles, constatées par rapport à la valeur de marché, font l'objet d'une provision pour risques et charges. La détermination de cette valeur est fonction de la nature des marchés concernés (organisés et assimilés ou de gré à gré). Sur les marchés organisés, les instruments bénéficient d'une cotation permanente et d'une liquidité suffisante pour justifier leur valorisation au prix de marché. Les plus values latentes ne sont pas enregistrées.

Les contrats relevant de la gestion spécialisée sont valorisés selon les méthodes du coût de remplacement ou obligatoire après prise en compte d'une décote pour tenir compte du risque de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat au poste « gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Les soultes de résiliation ou d'assignation sont comptabilisées comme suit :

- Pour les opérations classées en gestion spécialisée ou en position ouverte isolée, les soultes sont rapportées immédiatement en compte de résultat ;
- Pour les opérations de micro-couverture et de macro-couverture, les soultes sont soit amorties sur la durée de vie résiduelle de l'élément anciennement couvert soit rapportées immédiatement en compte de résultat.

### Opérations conditionnelles

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations sur options de taux d'intérêt, de change ou sur actions, les primes payées ou encaissées sont enregistrées en compte d'attente. A la clôture de l'exercice, ces options font l'objet d'une valorisation portée en compte de résultat dans le cas de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé. Pour les marchés de gré à gré, seules les moins-values font l'objet d'une provision et les plus values latentes ne sont pas enregistrées. Lors de la revente, du rachat, de l'exercice ou à l'expiration, les primes sont enregistrées immédiatement en compte de résultat.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert. Les instruments conditionnels vendeurs ne sont pas éligibles au classement en macro-couverture.

Les marchés de gré à gré peuvent être assimilés à des marchés organisés lorsque les établissements qui jouent le rôle de mainteneurs de marchés garantissent des cotations permanentes dans des fourchettes réalistes ou lorsque des cotations de l'instrument financier sous-jacent s'effectuent elles-mêmes sur un marché organisé. Dans le cas des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises, la valeur de marché est déterminée en fonction du prix calculé en actualisant aux taux d'intérêt du marché les flux futurs et en tenant compte des risques de contrepartie et de la valeur

## Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche

actualisée des frais de gestion futurs. Les variations de valeurs des options non cotées sont déterminées selon un calcul mathématique.

### 2.3.11 Intérêts et assimilés – Commissions

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

Les commissions et coûts liées à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours sont notamment assimilés à des compléments d'intérêts et sont étalés sur la durée de vie effective du crédit au prorata du capital restant dû.

Les autres commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation :

- Commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement des prestations.
- Commissions rémunérant une prestation continue ou discontinue avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

### 2.3.12 Revenus des titres à revenu variable

Les dividendes sont comptabilisés dès que leur paiement a été décidé par l'organe compétent. Ils sont enregistrés en « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

### 2.3.13 Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice ainsi qu'à la provision pour impôts sur les GIE fiscaux.

Les réseaux Caisses d'Epargne et Banques Populaires bénéficient depuis l'exercice 2010 des dispositions de l'article 91 de la loi de finance rectificative pour 2008, qui étend le mécanisme de l'intégration fiscale aux réseaux bancaires mutualistes.

L'établissement a signé avec sa mère intégrante une convention d'intégration fiscale qui lui assure de constater dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale mutualiste.

## NOTE 3. INFORMATIONS SUR LE BILAN

Sauf information contraire, les notes explicatives sur les postes du bilan sont présentées nettes d'amortissements et de dépréciations.

### 3.1 Opérations interbancaires

en milliers d'euros

ACTIF	31/12/2010	31/12/2009
Créances à vue	3 045 160	3 191 347
Comptes ordinaires	3 045 135	3 191 323
Comptes et prêts au jour le jour		
Valeurs et titres reçus en pension au jour le jour		
Valeurs non imputées	24	24
Créances à terme	1 544 499	1 700 383
Comptes et prêts à terme	1 544 199	1 700 083
Prêts subordonnés et participatifs	300	300
Valeurs et titres reçus en pension à terme		
Créances rattachées	59 530	85 760
Créances douteuses		
dont créances douteuses compromises		
Dépréciations des créances interbancaires		
dont dépréciation sur créances douteuses compromises		
<b>TOTAL</b>	<b>4 649 189</b>	<b>4 977 490</b>

Les créances sur opérations avec le réseau se décomposent en 0 milliers d'euros à vue et 1 538 142 milliers d'euros à terme.

La centralisation à la Caisse des dépôts et consignations de la collecte du Livret A et du LDD représente 2 471 000 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

en milliers d'euros

PASSIF	31/12/2010	31/12/2009
Dettes à vue	77 449	6 744
Comptes ordinaires créditeurs	13 597	192
Comptes et emprunts au jour le jour	53 000	
Valeurs et titres donnés en pension au jour le jour		
Autres sommes dues	10 853	6 552
Dettes à terme	1 983 011	1 931 320
Comptes et emprunts à terme	1 775 629	1 749 458
Valeurs et titres donnés en pension à terme	207 382	181 862
Dettes rattachées	11 435	12 597
<b>TOTAL</b>	<b>2 071 896</b>	<b>1 950 661</b>

Les dettes sur opérations avec le réseau se décomposent en 66 427 milliers d'euros à vue et 1 775 320 milliers d'euros à terme.

## 3.2 Opérations avec la clientèle

### 3.2.1 Opérations avec la clientèle

#### Créances sur la clientèle

en milliers d'euros

ACTIF	31/12/2010	31/12/2009
Comptes ordinaires débiteurs	21 173	19 248
Créances commerciales	38	1 332
Autres concours à la clientèle	3 975 171	3 561 909
<i>Crédits à l'exportation</i>		
<i>Crédits de trésorerie et de consommation</i>	386 990	337 593
<i>Crédits à l'équipement</i>	1 061 119	970 100
<i>Crédits à l'habitat</i>	2 491 503	2 207 987
<i>Autres crédits à la clientèle</i>	7 042	5 245
<i>Valeurs et titres reçus en pension</i>		
<i>Prêts subordonnés</i>	26 200	26 030
<i>Autres</i>	2 316	14 954
Créances rattachées	16 674	15 749
Créances douteuses	97 119	88 464
Dépréciations des créances sur la clientèle	(49 938)	(48 415)
<b>Total</b>	<b>4 060 236</b>	<b>3 638 288</b>

*Dont créances restructurées 5 152 milliers d'euros*

#### Dettes vis-à-vis de la clientèle

en milliers d'euros

PASSIF	31/12/2010	31/12/2009
Comptes d'épargne à régime spécial	5 596 192	5 554 920
<i>Livret A</i>	2 707 027	2 699 623
<i>PEL / CEL</i>	1 192 630	1 131 053
<i>Autres comptes d'épargne à régime spécial</i>	1 696 535	1 724 244
Autres comptes et emprunts auprès de la clientèle	1 538 667	1 542 293
Dépôts de garantie		
Autres sommes dues	7 296	2 184
Dettes rattachées	23 552	17 639
<b>Total</b>	<b>7 165 708</b>	<b>7 117 036</b>

#### (1) Détail des comptes et emprunts auprès de la clientèle

en milliers d'euros	31/12/2010			31/12/2009		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires créditeurs	1 037 010	////	1 037 010	1 023 789	////	1 023 789
Emprunts auprès de la clientèle financière		150 354	150 354		178 624	178 624
Autres comptes et emprunts		351 303	351 303		339 879	339 879
<b>Total</b>	<b>1 037 010</b>	<b>501 657</b>	<b>1 538 667</b>	<b>1 023 789</b>	<b>518 504</b>	<b>1 542 293</b>

## Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche

### 3.2.2 Répartition des encours de crédit par agent économique

<i>en milliers d'euros</i>	Créances saines	Créances douteuses		<i>Dont créances douteuses compromises</i>	
		Brut	Dépréciation individuelle	Brut	Dépréciation individuelle
Société non financières	529 519	55 003	31 837	24 528	19 453
Entrepreneurs individuels	123 365	4 477	1 835	1 473	773
Particuliers	2 481 762	36 756	15 361	12 872	7 061
Administrations privées	66 314	612	346	595	377
Administrations publiques et Sécurité Sociale	803 192	21	12	4	2
Autres	8 903	250	547	272	202
<b>Total au 31 décembre 2010</b>	<b>4 013 055</b>	<b>97 119</b>	<b>49 938</b>	<b>39 744</b>	<b>27 868</b>
<b>Total au 31 décembre 2009</b>	<b>3 598 238</b>	<b>88 464</b>	<b>48 415</b>	<b>15 815</b>	<b>3 413</b>

### 3.3 Effets publics, obligations, actions, autres titres à revenu fixe et variable

#### 3.3.1 Portefeuille titres

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010					31/12/2009				
	Transaction	Placement	Investissement	TAP	Total	Transaction	Placement	Investissement	TAP	Total
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>		0	0	///	0		0	0	///	0
Valeurs brutes	///			///	0	///			///	0
Créances rattachées	///			///	0	///			///	0
Dépréciations	///			///	0	///			///	0
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>		721 661	7 440	0	729 101		530 975	7 968	0	538 943
Valeurs brutes	///	720 254	12 581		732 835	///	526 849	13 314		540 163
Créances rattachées	///	11 862	37		11 899	///	10 450	(169)		10 281
Dépréciations	///	(10 455)	(5 177)		(15 632)	///	(6 324)	(5 177)		(11 501)
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>		194 524	///	8 964	203 488		209 305	///	7 724	217 029
Montants bruts	///	196 213	///	13 182	209 395	///	210 895	///	11 711	222 606
Créances rattachées	///	///	///	///	0	///	///	///	///	0
Dépréciations	///	(1 689)	///	(4 218)	(5 907)	///	(1 590)	///	(3 987)	(5 577)
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>916 185</b>	<b>7 440</b>	<b>8 964</b>	<b>932 589</b>	<b>0</b>	<b>740 280</b>	<b>7 968</b>	<b>7 724</b>	<b>755 972</b>

Pour les effets publics et valeurs assimilées, le montant des créances représentatives des titres prêtés s'élève à 14 582 milliers d'euros.

#### Obligations et autres titres à revenu fixe

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010				31/12/2009			
	Transaction	Placement	Investissement	Total	Transaction	Placement	Investissement	Total
Titres cotés		498 774		498 774		499 199	7 937	507 136
Titres non cotés		22 290		22 290		21 326		21 326
Titres prêtés		188 735		188 735				0
Titres empruntés				0				0
Créances douteuses			7 404	7 404				0
Créances rattachées		11 862	37	11 899		10 450	31	10 481
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>721 661</b>	<b>7 440</b>	<b>729 101</b>	<b>0</b>	<b>530 975</b>	<b>7 968</b>	<b>538 943</b>
<i>dont titres subordonnés</i>				0				0

Les moins-values latentes faisant l'objet d'une dépréciation sur les titres de placement s'élèvent à 10 455 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 6 324 milliers d'euros au 31 décembre 2009. Les plus-values latentes sur les titres de placement s'élèvent à 35 294 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 27 644 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Les dépréciations constatées au titre du risque de contrepartie sur les titres d'investissement s'élèvent à 4 218 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 5 177 milliers d'euros au 31 décembre 2009. Il n'existe pas de plus value latente au 31 décembre 2010 ainsi qu'au 31 décembre 2009.

La part des obligations et autres titres à revenu fixe émis par des organismes publics s'élève à 124 139 milliers d'euros au 31 décembre 2010 (contre 109 128 milliers d'euros au 31 décembre 2009).



# Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche

## Actions et autres titres à revenu variable

en milliers d'euros	31/12/2010				31/12/2009			
	Transaction	Placement	TAP	Total	Transaction	Placement	TAP	Total
Titres cotés				0				0
Titres non cotés		194 524	8 964	203 488		209 305	7 724	217 029
Créances rattachées				0				0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>194 524</b>	<b>8 964</b>	<b>203 488</b>	<b>0</b>	<b>209 305</b>	<b>7 724</b>	<b>217 029</b>

Parmi les actions et autres titres à revenu variable sont enregistrés 190 123 milliers d'euros d'OPCVM dont 190 123 milliers d'euros d'OPCVM de capitalisation au 31 décembre 2010, contre 204 904 milliers d'euros d'OPCVM dont 204 904 milliers d'euros d'OPCVM de capitalisation au 31 décembre 2009.

Pour les titres de placement, les moins-values latentes faisant l'objet d'une dépréciation s'élèvent à 1 689 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 1 590 milliers d'euros au 31 décembre 2009. Les plus-values latentes sur les titres de placement s'élèvent à 7 158 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 4 971 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Pour les titres de l'activité de portefeuille, les moins-values latentes s'élèvent à 4 218 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 3 987 milliers d'euros au 31 décembre 2009 et les plus-values latentes s'élèvent à 907 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 976 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

### 3.3.2 Evolution des titres d'investissement

en milliers d'euros	01/01/2010	Achats	Cessions	Remboursements	Conversion	Décotes / surcotes	Transferts	Autres variations	31/12/2010
Effets publics									0
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 968			(528)					7 440
<b>Total</b>	<b>7 968</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(528)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 440</b>

### 3.3.3 Reclassements d'actifs

L'établissement n'a pas opéré de reclassements d'actif en application des dispositions du règlement CRC n° 2008-17 du 10 décembre 2008 afférent aux transferts de titres hors de la catégorie « Titres de transaction » et hors de la catégorie « Titres de placement ».

## 3.4 Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme

### 3.4.1 Evolution des participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

en milliers d'euros	01/01/2010	Augmentation	Diminution	Conversion	Autres variations	31/12/2010
Valeurs brutes	414 342	121 055	(110 135)	0	0	425 262
Participations et autres titres détenus à long terme	7 043	0	(240)			6 803
Parts dans les entreprises liées	407 299	121 055	(109 894)			418 459
Dépréciations	30 610	93	(13 401)	0	0	17 303
Participations et autres titres à long terme	674	5	(65)			614
Parts dans les entreprises liées	29 936	88	(13 335)			16 689
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>383 732</b>	<b>120 962</b>	<b>(96 734)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>407 959</b>

Les parts de sociétés civiles immobilières présentées en immobilisations financières s'élèvent à 243 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 243 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

## Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche

### 3.4.2 Tableau des filiales et participations

Les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital y compris FRBG le cas échéant	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés et TSDI	Montants des cautions et avals donnés par la société	CA HT ou PNB du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
<b>A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication</b>											
BPCE	563 732	22 467 604	1,59	376 278	359 682			305 002	891 026		
<b>B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas un 1 % du capital de la société astreinte à la publication</b>											
Filiales françaises (ensemble)				41	41						
Certificats d'associations				3 728							
Participations dans les sociétés françaises				1 680	1 151	66					

## Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche

### 3.4.3 Opérations avec les entreprises liées

en milliers d'euros	Établissements de crédit	Autres entreprises	31/12/2010	31/12/2009
Créances	1 548 665		1 548 665	1 771 764
dont subordonnées	311		311	
Dettes	1 965 342		1 965 342	2 055 792
dont subordonnées	112 608		112 608	112 563
Engagements donnés			0	
Engagements de financement	6 000		6 000	8 000
Engagements de garantie	119 691		119 691	185 000
Autres engagements donnés	954 550		954 550	60 848

### 3.5 Opérations de crédit-bail et locations simples

La Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche n'a réalisé aucune opération de crédit-bail et location simple pour l'année 2010.

### 3.6 Immobilisations incorporelles et corporelles

#### 3.6.1 Immobilisations incorporelles

en milliers d'euros	01/01/2010	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/12/2010
<b>Valeurs brutes</b>	<b>7 004</b>	<b>1 686</b>	<b>-3</b>	<b>72</b>	<b>8 759</b>
Droits au bail et fonds commerciaux	3 627	1 066	-3		4 690
Logiciels	2 116	620		72	2 808
Autres	1 261				1 261
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>2 721</b>	<b>250</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 971</b>
Droits au bail et fonds commerciaux					0
Logiciels	2 105	199			2 304
Autres	616	51			667
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>4 283</b>	<b>1 436</b>	<b>-3</b>	<b>72</b>	<b>5 788</b>

## Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche

### 3.6.2 Immobilisations corporelles

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2010	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/12/2010
<b>Valeurs brutes</b>	<b>129 696</b>	<b>4 080</b>	<b>-2 462</b>	<b>-41</b>	<b>131 273</b>
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>	<b>129 696</b>	<b>4 080</b>	<b>-2 462</b>	<b>-41</b>	<b>131 273</b>
Terrains	34 945	1 451	-159	-1 151	35 086
Constructions	29 247	1 353	-1 041	33	29 592
Parts de SCI					0
Autres	65 504	1 276	-1 262	1 077	66 595
<b>Immobilisations hors exploitation</b>					<b>0</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>	<b>84 805</b>	<b>7 385</b>	<b>-2 312</b>	<b>0</b>	<b>89 878</b>
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>	<b>84 805</b>	<b>7 385</b>	<b>-2 312</b>	<b>0</b>	<b>89 878</b>
Terrains	21 777	1 057	-102	25	22 757
Constructions	23 672	2 493	-1 033		25 132
Parts de SCI					0
Autres	39 356	3 835	-1 177	-25	41 989
<b>Immobilisations hors exploitation</b>					<b>0</b>
<b>Total valeurs nettes</b>	<b>44 891</b>	<b>-3 305</b>	<b>-150</b>	<b>-41</b>	<b>41 395</b>

### 3.7 Dettes représentées par un titre

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Bons de caisse et bons d'épargne	17 894	14 522
Titres du marché interbancaire et de créances négociables		
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre	1 000	
Dettes rattachées	1 117	1 215
<b>Total</b>	<b>20 011</b>	<b>15 737</b>

Il n'existe pas de primes de remboursement ou d'émission restant à amortir.

### 3.8 Autres actifs et autres passifs

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes de règlement sur opérations sur titres	33 060	9 436	71 106	4 295
Primes sur instruments conditionnels achetés et vendus			209	
Dettes sur titres empruntés et autres dettes de titres	////		////	
Créances et dettes sociales et fiscales	5 474	24 370	12 919	7 890
Dépôts de garantie reçus et versés				
Autres débiteurs divers, autres créditeurs divers	45 985	14 317	43 437	14 695
<b>TOTAL</b>	<b>84 519</b>	<b>48 123</b>	<b>127 671</b>	<b>26 880</b>

### 3.9 Comptes de régularisation

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Engagements sur devises				41
Gains et pertes différés sur instruments financiers à terme de couverture	1 405	203	304	225
Charges et produits constatés d'avance	8 544	34 416	7 085	638
Produits à recevoir/Charges à payer	23 288	65 886	26 310	59 778
Valeurs à l'encaissement	60 784	50 878	43 866	35 047
Autres	26 187	20 769	19 626	49 837
<b>TOTAL</b>	<b>120 208</b>	<b>172 152</b>	<b>97 191</b>	<b>145 566</b>

### 3.10 Provisions

#### 3.10.1 Tableau de variations des provisions

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2010	Dotations	Reprises	autres mouvements	31/12/2010
Provisions pour risques de contrepartie	14 573	7 102	(2 753)		18 923
Provisions pour engagements sociaux	24 286	900	(8 978)	(2 107)	14 101
Provisions pour PEL/CEL	17 827		(1 172)		16 655
Autres provisions pour risques	18 055	3 536	(5 837)	2 107	17 862
<i>Portefeuille titres et instruments financiers à terme</i>	1 868	28	(370)		1 526
<i>Immobilisations financières</i>					0
<i>Promotion immobilière</i>					0
<i>Provisions pour impôts</i>	9 284	15	(272)		9 026
<i>Autres</i>	6 903	3 494	(5 194)	2 107	7 309
Provisions exceptionnelles	1 370	0	(1 370)	0	0
<i>Provisions pour restructurations informatiques</i>	1 370		(1 370)		0
<i>Autres provisions exceptionnelles</i>					0
<b>Total</b>	<b>76 111</b>	<b>11 539</b>	<b>(20 109)</b>	<b>0</b>	<b>67 541</b>

#### 3.10.2 Provisions et dépréciations constituées en couverture du risque de contrepartie

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2010	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/2010
<b>Dépréciations inscrites en déduction des éléments d'actifs</b>	<b>48 722</b>	<b>21 817</b>	<b>0</b>	<b>(20 332)</b>	<b>50 207</b>
Dépréciations sur créances sur la clientèle	48 415	21 817		(20 293)	49 938
Dépréciations sur autres créances	307			(39)	269
<b>Provisions pour risques de contrepartie inscrites au passif</b>	<b>14 573</b>	<b>5 611</b>	<b>0</b>	<b>(1 262)</b>	<b>18 923</b>
Provisions sur engagements hors bilan (1)	7 138	157		(1 262)	6 033
Provisions pour risques de contrepartie clientèle (2)	7 436	5 455			12 890
Autres provisions					0
<b>TOTAL</b>	<b>63 296</b>	<b>27 428</b>	<b>0</b>	<b>(21 594)</b>	<b>69 130</b>

(1) dont risque d'exécution d'engagements par signature

(2) Une provision pour risque est constituée sur le périmètre des engagements non douteux, inscrits au bilan ou au hors-bilan, pour lesquels les informations disponibles permettent d'anticiper un risque de défaillance et de pertes à l'échéance.

## Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche

### 3.10.3 Provisions pour engagements sociaux

#### Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies concernent les régimes de retraites obligatoires gérés par la sécurité sociale et par les caisses de retraite AGIRC et ARRCO et des régimes sur complémentaires auxquels adhèrent les Caisses d'Épargne. L'engagement de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche est limité au versement des cotisations (18 472 milliers d'euros en 2010).

#### Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et avantages à long terme

Les engagements de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche concernent les régimes suivants :

- Le régime de retraite des Caisses d'Épargne, anciennement géré au sein de la Caisse Générale de Retraite des Caisses d'Épargne (CGRCE) désormais intégré au sein de la Caisse Générale de Prévoyance des Caisses d'Épargne (Régime de maintien de droit). Ce régime est fermé depuis le 31 décembre 1999 et les droits sont cristallisés à cette date. Le régime de maintien de droit est assimilé à un fonds d'avantages à long terme,
- Retraites et assimilés : indemnités de fin de carrière et avantages accordés aux retraités,
- Autres : bonification pour médailles d'honneur du travail et autres avantages à long terme.

Ces engagements sont calculés conformément aux dispositions de la Recommandation n° 2003-R-01 du Conseil national de la comptabilité.

#### Analyse des actifs et passifs comptabilisés au bilan

<i>en milliers d'euros</i>	Régimes ex-CGRCE	Retraites	Autres engagts	31/12/2010	Régimes ex-CGRCE	Retraites	Autres engagts	31/12/2009
Valeur actualisée des engagements financés (a)	179 679	7 018	1 510	188 207	168 742	6 019	1 516	176 277
Juste valeur des actifs du régime (b)	-180 479	-3 480		-183 959	-166 307	-3 482		-169 789
Juste valeur des droits à remboursement (c)	-17 109			-17 109	-16 812			-16 812
Valeur actualisée des engagements non financés (d)	8 960	893		9 853	14 007	1 653		15 660
Éléments non encore reconnus : écarts actuariels et coûts des services passés (e)				0				0
Solde net au bilan (a) - (b) - (c) + (d) - (e)	-8 949	4 431	1 510	-3 008	-370	4 190	1 516	5 336
Passif	8 160	4 431	1 510	14 101	16 442	4 190	1 516	22 148
Actif	17 109			17 109	16 813			16 813

Depuis le 31 décembre 2008, dans le cadre de l'application de la Loi Fillon, la CGRCE (institution de retraite supplémentaire, gérant un régime de retraite « fermé » au profit du personnel des entreprises du Réseau Caisse d'Épargne) a fusionné avec la Caisse Générale de Prévoyance des Caisses d'Épargne (CGPCE), une institution de prévoyance.

#### Ajustement lié à l'expérience au titre du régime de retraite des Caisses d'Épargne (CGRCE)

Les ajustements liés à l'expérience indiquent les variations d'actifs ou de passifs qui ne sont pas liées à des changements d'hypothèses actuarielles.

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Valeur actualisée des engagements (1)	179 679	168 742	175 855	167 959	180 176
Juste valeur des actifs du régime et droits à remboursement (2)	-197 588	-183 119	-179 011	-173 504	-183 744
<b>Déficit (Surplus)</b>	-17 909	-14 377	-3 156	-5 545	-3 568
Ajustements sur les passif liés à l'expérience pertes (gains) en % de (1)	4,10%	2,60%	0,50%	4,00%	-1,10%
Ajustements sur les actifs liés à l'expérience pertes (gains) en % de (2)	1,97%	1,10%	5,30%	6,70%	-3,40%

Au 31 décembre 2010, les actifs de couverture du régime de retraite des Caisses d'Épargne sont répartis à hauteur de 90 % en obligations, 6 % en actions, 2 % en actifs monétaires et 2 % en divers. Les rendements attendus des actifs du régime sont calculés en pondérant le rendement anticipé sur chacune des catégories d'actifs par leur poids respectif dans la juste valeur des actifs.

# Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche

## Analyse de la charge de l'exercice

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010				31/12/2009			
	Régimes ex-CGRCE	Retraites	Autres engagements	Total	Régimes ex-CGRCE	Retraites	Autres engagements	Total
Coût des services rendus de la période		267	81	348		229	89	318
Coût financier	6 583	208	51	6 842	6 505	237	58	6 800
Rendement attendu des actifs de couverture	-6 294	-133		-6 427	-5 132	-141		-5 273
Rendement attendu des droits à remboursement	-296			-296	-1 373			-1 373
Ecart actuariel : amortissement de l'exercice			22	22		-46	-23	-69
Coût des services passés				0				0
Autres				0				0
<b>TOTAL</b>	<b>-7</b>	<b>342</b>	<b>154</b>	<b>489</b>	<b>0</b>	<b>279</b>	<b>124</b>	<b>403</b>

## Principales hypothèses actuarielles

<i>en pourcentage</i>	Régimes ex-CGRCE		Retraites		Autres engagements	
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009
Taux d'actualisation	3,70%	4,10%	3,25%	3,40%	3,24%	3,40%
Rendement attendu des actifs de couverture	3,70%	4,30%	3,77%	3,90%		
Rendement attendu des droits à remboursement	1,75%	3,50%				

Les tables de mortalité utilisées sont :

- TF00/02 pour les IFC, médailles et autres avantages,
- TGH TGF 05 pour ex-CGRCE et CARBP.

Au 31 décembre 2010, une hausse du taux d'actualisation de 0,5% (soit 4,20 %) aurait pour impact une baisse de l'engagement de 14.60 M€ (-8,1%). Réciproquement, une baisse du taux d'actualisation de 0,5% (soit 3,20 %) aurait pour impact une hausse de l'engagement de 16.70 M€ (+9,2%).

## Plan d'option d'achat d'actions

La Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche n'a procédé à aucune émission de stock-options et ne contrôle aucune société ayant octroyé des stock-options à leurs mandataires sociaux.

## 3.10.4 Provisions PEL / CEL

### Encours des dépôts collectés

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Encours collectés au titre des Plans d'épargne logement (PEL)		
* ancienneté de moins de 4 ans	296 436	
* ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	499 988	681 895
* ancienneté de plus de 10 ans	233 990	286 289
Encours collectés au titre des plans épargne logement	1 030 414	968 184
Encours collectés au titre des comptes épargne logement	161 779	162 870
<b>TOTAL</b>	<b>1 192 193</b>	<b>1 131 054</b>

### Encours des crédits octroyés

#### Encours de crédits octroyés

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Encours de crédits octroyés		
* au titre des plans épargne logement	13 041	16 468
* au titre des comptes épargne logement	34 055	37 288
<b>TOTAL</b>	<b>47 096</b>	<b>53 756</b>

## Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche

### Provisions sur engagements liés aux comptes et plans épargne logement (PEL et CEL)

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2010	Dotations / reprises nettes	31/12/2010
Provisions constituées au titre des PEL			
* ancienneté de moins de 4 ans	3 763	-133	3 630
* ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	938	4 959	5 897
* ancienneté de plus de 10 ans	10 407	-5 660	4 747
Provisions constituées au titre des plans épargne logement	15 108	-834	14 274
Provisions constituées au titre des comptes épargne logement	2 036	-255	1 781
Provisions constituées au titre des crédits PEL	474	-40	434
Provisions constituées au titre des crédits CEL	209	-43	166
Provisions constituées au titre des crédits épargne logement	683	-83	600
<b>TOTAL</b>	<b>17 827</b>	<b>-1 172</b>	<b>16 655</b>

### 3.11 Dettes subordonnées

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dettes subordonnées à durée déterminée	111 980	111 980
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Dettes rattachées	628	583
<b>Total</b>	<b>112 608</b>	<b>112 563</b>

La Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche a émis des prêts subordonnés remboursables souscrits par la BPCE. Ces emprunts subordonnés, pris en compte dans le calcul des fonds propres prudentiels de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche au titre de l'article 4.d du règlement n° 90-02 du CRBF, ont les caractéristiques suivantes :

En milliers d'euros

Montant	Devise	Taux d'intérêt	Échéance
60 980	EUR	E3R-0,21	11.2011
26 000	EUR	5,2	07.2014
25 000	EUR	E3M+136bp	07.2014

### 3.12 Fonds pour risques bancaires généraux

<i>en milliers d'euros</i>	01/01/2010	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/2010
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	92 696				92 696
<b>Total</b>	<b>92 696</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>92 696</b>



### 3.13 Capitaux propres

	Capital	Primes d'émission	Réserves/ Autres	Résultat	Total capitaux propres hors FRBG
<i>en milliers d'euros</i>					
<b>Total au 31 décembre 2008</b>	<b>163 877</b>	<b>60 269</b>	<b>206 971</b>	<b>33 301</b>	<b>464 418</b>
Mouvements de l'exercice	55 000		24 552	-10 889	68 663
<b>Total au 31 décembre 2009</b>	<b>218 877</b>	<b>60 269</b>	<b>231 523</b>	<b>22 412</b>	<b>533 081</b>
Variation de capital	40 000		13 868	-13 868	40 000
Résultat de la période				29 740	29 740
Distribution de dividendes				-8 544	-8 544
Changement de méthode			-6 513		-6 513
Autres mouvements					0
<b>Total au 31 décembre 2010</b>	<b>258 877</b>	<b>60 269</b>	<b>238 878</b>	<b>29 740</b>	<b>587 764</b>

Le capital social de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche s'élève à 258 877 milliers d'euros et est composé pour 207 102 milliers d'euros de 10 355 075 parts sociales de nominal 20 euros, entièrement souscrites par les sociétés locales d'épargne et pour 51 775 milliers d'euros de certificats coopératifs d'investissement détenus par Natixis (CCI).

Une augmentation de capital, par souscription en numéraire, d'un montant de 40 000 milliers d'euros a été réalisée aux termes d'une délibération du Directoire du 28 juin 2010, par l'émission au pair :

- de 1 600 000 parts sociales nouvelles de 20 euros de valeur nominale chacune,
- de 400 000 CCI nouveaux de 20 euros de valeur nominale chacun.

Les changements de méthodes de la période se sont traduits par un impact de 6 513 milliers d'euros sur les capitaux propres de l'établissement correspondant à la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2010 du CRC 2009-03 relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours.

#### Sociétés locales d'épargne (SLE)

Au 31 décembre 2010, les parts sociales émises par la Caisse d'Épargne Loire Drome Ardèche sont détenues par 18 sociétés locales d'épargne, dont le capital (258 797 milliers d'euros de parts sociales) est détenu par des sociétaires. Au cours de l'exercice 2010, les SLE ont perçu un dividende de 5 425 milliers d'euros au titre de leur participation dans la Caisse d'Épargne.

Au 31 décembre 2010, les SLE sont titulaires d'un compte courant d'associé de 51 092 milliers d'euros comptabilisé en autres comptes et emprunts auprès de la clientèle dans les comptes de la Caisse d'Épargne Loire Drome Ardèche. Au cours de l'exercice 2010, la rémunération de ce compte courant d'associé s'est traduite par une charge de 2 112 milliers d'euros, présentée en marge nette d'intérêts dans les comptes de la Caisse d'Épargne.

### 3.14 Durée résiduelle des emplois et ressources

Les emplois et ressources à terme définis sont présentés selon la durée restant à courir avec créances et dettes rattachées.

<i>en milliers d'euros</i>	moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Indéterminé	31/12/2010
<b>Total des emplois</b>	<b>3 410 148</b>	<b>1 128 408</b>	<b>2 204 677</b>	<b>2 677 009</b>	<b>18 284</b>	<b>9 438 526</b>
Effets publics et valeurs assimilées						0
Créances sur les établissements de crédit	3 230 014	516 929	705 474	196 609	163	4 649 189
Opérations avec la clientèle	179 612	364 084	1 205 873	2 292 546	18 121	4 060 236
Obligations et autres titres à revenu fixe	523	247 395	293 329	187 855		729 101
Opérations de crédit-bail et de locations simples						0
<b>Total des ressources</b>	<b>6 508 918</b>	<b>729 790</b>	<b>1 252 170</b>	<b>879 345</b>	<b>0</b>	<b>9 370 222</b>
Dettes envers les établissements de crédit	449 308	397 014	545 035	680 539		2 071 895
Opérations avec la clientèle	6 047 138	267 889	703 421	147 260		7 165 708
Dettes représentées par un titre	12 471	3 826	3 714	0		20 011
Dettes subordonnées		61 061	51 547			112 608

## NOTE 4. INFORMATIONS SUR LE HORS BILAN ET OPERATIONS ASSIMILEES

### 4.1 Engagements reçus et donnés

#### 4.1.1 Engagements de financement

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Engagements de financement donnés</b>		
en faveur des établissements de crédit	6 362	14 443
en faveur de la clientèle	709 103	500 227
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	2 320	116
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	706 783	500 008
<i>Autres engagements</i>		103
<b>Total des engagements de financement donnés</b>	<b>715 465</b>	<b>514 670</b>
<b>Engagements de financement reçus</b>		
d'établissements de crédit	375 000	185 000
de la clientèle		
<b>Total des engagements de financement reçus</b>	<b>375 000</b>	<b>185 000</b>

#### 4.1.2 Engagements de garantie

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Engagements de garantie donnés</b>		
D'ordre d'établissements de crédit	0	0
- <i>confirmation d'ouverture de crédits documentaires</i>		
- <i>autres garanties</i>		
D'ordre de la clientèle	159 108	73 686
- <i>cautions immobilières</i>	19 043	
- <i>cautions administratives et fiscales</i>	1 097	
- <i>autres cautions et avals donnés</i>		60 848
- <i>autres garanties données</i>	138 968	12 838
<b>Total des engagements de garantie donnés</b>	<b>159 108</b>	<b>73 686</b>
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	26 896	18 322
<b>Total des engagements de garantie reçus</b>	<b>26 896</b>	<b>18 322</b>

#### 4.1.3 Autres engagements ne figurant pas au hors bilan

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Engagements donnés	Engagements reçus	Engagements donnés	Engagements reçus
Autres valeurs affectées en garantie en faveur d'établissements de crédit	1 583 907	915 483	1 427 194	807 034
Autres valeurs affectées en garantie reçues de la clientèle	236 473		272 377	
<b>Total</b>	<b>1 820 379</b>	<b>915 483</b>	<b>1 699 571</b>	<b>807 034</b>

Au 31 décembre 2010, les créances données en garantie dans le cadre des dispositifs de refinancement incluent plus particulièrement :

- 641 313 milliers d'euros de créances mobilisées auprès de la Banque de France dans le cadre du processus TRICP contre 499 627 milliers d'euros au 31 décembre 2009,
- 236 472 milliers d'euros de créances nanties auprès de la SFEF contre 272 377 milliers d'euros au 31 décembre 2009,
- 833 324 milliers d'euros de crédits immobiliers nantis auprès de GCE Covered Bonds contre 842 777 milliers d'euros au 31 décembre 2009,
- 108 892 milliers d'euros de créances apportées en garantie des financements obtenus auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI) contre 83 636 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

## 4.2 Opérations sur instruments financiers à terme

### 4.2.1 Instruments financiers et opérations de change à terme

en milliers d'euros	31/12/2010				31/12/2009			
	Couverture	Autres opérations	Total	Juste valeur	Couverture	Autres opérations	Total	Juste valeur
<b>Opérations fermes</b>								
<b>Opérations sur marchés organisés</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrats de taux d'intérêt			0	0			0	0
Contrats de change			0	0			0	0
Autres contrats			0	0			0	0
<b>Opérations de gré à gré</b>	956 128	0	956 128	30 723	792 564	0	792 564	19 663
Accords de taux futurs (FRA)			0	0			0	0
Sw aps de taux d'intérêt	956 128		956 128	30 723	792 564		792 564	19 663
Sw aps financiers de devises			0	0			0	0
Autres contrats à terme			0	0			0	0
<b>Total opérations fermes</b>	956 128	0	956 128	30 723	792 564	0	792 564	19 663
<b>Opérations conditionnelles</b>								
<b>Opérations sur marchés organisés</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
Options de taux d'intérêt			0	0			0	0
Options de change			0	0			0	0
Autres options			0	0			0	0
<b>Opérations de gré à gré</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
Options de taux d'intérêt			0	0			0	0
Options de change			0	0			0	0
Autres options			0	0			0	0
<b>Total opérations conditionnelles</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total instruments financiers et change à terme</b>	956 128	0	956 128	30 723	792 564	0	792 564	19 663

Les montants nominaux des contrats recensés dans ce tableau ne constituent qu'une indication de volume de l'activité de la caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche sur les marchés d'instruments financiers à la clôture de l'exercice et ne reflètent pas les risques de marché attachés à ces instruments.

Les engagements sur instruments de taux d'intérêt négociés sur des marchés de gré à gré portent essentiellement sur des swaps de taux

### 4.2.2 Ventilation par type de portefeuille des instruments financiers de taux d'intérêt négociés sur un marché de gré à gré

en milliers d'euros	31/12/2010					31/12/2009				
	Micro couverture	Macro couverture	Position ouverte isolée	Gestion spécialisée	Total	Micro couverture	Macro couverture	Position ouverte isolée	Gestion spécialisée	Total
<b>Opérations fermes</b>	394 687	560 000	1 441	0	956 128	390 377	400 000	2 187	0	792 564
Accords de taux futurs (FRA)					0					0
Sw aps de taux d'intérêt	394 687	560 000	1 441		956 128	390 377	400 000	2 187		792 564
Sw aps financiers de devises					0					0
Autres contrats à terme de taux d'intérêt					0					0
<b>Opérations conditionnelles</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Options de taux d'intérêt					0					0
<b>Total</b>	394 687	560 000	1 441	0	956 128	390 377	400 000	2 187	0	792 564

Il n'y a pas eu de transferts d'opérations vers un autre portefeuille au cours de l'exercice.

## Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche

### 4.2.3 Durée résiduelle des engagements sur instruments financiers à terme

<i>en milliers d'euros</i>	de 0 à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	31/12/2010
<b>Opérations fermes</b>	155 373	651 346	149 409	956 128
Opérations sur marchés organisés				0
Opérations de gré à gré	155 373	651 346	149 409	956 128
<b>Opérations conditionnelles</b>	0	0	0	0
Opérations sur marchés organisés				0
Opérations de gré à gré				0
<b>Total</b>	155 373	651 346	149 409	956 128

### 4.3 Ventilation du bilan par devise

---

Le montant des expositions bilan aux devises hors euros de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche n'est pas significatif

## NOTE 5. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 5.1 Intérêts, produits et charges assimilés

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2010			Exercice 2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	115 969	(42 932)	<b>73 037</b>	151 212	(61 820)	89 392
Opérations avec la clientèle	159 842	(127 957)	<b>31 885</b>	151 969	(153 989)	(2 020)
Obligations et autres titres à revenu fixe	32 757	(13 419)	<b>19 338</b>	30 277	(12 529)	17 748
Dettes subordonnées		(1 836)	<b>(1 836)</b>		(2 579)	(2 579)
Autres*	14 403	(9 458)	<b>4 945</b>	17 522	(11 756)	5 766
<b>Total</b>	<b>322 971</b>	<b>(195 602)</b>	<b>127 369</b>	<b>350 979</b>	<b>(242 673)</b>	<b>108 307</b>

Les produits d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit comprennent la rémunération des fonds du Livret A et du LDD centralisés à la Caisse des dépôts et consignations ainsi que les LEP.

Les produits d'intérêts sur prêts et créances avec les établissements de crédit comprennent 72 460 milliers d'euros (92 355 milliers d'euros au titre de l'exercice 2009) au titre de la rémunération des fonds du Livret A et du LDD centralisés à la Caisse des dépôts et consignations ainsi que les LEP.

La reprise de la provision épargne logement s'élève à 1 171 milliers d'euros pour l'exercice 2010, contre 756 milliers d'euros pour l'exercice 2009.

### 5.2 Produits et charge sur opérations de crédit-bail et locations assimilées

La Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche n'a réalisé aucune opération de crédit-bail et de location simple pour l'année 2010.

### 5.3 Revenus des titres à revenu variable

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2010	Exercice 2009
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et autres titres détenus à long terme	613	524
Parts dans les entreprises liées	4 391	4 450
<b>TOTAL</b>	<b>5 003</b>	<b>4 974</b>

### 5.4 Commissions

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2010			Exercice 2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de trésorerie et interbancaire	152	(1 339)	<b>(1 187)</b>	1 621	(1 318)	<b>304</b>
Opérations avec la clientèle	22 684		<b>22 684</b>	22 808		<b>22 808</b>
Opérations sur titres	7 054	(129)	<b>6 925</b>	7 654	(87)	<b>7 567</b>
Moyens de paiement	17 234	(6 471)	<b>10 763</b>	16 832	(6 491)	<b>10 341</b>
Opérations de change	67		<b>67</b>	65		<b>65</b>
Engagements hors-bilan	2 963	(280)	<b>2 683</b>	4 588	(110)	<b>4 478</b>
Prestations de services financiers	30 962	(4 008)	<b>26 954</b>	25 435	(4 438)	<b>20 997</b>
Activités de conseil	326		<b>326</b>	224		<b>224</b>
Autres commissions (1)			<b>0</b>			<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>81 442</b>	<b>(12 227)</b>	<b>69 214</b>	<b>79 227</b>	<b>(12 443)</b>	<b>66 784</b>

## 5.5 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2010	Exercice 2009
Titres de transaction		
Opérations de change	255	249
Instruments financiers à terme	(91)	(36)
<b>Total</b>	<b>164</b>	<b>214</b>

## 5.6 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2010			Exercice 2009		
	Placement	TAP	Total	Placement	TAP	Total
Dépréciations			0			0
Dotations	(7 070)	(493)	(7 562)	(2 001)	(629)	(2 631)
Reprises	2 840	261	3 101	22 000	171	22 171
Résultat de cession	425	260	684	(2 973)	240	(2 733)
Autres éléments	(48)	(1)	(49)	(3)		(3)
<b>Total</b>	<b>(3 853)</b>	<b>27</b>	<b>(3 826)</b>	<b>17 023</b>	<b>(218)</b>	<b>16 805</b>

## 5.7 Autres produits et charges d'exploitation bancaire

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2010			Exercice 2009		
	Produits	Charges	Total	Produits	Charges	Total
Quote-part d'opérations faites en commun	1 386	(1 086)	301	1 563	(1 370)	193
Refacturations de charges et produits bancaires	7 703		7 703	9 121		9 121
Activités immobilières	5	(48)	(43)	31	(59)	(28)
Prestations de services informatiques			0			0
Autres activités diverses	522		522	551	(7)	543
Autres produits et charges accessoires	1 506	(2 937)	(1 431)	715	(99)	616
<b>Total</b>	<b>11 122</b>	<b>(4 070)</b>	<b>7 052</b>	<b>11 981</b>	<b>(1 536)</b>	<b>10 446</b>

## 5.8 Charges générales d'exploitation

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2010	Exercice 2009
<b>Frais de personnel</b>		
Salaires et traitements	(42 085)	(47 174)
Charges de retraite et assimilées (1)	(9 654)	(9 839)
Autres charges sociales	(14 091)	(13 581)
Intéressement des salariés	(614)	(1 803)
Participation des salariés	(2 332)	190
Impôts et taxes liés aux rémunérations	(6 203)	(5 934)
<b>Total des frais de personnel</b>	<b>(74 979)</b>	<b>(78 141)</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>		
Impôts et taxes	(3 916)	(2 454)
Autres charges générales d'exploitation	(55 977)	(59 495)
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b>(59 893)</b>	<b>(61 949)</b>
<b>Total</b>	<b>(134 872)</b>	<b>(140 090)</b>

(1) incluant les dotations, utilisations et reprises de provisions pour engagements sociaux (note 3.10.3)

L'effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice, ventilé par catégories professionnelles est le suivant : 270 cadres et 928 non cadres, soit un total de 1 198 salariés.

Les rémunérations versées en 2010 aux organes de direction s'élevèrent à 1 349 389 euros.

## 5.9 Coût du risque

	Exercice 2010					Exercice 2009						
	Dotations	Reprises nettes	Pertes non couvertes	Pertes couvertes	Récupérations sur créances amorties	Total	Dotations	Reprises nettes	Pertes non couvertes	Pertes couvertes	Récupérations sur créances amorties	Total
<i>en milliers d'euros</i>												
<b>Dépréciations d'actifs</b>												
Interbancaires						0						0
Clientèle	(21 817)	21 555	(293)	(2 669)	191	(3 032)	(13 489)	15 915	(313)	(2 955)	146	(697)
Titres et débiteurs divers		39		(179)		(140)	(1 689)	1 880	(53)	(296)		(158)
<b>Provisions</b>												
Engagements hors-bilan						0						0
Provisions pour risque clientèle	(157)					(157)	(2 519)					(2 519)
Autres	(5 455)					(5 455)						0
<b>Total</b>	<b>(27 428)</b>	<b>21 594</b>	<b>(293)</b>		<b>191</b>	<b>(8 784)</b>	<b>(17 697)</b>	<b>17 795</b>	<b>(366)</b>		<b>146</b>	<b>(3 373)</b>

dont:

-reprises de dépréciations devenues sans objet	19 190	16 623
-reprises de dépréciations utilisées	2 404	1 172
-reprises de provisions devenues sans objet		
-reprises de provisions utilisées		
<b>Total reprises nettes</b>	<b>21 594</b>	<b>17 795</b>

## 5.10 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	Exercice 2010				Exercice 2009			
	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total
<i>en milliers d'euros</i>								
<b>Dépréciations</b>								
Dotations	13 018	(4)		13 014	(512)	(28)		(540)
Reprises	1 561	65		1 626	29	103		132
Résultat de cession	(20 658)		374	(20 284)	(19)		21	2
<b>Total</b>	<b>(6 079)</b>	<b>61</b>	<b>374</b>	<b>(5 644)</b>	<b>(502)</b>	<b>75</b>	<b>21</b>	<b>(406)</b>

## 5.11 Résultat exceptionnel

Aucun résultat exceptionnel n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2010, contrairement à l'exercice 2009 (charge exceptionnelle de 29 909 milliers d'euros).

## 5.12 Impôt sur les bénéfices

La Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche est membre du groupe d'intégration fiscale constitué par BPCE.

L'impôt sur les sociétés acquitté auprès de la tête de groupe, ventilé entre le résultat courant et le résultat exceptionnel, s'analyse ainsi :

*en milliers d'euros*

Bases imposables aux taux de	33,33%	15,00%
Au titre du résultat courant	61 170	3
Au titre du résultat exceptionnel	61 170	3
Imputations des déficits		
Bases imposables	61 170	3
Impôt correspondant	20 388	1
+ contributions 3,3%	673	
- déductions au titre des crédits d'impôts*	-2 302	
<b>Impôt comptabilisé</b>	<b>18 759</b>	<b>1</b>
Provisions pour retour aux bénéfices des filiales		
Provisions pour impôts		
<b>TOTAL</b>	<b>18 759</b>	<b>1</b>

\* La créance liée au crédit d'impôt PTZ imputée dans le cadre de la liquidation s'élève à 7 730 milliers d'euros.



## 5.13 Répartition de l'activité

en milliers d'euros	Total de l'activité		Dont banque commerciale	
	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2009
Produit net bancaire	204 977	207 528	173 457	166 047
Frais de gestion	-142 460	-147 607	-133 191	-141 023
Résultat brut d'exploitation	62 517	59 921	40 266	25 024
Coût du risque	-8 784	-3 373	-8 946	-818
Résultat d'exploitation	53 733	56 548	31 320	24 206
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-5 644	-406		0
Résultat courant avant impôt	48 089	56 142	31 320	24 206

## NOTE 6. AUTRES INFORMATIONS

### 6.1 Consolidation

En application du § 1000 in fine du règlement n° 99-07 du Comité de la réglementation comptable, la Caisse d'Épargne Loire Drome Ardèche n'établit pas de comptes consolidés.

Ses comptes individuels sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe BPCE.

### 6.2 Honoraires des Commissaires aux comptes

#### Honoraires des Commissaires aux comptes

en milliers d'euros	Mazars				Enst & Young			
	Exercice 2010		Exercice 2009		Exercice 2010		Exercice 2009	
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
<b>Audit</b>	8	0,07	8	0,06	8	0,06	8	0,06
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	103	0,93	123	0,94	128	0,94	123	0,94
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaires aux comptes								
<b>TOTAL</b>	<b>111</b>		<b>131</b>		<b>136</b>		<b>131</b>	

### 6.3 Implantations dans les pays non coopératifs

L'article L. 511-45 du code monétaire et financier et l'arrêté du ministre de l'économie du 6 octobre 2009 imposent aux établissements de crédit de publier en annexe à leurs comptes annuels des informations sur leurs implantations et leurs activités dans les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

Ces obligations s'inscrivent dans le contexte mondial de lutte contre les territoires non fiscalement coopératifs, issu des différents travaux et sommets de l'OCDE, mais participent également à la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

Le Groupe BPCE, dès sa constitution, a adopté une attitude prudente, en informant régulièrement les établissements de ses réseaux des mises à jour des listes de territoires que l'OCDE a considéré comme insuffisamment coopératif en matière d'échange d'informations en matière fiscale et des conséquences que l'implantation dans de tels territoires pouvait avoir. Parallèlement, des listes de ces territoires ont été intégrées, pour partie, dans les progiciels utilisés aux fins de prévention du blanchiment de capitaux, et ce en vue d'appliquer une vigilance appropriée aux opérations avec ces Etats et territoires (mise en œuvre du décret n°2009-874 du 16 juillet 2009). Au niveau central, un recensement des implantations et activités du Groupe dans ces territoires a été réalisé aux fins d'informations des instances de direction.

## **Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche**

Au 31 décembre 2010, la Caisse d'Epargne Loire Drome Ardèche n'exerce pas d'activité et n'a pas recensé d'implantation dans les territoires non fiscalement coopératifs.

**CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE LOIRE DROME ARDECHE**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES  
ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2010**

**MAZARS**  
Tour Exaltis  
61, rue Henri-Regnault  
92075 Paris-La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**ERNST & YOUNG Audit**  
Faubourg de l'Arche  
11, allée de l'Arche  
92037 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2010**

### **Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Drôme Ardèche**

Espace Fauriel  
17, rue des Frères Ponchardier  
B.P 147  
42012 SAINT-ETIENNE CEDEX 2

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Drôme Ardèche, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse d'Epargne à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.2 de l'annexe qui expose un changement de méthode comptable portant sur l'application du Règlement CRC 2009-03 relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### ***Changements comptables***

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

### ***Estimations comptables***

#### **Provisionnement des risques de crédit**

Comme indiqué dans les notes 2.3.2, 3.10 et 5.9 de l'annexe des comptes annuels, votre Caisse d'Epargne constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle, et au passif, par des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.

### Valorisation des titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme par votre Caisse d'Epargne sont évalués à leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.3.4 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.

### Valorisation des titres et des instruments financiers

Votre Caisse d'Epargne détient des positions sur titres et instruments financiers. Les notes 2.3.4 et 2.3.10 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse d'Epargne et des informations fournies dans ces notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

### Provisionnement des engagements sociaux

Votre Caisse d'Epargne constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et les paramètres utilisés, et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 2.3.8 et 3.10.3 de l'annexe.

### Provisionnement des produits d'épargne logement

Votre Caisse d'Epargne constitue une provision pour couvrir le risque de conséquences potentiellement défavorables des engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de cette provision et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 2.3.8 et 3.10.4 de l'annexe.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

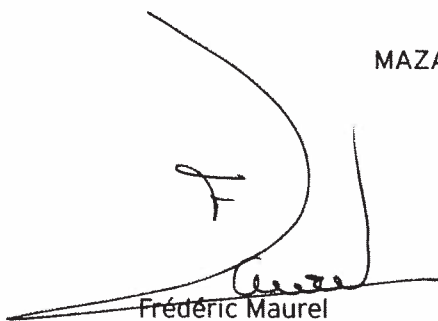
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

*Courbevoie et Paris-La Défense, 13 avril 2011*


Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG Audit



Frédéric Maurel



Odile Coulaud



Bertrand Bluzat

**Caisse d'Épargne et de Prévoyance Loire  
Drôme Ardèche**

Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice  
clos le 31 décembre 2010

ERNST & YOUNG

MAZARS



## **ERNST & YOUNG**

FAUBOURG DE L'ARCHE - 11, ALLEE DE L'ARCHE – 92037 PARIS LA DEFENSE CEDEX

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A CAPITAL VARIABLE

## **MAZARS**

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT – 92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

# **Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Drôme Ardèche**

Siège social : Espace FAURIEL - 17 rue des frères Pontchardier BP 147  
42 012 SAINT ETIENNE CEDEX 02

Société Anonyme Coopérative à Directoire et à Conseil d'Orientation et  
de Surveillance au capital de 258 876 880 €  
383 686 839 R.C.S. ST ETIENNE

## **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice  
clos le 31 décembre 2010

ERNST & YOUNG

MAZARS

## **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Orientation et de Surveillance.

### **Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé**

➤ *Mise en œuvre de l'opération U2*

- *Nature et objet :*

Dans sa séance du 26 mai 2010, votre Conseil d'Orientation et de Surveillance a autorisé la signature d'un protocole d'accord général entre BPCE, CE Participations, et la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Drôme Ardèche pour la réalisation de l'opération U2.

Le projet U2 représente l'ensemble des opérations prévues par le protocole du 24 février 2010 signé entre BPCE, CE Participations et BP Participations ; ce protocole définit les grandes lignes de simplification des structures du groupe BPCE à travers la fusion absorption de CE Participations et BP Participations, et ce, afin de permettre une détention directe par BPCE des participations détenues à ce jour par CE Participations et BP Participations ; cette fusion absorption sera précédée de la réalisation d'un certain nombre d'opérations de restructurations.

- *Modalités :*

Cette opération n'a pas produit d'effet sur le compte de résultat de votre société sur l'exercice 2010.

- *Personnes concernées :*

Monsieur Jean Pierre Levayer, Président du Directoire de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Drôme Ardèche, membre du Conseil d'Administration de CE Participations et Madame Catherine Amin-Garde, Présidente du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Drôme Ardèche et Membre du Conseil de Surveillance de BPCE.

➤ *Cession de la créance détenue par CE Participations sur Natixis Participations 1*

- *Nature et objet :*

Dans sa séance du 26 mai 2010, votre Conseil d'Orientation et de Surveillance a autorisé la cession de la créance détenue par CE Participations sur Natixis Participations 1 à la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Drôme Ardèche au titre du montant de revalorisation et du complément de prix.

- *Modalités :*

Cette opération n'a pas produit d'effet sur le compte de résultat de votre société sur l'exercice 2010.

- *Personne concernée :*

Monsieur Jean Pierre Levayer, Président du Directoire de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Drôme Ardèche et Membre du Conseil d'Administration de CE Participations.

➤ *Mécanisme de protection nécessaire à la conservation par les CEP de l'exposition économique à certaines activités de compte propre de CE Participations en gestion extinctive*

- *Nature et objet :*

Dans sa séance du 26 mai 2010, votre Conseil d'Orientation et de Surveillance a autorisé la mise en place d'un mécanisme de protection qui prend la forme de plusieurs opérations d'échanges de flux distinctes entre les CEP, GCE SRD 007, CE Participations et de BPCE.

Les opérations suivantes concernent directement les CEP :

- Chacune des CEP procède au rachat auprès de CE Participations d'une partie du capital de la société GCE SRD 007 au prorata de sa participation dans CE Participations,
- Chacune des CEP procède à la souscription d'une augmentation de capital de la société GCE SRD 007 d'un montant de l'ordre de 50 M€ au prorata de sa participation dans CE Participations,
- Chacune des CEP, en sa qualité d'associée de la société GCE SRD 007, consent à un cautionnement au profit de CE Participations et de BPCE,

**Caisse d'Epargne et  
de Prévoyance Loire  
Drôme Ardèche**

*Assemblée générale  
d'approbation des  
comptes de l'exercice clos  
le 31 décembre 2010*

- Chacune des CEP conclut avec la société GCE SRD 007 et CE Participations un engagement de financement de GCE SRD 007 au travers de la mise à disposition de cette dernière de la trésorerie nécessaire au respect de ses engagements.

- *Modalités :*

Cette opération n'a pas produit d'effet sur le compte de résultat de votre société sur l'exercice 2010.

- *Personnes concernées :*

Monsieur Jean Pierre Levayer, Président du Directoire de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Drôme Ardèche, Membre du Conseil d'Administration de CE Participations et Madame Catherine Amin-Garde, Présidente du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Drôme Ardèche et Membre du Conseil de Surveillance de BPCE.

- *Conclusion de la Convention-Cadre par la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Drôme Ardèche des Prêts, de la constitution des Sûretés et du Mandat donné à BPCE*

- *Nature et objet :*

Dans sa séance du 7 juillet 2010, votre Conseil d'Orientation et de Surveillance a autorisé la participation de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Drôme Ardèche à la prochaine opération de refinancement du groupe BPCE par émission d'obligations « sécurisées » ainsi que le mécanisme de garantie y afférent par le biais d'une convention-cadre.

- *Modalités :*

Cette opération n'a pas produit d'effet sur le compte de résultat de votre société sur l'exercice 2010.

- *Personne concernée :*

Madame Catherine Amin-Garde, Présidente du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Drôme Ardèche et Membre du Conseil de Surveillance de BPCE.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

➤ *Convention d'intégration fiscale avec BPCE*

- *Nature et objet :*

Dans sa séance du 26 mars 2010, votre Conseil d'Orientation et de Surveillance a autorisé la signature de la convention d'intégration fiscale avec BPCE.

BPCE reste seul redevable de l'impôt sur les sociétés. La prise en charge de l'impôt par la société tête de groupe fait naître une dette de votre société envers BPCE égale à l'impôt qui serait dû en l'absence d'intégration.

- *Modalités :*

Au titre de l'exercice 2010, la liquidation de l'impôt de votre société s'élève à 12 611 071 €.

➤ *Convention de répartition de rémunération des collatéraux*

- *Nature et objet :*

Dans sa séance du 19 juin 2009, votre Conseil d'Orientation et de Surveillance a autorisé l'établissement d'une convention de répartition de rémunération des collatéraux entre la CNCE (devenue BPCE) et votre société ; cette convention entre dans le cadre de la détermination des modalités de calcul et de paiement aux CEP de la commission de mobilisation des actifs qui rémunère l'apport direct ou indirect de collatéral auprès de la Banque de France au titre des opérations de politique monétaire de la Banque Centrale Européenne.

- *Modalités :*

Les produits perçus par votre société au titre de cette convention et au titre de la convention GCE COVERED BONDS pour l'exercice 2010 s'élèvent à 632 811 €.

**Caisse d'Epargne et  
de Prévoyance Loire  
Drôme Ardèche**

*Assemblée générale  
d'approbation des  
comptes de l'exercice clos  
le 31 décembre 2010*

➤ *Convention GCE COVERED BONDS*

- *Nature et objet :*

Dans sa séance du 31 mars 2008, votre Conseil d'Orientation et de Surveillance a autorisé l'établissement d'une convention de garantie financière entre le GCE COVERED BONDS et votre société.

- *Modalités :*

Cette convention n'a pas produit d'effet sur le compte de résultat de votre société au cours de l'exercice 2010.

➤ *Convention conclue avec la BPCE, Natixis Banque Populaire et la SNC Champion*

- *Nature et objet :*

Protocole « Certificat Coopératif d'Investissement », conclu le 16 novembre 2006 entre la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Drôme Ardèche, la CNCE, Natixis Banques Populaires et la SNC Champion qui prévoit la renonciation au droit de préemption dont la Caisse d'Epargne bénéficie sur les CCI émis et autorise le transfert des CCI à Natixis (ex Natixis Banques Populaires)

- *Modalités :*

Cette convention n'a pas produit d'effet sur les comptes de votre société sur l'exercice 2010.

➤ *Convention de compte courant d'associés avec les Sociétés Locales d'Epargne (S.L.E.)*

- *Nature et objet :*

Dans sa séance du 19 décembre 2003, votre Conseil d'Orientation et de Surveillance a autorisé la signature d'une convention de compte courant d'associé entre chaque S.L.E. et votre société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004 dont les principales dispositions sont le blocage des sommes pour une durée d'au moins deux ans et une rémunération équivalente à l'intérêt versé aux parts sociales de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche. Cette convention de compte courant est toujours en vigueur ; seul le blocage des sommes a expiré le 31 décembre 2005.



**Caisse d'Epargne et  
de Prévoyance Loire  
Drôme Ardèche**

*Assemblée générale  
d'approbation des  
comptes de l'exercice clos  
le 31 décembre 2010*

- *Modalités :*

Au 31 décembre 2010, les avances effectuées par les S.L.E. s'élèvent à 51 092 035 €.

Les intérêts perçus par votre société au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à 2 111 873 €.

➤ *Convention de prestations de services avec les Sociétés Locales d'Epargne (S.L.E.)*

- *Nature et objet :*

Convention de prestations de services entre votre société et chaque S.L.E. pour la fourniture de moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation des objets définis par la loi et pour la mise à disposition de tout moyen nécessaire à la tenue des conseils d'administration et des assemblées générales.

La présente convention a été conclue pour une période commençant le 3 janvier 2000 et expirant le 31 décembre 2003, puis renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de six années. Cette convention est toujours applicable sur l'exercice 2010.

- *Modalités :*

Les produits perçus par votre société au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à 88 110 €.

➤ *Convention de Bail Commercial conclue avec le GIE CRC Direct Ecureuil Loire Drôme Ardèche*

- *Nature et objet :*

Dans sa séance du 17 décembre 2007, votre Conseil d'Orientation et de Surveillance a autorisé la location de locaux situés dans un immeuble sis Espace Fauriel, 23 rue des Frères Ponchardier auprès du GIE CRC Direct Ecureuil. Le bail est consenti et accepté pour une durée de neuf années entières et consécutives à courir à compter du 31 août 2007.

- *Modalités :*

Les produits perçus par votre société au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à 122 512 €.

➤ *Convention de pacte d'actionnaires conclue avec la société ADIS S.A. HLM*

- *Nature et objet :*

Dans sa séance du 24 mars 2005, votre Conseil d'Orientation et de Surveillance a autorisé a posteriori le pacte d'actionnaires signé le 8 juillet 2004 entre votre société, la société coopérative de production d'HLM du Vivarais et le Crédit Immobilier de France Vivarais (Groupe ADIS), qui deviennent actionnaires de référence de la société ADIS S.A. HLM.

Ce pacte a été conclu le 8 juillet 2004 pour une durée de 12 ans, avec une clause de tacite reconduction pour 6 ans afin de se conformer aux nouvelles exigences législatives en matière de gouvernance des S.A. d'HLM.

- *Modalités :*

Cette convention n'a pas produit d'effet sur les comptes de l'exercice 2010 de votre société.

➤ *Convention de pacte d'actionnaires conclue avec la société S.A. HLM Le Toit Familial*

- *Nature et objet :*

Dans sa séance du 25 mai 2005, votre Conseil d'Orientation et de Surveillance a autorisé la conclusion d'un pacte d'actionnaires entre votre société et le CILR (organisme collecteur du 1 % logement) qui deviennent actionnaires de référence au sein de la S.A. HLM Toit Familial.

Ce pacte a été conclu pour une durée de 6 ans le 19 avril 2005, puis tacite reconduction pour 1 an afin de se conformer aux nouvelles exigences législatives en matière de gouvernance des S.A. d'HLM.

- *Modalités :*

Cette convention n'a pas produit d'effet sur les comptes de l'exercice 2010 de votre société.

**Caisse d'Epargne et  
de Prévoyance Loire  
Drôme Ardèche**

*Assemblée générale  
d'approbation des  
comptes de l'exercice clos  
le 31 décembre 2010*

➤ *Conditions d'octroi de prêt aux salariés de la SDH*

- *Nature et objet :*

Dans sa séance du 20 décembre 2007, le Conseil d'Administration de la SDH a décidé que les conditions applicables aux salariés de la Caisse d'Epargne concernant les règles d'octroi des prêts sont également applicables aux salariés de la SDH.

Cette convention n'avait pas fait l'objet d'une autorisation préalable par votre Conseil d'Orientatoin et de Surveillance ; elle fut approuvée par l'Assemblée Générale de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Drôme Ardèche en date du 27 avril 2010.

- *Modalités :*

Cette convention n'a pas produit d'effet sur les comptes de votre société au 31 décembre 2010.

*Fait à Paris La Défense et Villeurbanne, le 13 avril 2011*

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

\_\_\_\_\_  
Bertrand Bluzat



MAZARS

\_\_\_\_\_  
Odile Coulaud



\_\_\_\_\_  
Frédéric Mauret

